



HAL
open science

“ Les politiques d’immigration et d’intégration au Royaume-Uni : Itinéraire de recherche de la civilisation britannique au comparatisme ”

Vincent Latour

► **To cite this version:**

Vincent Latour. “ Les politiques d’immigration et d’intégration au Royaume-Uni : Itinéraire de recherche de la civilisation britannique au comparatisme ”. Sciences de l’Homme et Société. Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 2012. tel-04528139

HAL Id: tel-04528139

<https://hal.science/tel-04528139v1>

Submitted on 29 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les politiques d'immigration et d'intégration
au Royaume-Uni :
Itinéraire de recherche
de la civilisation britannique au comparatisme**

Mémoire de synthèse

Habilitation à Diriger des Recherches

Sous la direction de M. le Professeur Jean-Paul RÉVAUGER,

Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

Vincent LATOUR,

Maître de conférences, Université Toulouse 2 – Le Mirail

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GENERALE	5
PREMIERE PARTIE : Épistémologie, positionnement théorique et méthodologique	18
I.1 La civilisation britannique : sémantique, périmètre, outils, méthodes	18
I.1.1 Civilisation vs culture ou civilisation <i>et</i> culture ?	20
I.1.2 L'approche culturaliste en civilisation, en histoire et dans les <i>cultural studies</i> : points de comparaison et de rupture	25
I.1.3 L'interdisciplinarité, exigence commune à toutes les sciences sociales	33
I.1.4 L'histoire, la science politique, l'anthropologie et la sociologie au service de l'étude de l'immigration et de l'intégration au Royaume-Uni	39
I.1.5 Conclusion	48
I.2 Le comparatisme, allié naturel de la civilisation britannique	49
I.2.1 Comparatisme, comparaisons : définitions et typologie	51
I.2.2 Le comparatisme en science politique, sociologie, anthropologie et histoire	55
I.2.3 De l'usage du comparatisme en civilisation britannique : étude de cas et application à mon champ de recherche	59
I.2.4 De la légitimité des civilisationnistes à investir le champ comparatiste	62
I.3 Conclusion de partie	65
DEUXIEME PARTIE : Itinéraire de recherche (2001-2012)	68
II.1 Thèse de doctorat : « Les <i>relations raciales</i> en Grande-Bretagne : le cas de la communauté indo-pakistanaise de Bristol de 1947 à la fin du siècle »	69
II.1.1 Champ couvert et méthodes mise en œuvre	69

II.1.2 Une ébauche d'approche comparative	71
II.1.3 Bilan	72
II.2 Articles et chapitres	76
II.2.1 Observations sur les travaux retenus	76
II.2.2 Conceptualisation, synthèses, panoramas	78
II.2.3 Bilans de périodes politiques	84
II.2.4 Religion et politique	91
II.2.5 Insertion socio-économique des populations d'origine immigrée et dispositifs correctifs	94
II.2.6 Conclusion	97
II.3 Monographie « Le Royaume-Uni et la France au test de l'immigration et à l'épreuve de l'intégration : 1930-2012 »	97
II.3.1 Genèse du projet	97
II.3.2 Raison d'être	99
II.3.3 Difficultés inhérentes à l'approche adoptée	99
II.3.4 Bilan	101
II.4 Direction de numéros de revues	103
II.4.1 « Hybridité et Mixité » : <i>Cahiers du MIMMOC</i> n°4 (novembre 2007)	103
II.4.2 « Les signes religieux dans les îles britanniques et en Europe », <i>Revue de l'Observatoire de la Société Britannique</i> (1 ^{er} trimestre 2013)	105
II.5 Diffusion extérieure de la recherche	108
II.5.1 « Les uns contre les autres », <i>Alternatives internationales</i> , mars 2006.	108
II.5.2 « Grande-Bretagne : le multiculturalisme en question », <i>Cultures-Monde</i> , France Culture, mars 2011	110
CONCLUSION GENERALE : BILAN ET PERSPECTIVES	112
BIBLIOGRAPHIE	117

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à celles et ceux qui, pendant mes études à Bordeaux III, ont su me faire découvrir et aimer la civilisation, au premier rang desquels Marie-Claire Rouyer-Daney, qui fut une directrice de thèse rigoureuse, avisée, disponible et bienveillante. Ses précieux conseils, souvent dispensés avec humour, restent gravés dans ma mémoire. Je les prodigue désormais à mes propres étudiants, notamment à ceux qui, en master recherche, rédigent des mémoires sous ma direction.

J'ai également une pensée très émue pour Ginette Castro. Je garde de ses cours de civilisation américaine contemporaine un souvenir ébloui. Je lui suis infiniment reconnaissant de m'avoir encouragé à demander une allocation ministérielle de recherche, alors que j'étais lecteur au Royaume-Uni et avais déjà clairement élu une affinité pour la civilisation britannique. Sans ce statut d'allocataire, je n'aurais peut-être jamais entrepris la rédaction d'une thèse.

Je souhaite ensuite remercier mes collègues de la 11^e section du CNU, qui en m'accordant un CRCT d'un semestre au cours de l'année 2010-2011, m'ont donné le temps nécessaire à la maturation de mon projet de monographie et d'habilitation à diriger des recherches. Un grand merci également à mes collègues et amis toulousains, notamment à Marie Bouchet, d'avoir fait preuve de souplesse cette année-là, afin de me permettre d'utiliser la totalité de ce congé.

Je tiens enfin à exprimer toute ma reconnaissance aux deux personnes qui ont su me révéler au comparatisme : Gino Raymond, qui en me permettant de prendre part au colloque comparatiste « The construction of Minority identities in Britain and France » organisé à Bristol en septembre 2004 puis à la publication collective issue de cette manifestation¹, a donné un nouvel élan à ma carrière, et, à l'évidence, Jean-Paul Révauger, pionnier des études comparatives dans le champ de la civilisation britannique. Dès notre rencontre en 2002 et le début de notre collaboration en 2003, au sein des UMR *Territoire et Identité dans le Domaine Européen* puis *Europe, Européanité, Européanisation*, il a su m'entraîner sur la voie du comparatisme et a depuis été présent à tous les moments-clefs de ma carrière. Il m'a toujours

¹ « Converging at last? France, Britain and their minorities », in Tariq Modood and Gino Raymond, *The Construction of Minority Identities in France and Britain*, London / New York, Palgrave-Macmillan, 2007, pp 98-116.

soutenu et conseillé, avec la simplicité, la franchise et la clairvoyance qui le caractérisent.
Puissent ces quelques lignes lui apporter le témoignage de ma profonde gratitude.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

C'est dès la première année de mes études d'anglais à Bordeaux III que s'est manifestée ma vocation de civilisationniste. J'ai trouvé dans la civilisation le moyen de combiner mon intérêt pour l'anglais et pour l'histoire, même si, comme nous le verrons, ma pratique de la civilisation britannique est résolument interdisciplinaire et ne saurait être réduite à sa seule dimension historique, qui ne constitue qu'une facette de mon approche.

Ma vocation de comparatiste, sous-jacente depuis ma thèse de doctorat, comme je le montrerai dans la deuxième partie de ce mémoire de synthèse, est, quant à elle, le fruit d'une maturation plus progressive. Elle s'est affinée au fil de mes lectures, et surtout, au contact des comparatistes issus d'une grande diversité d'horizons disciplinaires (géographes, historiens, politistes, sociolinguistes, italianistes, germanistes, notamment) membres de l'Unité Mixte de Recherche *Territoire et Identité dans le Domaine Européen*, que j'ai rejointe en 2003, quelques années avant qu'elle devienne l'UMR *Europe, Européanité, Européanisation*.

Concrètement, cette transition vers le comparatisme s'est effectuée sans que je renonce à l'étude de l'immigration et de l'intégration, les deux grands thèmes qui sous-tendent l'ensemble de mes travaux et sans que je trahisse ma vocation initiale et durable d'angliciste civilisationniste. Mon itinéraire vers le comparatisme (vers les comparaisons transmanche, pour l'essentiel, mais aussi transatlantiques) s'est traduit par un enrichissement de mon domaine de recherche, du fait de la complexification considérable induite par l'analyse comparative, comme le souligne la sociologue Cécile Vigour dans son ouvrage théorique et méthodologique sur les comparaisons en sciences sociales :

En replaçant son objet de recherche dans une perspective temporelle plus longue ou en le confrontant à d'autres réalités géographiques et culturelles, le comparatiste étend son champ d'observation. [...] La comparaison doit ainsi être conçue comme une démarche, un état d'esprit destiné à déplacer le regard du chercheur. Comparer, c'est en effet non seulement accepter de se décentrer, mais également rendre plus exigeants la formulation d'hypothèses et le travail de théorisation².

² Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte-Guides Repères, 2005, pp. 17-18

Cette complexification est manifeste dans l'évolution de mon propre champ d'étude, qui s'est considérablement élargi depuis 2004, année à compter de laquelle j'ai commencé à donner une orientation comparatiste à mes travaux, exclusivement centrés, jusqu'alors, sur le Royaume-Uni, malgré quelques timides tentatives d'ouverture transmanche plus ou moins assumées (notamment dans certaines sections de ma thèse de doctorat, comme cela sera montré dans la deuxième partie de ce mémoire).

Le passage suivant vise à décrire mon champ de recherche avant son ouverture au comparatisme. Dans la mesure où il est très largement détaillé dans le recueil de publications et dans ma monographie, il sera résumé ici de manière relativement concise. À l'issue de ce résumé, j'insisterai sur les caractéristiques les plus saillantes sur lesquelles je m'appuierai, dans un deuxième temps, afin de montrer comment j'ai élargi mon champ de recherche aux analyses comparatives, dont ma monographie est sans nul doute l'illustration la plus aboutie.

Le Royaume-Uni d'après 1945, exsangue et confronté à la décolonisation, honnie mais anticipée dès l'entre-deux-guerres³, élaborait des politiques d'immigration adaptées aux besoins de la Reconstruction. Ces politiques allaient modifier, à terme, le profil culturel, religieux et ethnique du Royaume-Uni, qui jusqu'alors, avait été un pays davantage marqué par l'émigration, vers les anciens dominions (Canada, Nouvelle-Zélande, Australie) ou les États-Unis, que par une immigration massive, malgré l'installation d'incessantes vagues d'immigrés ou réfugiés, depuis plusieurs siècles (Irlandais, Huguenots, Juifs chassés par les pogroms etc.)

En 1948, un an après l'indépendance de l'Inde et la Partition, le *British Nationality Act* conférait aux ressortissants d'anciennes colonies britanniques (Inde, Pakistan) ou aux sujets coloniaux (ex. Jamaïque), des droits sociaux et civiques identiques à ceux des nationaux britanniques. D'emblée, cela donna à l'immigration une dimension politique. La loi de 1948 avait un triple objectif : répondre, à l'évidence, aux besoins de main d'œuvre du pays ; donner des gages aux colonies promises à l'indépendance ; anticiper des difficultés éventuelles en matière de renouvellement des générations, notamment du fait de la poursuite de l'émigration, vers l'Amérique du Nord et les Antipodes.

³ Dès 1926, la *Imperial Conference* définissait le concept de *British Commonwealth of Nations*, alors que cinq ans plus tard, en 1931 le *Statute of Westminster* permettait aux parlements des dominions de passer outre toute loi impériale. Voir André Dommergues, *Le Commonwealth. Histoire et civilisation*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, pp. 142 et 146

Si l'identité des droits politiques et sociaux induite par le *British Nationality Act* l'inscrivait résolument dans la continuité de l'universalisme impérial, cette conception très ouverte de la nationalité et de la citoyenneté se heurta très vite au différentialisme, également hérité de la période coloniale. L'hostilité suscitée par l'arrivée des premiers migrants non-européens (« *The Windrush generation* »), palpable dès 1948 à Liverpool, où des Jamaïcains furent pris pour cibles par des ouvriers autochtones, conduisit les gouvernements de l'après-guerre à privilégier autant que possible l'installation d'Européens. À cet effet, divers programmes d'immigration furent mis en œuvre, dont le plus célèbre portait le nom de *European Voluntary Workers*.

Face à la raréfaction du vivier européen, les gouvernements commencèrent à se tourner vraiment vers l'immigration du nouveau Commonwealth, en nette progression à partir de 1955. La même année, des voix dans le Parti conservateur, y compris au sein du gouvernement de Anthony Eden, réclamèrent l'arrêt pur et simple de l'immigration coloniale, susceptible, selon le Marquis de Salisbury, de faire subir « une modification significative au caractère racial du peuple anglais » :

The problem of colonial immigration has not yet aroused public anxiety, although there was some concern, mainly due to the housing difficulties in a few localities where most of the immigrants were concentrated. On the other hand, if immigration from the colonies, and, for that matter, from India and Pakistan, were allowed to continue unchecked, there was a real danger that over the years there would be a significant change in the racial character of the English people⁴.

L'hostilité d'une partie de la classe ouvrière à l'égard des immigrés coloniaux se manifesta régulièrement à la charnière des années 1950 et 1960 (Notting Hill et Nottingham, 1958 ; Middlesborough, 1961). En 1962, malgré le réel déficit de main d'œuvre dans l'industrie, le gouvernement conservateur de Macmillan fit adopter le *Commonwealth Immigrants Act*, qui, pour l'essentiel, ferma les portes à l'immigration coloniale non-qualifiée, tout en permettant, en théorie, l'installation illimitée de ressortissants de l'ancien Commonwealth (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande), blancs pour l'écrasante majorité d'entre eux. Toutefois, une

⁴ « CAB 128/29, C.M.39(55), minute 7, Cabinet Meeting, 3 November 1955 », cité dans Bob Carter, Clive Harris and Shirley Joshi, « The 1951-55 Conservative government and the racialisation of Black Immigration » *Policy Papers in Ethnic Relations* No.11, Centre for Research in Ethnic Relations, University of Warwick, October 1987. URL: www2.warwick.ac.uk/fac/soc/crer/research/publications/policy/policyp_no.11.http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/crer/research/publications/policy/policyp_no.11.pdf (lien actif le 18 août 2012).

immigration familiale prit le relais de l'immigration de main d'œuvre. Le regroupement familial, qui se poursuivit à grande échelle jusqu'au début des années 1980, allait bien plus modifier le Royaume-Uni que l'immigration économique, essentiellement masculine, ne l'avait fait jusqu'alors.

Au milieu des années 1960 puis à nouveau dans la deuxième moitié des années 1970, les travaillistes durcirent, à intervalles réguliers, ces mesures de restriction des flux, qui se retrouvèrent couplées à une législation dite sur les « relations raciales » (*Race Relations Acts* de 1965, 1968, 1976). Cette évolution tenait, pour employer une expression familière, du « donnant-donnant » : empêcher l'installation de nouveaux immigrés mais protéger ceux déjà présents au Royaume-Uni contre une discrimination raciale jusqu'alors non seulement répandue, mais légale. Par ailleurs, elle se fondait sur les termes de l'équation posée par les *Tories* dès 1962 : moins les immigrés sont nombreux, plus il est facile de les intégrer. Telle que l'entendaient les travaillistes, l'intégration n'avait pas de visée uniformisante, ni, a fortiori, assimilatrice : les spécificités culturelles seraient désormais tolérées, y compris dans l'espace public⁵. On bascula alors dans ce qu'Emmanuel Todd appelle le « différentialisme libéral », qui ne parvint toutefois pas à supplanter complètement le vieux différentialisme colonial, dont Enoch Powell fut le chantre incontesté (« *Rivers of blood speech* », 1968).

Plus tard, dans le climat tendu du début des années Thatcher (émeutes de Saint Paul's, 1980 ; Brixton, 1981 etc.) la matrice progressiste créée par les travaillistes allait favoriser le recours de plus en plus net à des politiques d'inspiration multiculturaliste, essentiellement mises à l'œuvre par les *Councils* de gauche dans un premier temps mais dont les conservateurs s'accommodèrent tant bien que mal : politiques d'égalité des chances en matière d'embauche, s'appuyant sur un recours progressif aux statistiques ethniques et un aménagement partiel des règles de concurrence pour les populations issues de l'immigration (« *positive action* »), frappées encore plus durement que le reste de la population par la crise et la désindustrialisation; sensibilisation des forces de police, puis des enseignants et des élèves à la question de la « diversité » etc. On entra alors dans ce que l'on allait appeler le « consensus multiculturel », expression qui ne manque pas de piquant si l'on se réfère aux vues réelles de nombre de thatchériens sur la question et au traitement de choc que Madame

⁵ Voir par exemple la définition de l'intégration donnée par le *Home Secretary* Roy Jenkins en 1966 à l'occasion d'une réunion du *National Committee for Commonwealth Immigrants* : "Integration is perhaps a rather a loose word and I do not regard it as meaning the loss, by immigrants, of their own natural characteristics and culture. do not think we need in this country a 'melting pot', which will turn everyone out in a common mould, as one of a series of carbon copies of someone's misplaced vision of a stereotyped Englishman [...] I define integration, therefore, not as a flattening process of uniformity, but cultural diversity, coupled with equality of opportunity, in an atmosphere of mutual tolerance [...]."

Thatcher était en train d'infliger au consensus de l'après-guerre, sous les yeux ébahis d'une gauche travailliste inaudible et partie pour une longue traversée du désert.

Ce consensus tacite montra quelques signes de faiblesse à la fin des années Thatcher, avec l'affaire Rushdie, qui témoigna de la montée en puissance des revendications portées par ce que l'on appelle abusivement « la » communauté musulmane britannique. Le gouvernement ne céda pas aux demandes d'interdiction du livre réclamées par les musulmans les plus conservateurs (pakistanaï ou bangladaï pour l'essentiel), certes minoritaires mais qui, compte tenu du manque de mobilisation et d'organisation des modérés, commencèrent à parler au nom de tous ceux qui, de près ou de loin, à tort ou à raison, étaient associés au référent « musulman ». Le *Labour*, quant à lui, fut empoisonné par cette affaire, en raison du désaccord entre une ligne séculariste et une autre, parfois tout aussi indifférente, voire, défiante à l'égard des choses de la foi, mais particulièrement perméable au multiculturalisme et au relativisme culturel. Néanmoins, le consensus multiculturel résista aux dix-huit années de règne conservateur. Paradoxalement, de discrets signes avant-coureurs d'une rupture du *New Labour* avec ce mode de gestion apparurent dès l'alternance de 1997. En témoigna une approche de plus en plus globale des problèmes sociaux, visible, notamment, sous la plume de Anthony Giddens, qui était alors l'incontournable maître à penser de Tony Blair⁶. Le deuxième mandat de ce dernier (2001) coïncida avec un regain d'animosité d'une extrême droite groupusculaire mais virulente envers les populations issues de l'immigration du nouveau Commonwealth, ainsi qu'avec des émeutes d'un type nouveau, dans les Midlands (Oldham, Burnley, Birmingham) et le Nord (Bradford), opposant jeunes Britanniques, d'origine antillaise d'une part, pakistano-bangladaïse d'autre part. Alors que la presse commençait à rendre compte des premières conclusions accablantes du rapport de la Commission Ouseley⁷ sur les relations intercommunautaires à Bradford⁸, l'onde de choc des attentats qui frappèrent les États-Unis le 11 septembre fut terrible, du fait du lien privilégié et historique entre les deux pays d'une part, et d'autre part, du fait de la nature de ces attentats,

⁶ Cela est particulièrement évident dans la citation suivante : « The aim of multiculturalist policies is entirely laudable – to counter the exploitation of oppressed groups. But this cannot be done without the support of the broad national community, or without a sense of social justice that must stretch beyond the claims and grievances of any specific group » Anthony Giddens, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, London, Polity, 1998, p. 133

⁷ Herman Ouseley, *Community pride not prejudice - making diversity work in Bradford*, 2001.
URL: <http://resources.cohesioninstitute.org.uk/Publications/Documents/Document/DownloadDocumentsFile.aspx?recordId=98&file=PDFversion>

⁸ Voir notamment l'article suivant, publié le lendemain du 11 septembre 2001. Martin Wainwright, « Some Bradford Muslims 'act like colonists' », *The Guardian*, Wednesday 12 September 2001. URL: <http://www.guardian.co.uk/uk/2001/sep/12/race.world>

qui contribua à aggraver la suspicion grandissante qui avait commencé à frapper les musulmans britanniques depuis l’Affaire Rushdie.

Fin 2001, le rapport national de la commission Cantle⁹ (dont les conclusions allaient être étoffées en 2004 dans un second rapport intitulé *The end of Parallel Lives?*¹⁰) formula soixante-dix recommandations, parmi lesquelles figurait la promotion de la *community cohesion*, notion importée du Canada visant à promouvoir le « vivre ensemble » pour toute la société, mais ciblant, au premier chef, les relations interconfessionnelles et « interethniques ». Le rapport préconisait diverses mesures destinées à favoriser la *community cohesion*, dont des « cérémonies de naturalisation » (*citizenship ceremonies*, inspirées de celle ayant lieu depuis longtemps aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande), la *Citizenship education*, incorporée au *National Curriculum* dès 2002¹¹. Il insistait, en outre, sur l’obligation d’une maîtrise correcte de la langue anglaise, tant pour les candidats à l’immigration ou à l’asile, que pour les résidents établis de longue date au Royaume-Uni. La littérature administrative en langues étrangères, jusqu’alors très abondante au sein des autorités locales ou des services dépendant du gouvernement central, allait devenir beaucoup plus rare, sans toutefois disparaître complètement.

La notion d’intégration, qui avait disparu du discours politique depuis vingt ans, y retrouva sa place, y cohabitant avec la *community cohesion*, sans que l’on puisse toujours démêler les deux concepts¹². Parallèlement, on assista à une surenchère législative en matière de lutte contre l’immigration, légale et clandestine, comme en témoignent les six lois sur l’immigration ou le droit d’asile votées entre 2001 et 2009, sous divers gouvernements travaillistes

Depuis, ce virage n’a été remis en cause ni par le *New Labour*, confronté le 7 juillet 2005, quelques semaines après le début du troisième mandat de Tony Blair, à l’horreur d’attentats-

⁹Ted Cantle, *Community Cohesion: A Report of the Independent Review Team*, (2001).URL :<http://resources.cohesioninstitute.org.uk/Publications/Documents/Document/DownloadDocuments/File.aspx?recordId=96&file=PDFversion>

¹⁰ Ted Cantle, *The End of Parallel Lives? The Report of the Community Cohesion Panel*, 2004. URL : <http://www.communities.gov.uk/documents/communities/pdf/153866.pdf>

¹¹ Voir les travaux de Nada Afiouni sur cette question, notamment « La diversité dans les manuels d’instruction civique en France et en Grande-Bretagne », communication présentée lors du Colloque international organisé par le CRCEMC à l’Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, *Citoyenneté, Empires et Mondialisation*, 25-27 septembre 2003.

¹² J’aborde ce sujet notamment dans « Les métamorphoses du multiculturalisme britannique », *Revue française de civilisation britannique* 14, 3, pp 23-36 « Le défi multiculturel en Grande-Bretagne », sous la direction de Gilbert Millat. Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne Nouvelle, 2007.

suicide perpétrés au cœur de Londres par des *jihadistes* britanniques, ni même par le gouvernement de coalition sorti des urnes en 2010, qui, globalement, a corroboré la stratégie de *community cohesion*, tout en se montrant critique à l'égard de la dérive sécuritaire justifiée par la lutte antiterroriste sous les deux derniers mandats de Tony Blair et celui de Gordon Brown.

Pour autant, l'influence du multiculturalisme reste évidente, malgré la « mort » du « multiculturalisme d'État », annoncée de manière abusive (tant sur la forme que le fond) par David Cameron en février 2011. D'aucuns, à l'instar de David Waddington, Fabien Jobard et Mike King, voient même dans la *community cohesion* une nouvelle forme de multiculturalisme, dans la mesure où les « politiques de cohésion » prennent précisément appui sur des divisions ou des catégories propres au multiculturalisme¹³.

Si l'on schématise ce bref panorama des questions d'immigration et d'intégration outre-Manche, on peut distinguer cinq phases, cinq traits saillants, sur lesquels je vais fonder mon illustration d'ouverture comparative, essentiellement transmanche, matérialisée en caractères italiques. Pour la mener à bien, je vais tâcher d'entremêler des considérations relatives aux deux pays (voire, à des pays tiers dans certains cas), afin de ne pas aboutir à deux blocs monolithiques sans lien réel entre eux, ce qui constitue un des principaux écueils techniques inhérents aux comparaisons. Je reviendrai sur ce point fondamental dans la deuxième partie du présent mémoire de synthèse, lorsque j'aborderai plus concrètement mes travaux. Voici donc ces cinq phases, élargies à une analyse comparative :

1. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'élaboration de politiques d'immigration « universalistes » relevant au moins autant d'une appréhension politique qu'économique de l'immigration.

Si l'universalisme des politiques britanniques est sujet à caution compte tenu des diverses façons dont il fut contourné par les gouvernements de l'immédiat après-guerre, la France hésita, elle aussi, entre approches différentialiste et universaliste. La première, défendue par Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille (créé en 1945) et le Général de Gaulle lui-même, plaidait pour un « filtrage » strict des immigrants, afin de favoriser l'installation et la fixation d'Européens, de préférence nordiques, en qui on aurait voulu voir des Français de substitution.

¹³ David Waddington, Fabien Jobard, Mike King (editors), *Rioting in the UK and France : A comparative Analysis*, Cullompton, Willan Publishing, 2009, pp. 90-92

La seconde, qui triompha finalement, avait la faveur de l'INED, également créée à la Libération et des ministres communistes au sein du Gouvernement Provisoire de la République Française. Si l'équivalence des droits sociaux pour les sujets coloniaux était une réalité, l'équivalence des droits politiques et civiques était plus théorique que réelle, notamment pour les Algériens. On s'orienta donc, bien que l'option universaliste prévalût, vers une mise à distance durable des immigrés, parfaitement cohérente avec une vision purement économique et utilitariste de l'immigration, en vertu de laquelle, tout au long des Trente Glorieuses, on allait parler de « travailleurs immigrés ». Cette conception, proche de celle en vigueur en Allemagne (politique des « Gastarbeiter ») était donc en contraste flagrant avec celle qui était de se mettre en place outre-Manche et qui allait se déconnecter peu à peu des besoins économiques réels du pays.

2. Le retour, pour des raisons essentiellement politiques, à une gestion stricte des flux à partir du début des années 1960, couplée à des mesures antidiscriminatoires (« double interventionnisme d'État ») et à l'abandon de toute conception uniformisante de l'intégration.

Douze ans s'écoulèrent entre la fin de l'immigration économique de masse décidée par le gouvernement Macmillan en 1962 et celle annoncée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, au lendemain du premier choc pétrolier. Jusqu'alors, une gestion extrêmement libérale des flux avait prévalu en France, la plupart des immigrés étant régularisés a posteriori par l'Office National de l'Immigration, vidé de son sens. D'une certaine manière, les politiques d'immigration françaises étaient davantage déterminées par le patronat que par le pouvoir politique. Si on assista, à partir du début des années 1970, à un rapprochement des deux pays en matière de gestion des flux, la question de l'intégration demeurait, au mieux, extrêmement secondaire en France. Pour les immigrés ayant vocation à rester dans l'hexagone, la politique d'intégration par défaut de la République, celle de l'assimilation, semblait, implicitement, s'appliquer. En matière d'intégration, aucune mesure véritablement spécifique ne semblait émerger, si ce n'est par le biais sanitaire ou humanitaire (ex. loi Debré sur la résorption des bidonvilles, 1964), par l'accès des familles immigrées à des logements sociaux décents dans les grands ensembles et la scolarisation des enfants au sein de l'école de la République. La vision dominante, jusqu'au premier choc pétrolier au moins, était que la présence des

« travailleurs immigrés » était uniquement transitoire. La récession et la montée du chômage semblèrent ôter aux immigrés toute légitimité à résider sur le territoire national : en 1977, fut mise en place « l'aide au retour volontaire », inspirée d'un dispositif analogue adopté six ans plus tôt au Royaume-Uni (« Voluntary Repatriation Scheme »), qui connut le même insuccès. Dans les deux pays, les immigrés non-européens (maghrébins pour l'essentiel en France ; antillais ou indo-pakistanaïens au Royaume-Uni, étaient soumis à l'hostilité féroce de certains groupuscules (« ratonnades », « paki-bashing »), témoignant de la résurgence d'une extrême droite xénophobe (création du National Front en 1967 et du Front National en 1972). La lutte contre la discrimination, quant à elle, entraîna l'intervention du législateur français en 1972 (« Loi 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme »), selon des modalités bien distinctes de celles qui prévalurent outre-Manche avec la législation ad hoc mise en œuvre entre 1965 et 1976.

3. Dans les années 1980 et 1990, l'adoption de mesures d'inspiration multiculturaliste se situant dans la continuité du double interventionnisme d'État et faisant l'objet d'un consensus *a minima* entre conservateurs et travaillistes.

De telles mesures furent mises en œuvre alors que la France ne s'était toujours pas dotée d'une politique d'intégration moderne, même si l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand signala un certain volontarisme en la matière, visible, notamment, dans la commande d'un rapport sur « l'insertion » des immigrés à la députée-maire de Dreux et universitaire Françoise Gaspard¹⁴ ou dans la promesse, non tenue, de favoriser l'émergence d'une citoyenneté locale pour les étrangers installés de longue date en France. Ce volontarisme affiché ne déboucha sur rien de concret au cours du premier septennat, marqué par les diverses « marches des beurs » et l'émergence d'un antiracisme associatif globalement perméable à l'idéologie multiculturaliste et largement inféodé au pouvoir socialiste. Sous le deuxième septennat socialiste, on assista à la formulation de la « politique d'intégration républicaine » (1991) par le tout nouveau Haut Conseil à l'Intégration (soit vingt-cinq ans après la définition de l'intégration par

¹⁴ Françoise Gaspard, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France, bilan et propositions*, rapport à François Autain, Secrétaire d'État chargé des immigrés, Paris, octobre 1982.

Roy Jenkins au Royaume-Uni) et, plus généralement, à un certain renouveau universaliste (notamment à la faveur des célébrations du bicentenaire de la Révolution Française).

Le consensus a minima observé dans ces années-là outre-Manche ne s'applique pas vraiment à la France, même si la montée du Front National à partir de 1983-84 poussa le Parti socialiste, dont la gestion des flux fut beaucoup plus stricte que prévu, à durcir sa rhétorique, qui n'égalait toutefois jamais celle de la droite chiraco-balladurienne, comme en attestent les nombreuses « sorties » de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur lors des cohabitations de 1986-1988 et 1993-1995.

4. La montée en puissance, à la toute fin des années 1980, de revendications musulmanes teintées d'une certaine radicalité.

Les premières revendications musulmanes commencèrent à émerger de part et d'autre de la Manche dans la première moitié des années 1980, avec la création de certaines associations, dont nombre étaient les déclinaisons nationales de groupes musulmans transnationaux (« Young Muslims UK », 1984 ; « Jeunes Musulmans de France », 1987). L'onde de choc suscitée outre-Manche par la publication des Versets Sataniques (fin 1988) et par la fatwa de Khomeiny à l'encontre de Salman Rushdie, servit de catalyseur aux demandes culturelles musulmanes, formulées par une minorité de radicaux selon des modalités qui allaient profondément marquer les esprits. Si cette onde de choc n'eut que des répercussions limitées dans l'hexagone (à l'exception d'une manifestation organisée à Paris le 26 février 1989), elle coïncida en France avec la montée de revendications culturelles et/ ou religieuses musulmanes, qui interrogèrent une République dont le modèle d'intégration n'était pas encore parachevé. Cela fut manifeste lors de l'affaire dite « du voile islamique » au Collège Gabriel Havez de Creil (rentrée 1989), qui après une furie médiatique de plusieurs semaines, se solda par la non-décision célèbre du Conseil d'État. C'est la même année que s'engagea simultanément, selon des modalités très différentes, le long processus ayant débouché, à terme, sur la création du Muslim Council of Britain (lancé en 1997 et dont la mise en œuvre, d'une certaine manière, fut déléguée aux associations musulmanes, le plus souvent très conservatrices, par l'État britannique) et du Conseil Français du Culte Musulman (lancé en 2003, au terme de longues négociations initiées et encadrées par l'État de bout en bout).

5. Depuis le début des années 2000, un net affaiblissement du consensus multiculturel, avec, comme le souligne Dominique Schnapper, une remise en cause de « la reconnaissance sociale (mais non juridique)¹⁵ » des minorités issues de l'immigration.

Le modèle britannique ayant eu, historiquement, des visées beaucoup moins uniformisantes que le modèle français, qui fait figure d'exception en Europe, il a été indéniablement plus affecté par le virage « intégrationniste » déclenché dans tous les grands pays d'immigration à la suite des attentats du 11 septembre 2001, dont certains signes avant-coureurs étaient palpables depuis plusieurs années déjà outre-Manche. La France, par contraste, a été relativement stable, ne déviant pas, pour l'essentiel, de son objectif d'intégration républicaine, qu'elle a cependant affirmé vouloir assouplir, sans que cela se matérialise vraiment : tentatives avortées d'introduction de statistiques ethniques, de CV anonymes, de mesures de discrimination positive ne se fondant plus strictement sur des critères géographiques. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que l'angle social, par le biais duquel les questions d'immigration et d'intégration ont été jusqu'à présent traitées, a eu tendance à s'affaiblir, de même que la laïcité, largement instrumentalisée à des fins politiciennes, ce qui a conduit certains universitaires, dont l'anthropologue Jean-Louis Amselle, à parler du glissement « vers un multiculturalisme français » ou de « l'ethnicisation de la France »¹⁶. J'ai pour ma part évoqué dès 2007 cette « universalisation » du Royaume-Uni et cette « différentiation » de la France (relatives dans les deux cas), en parlant de « convergence croisée » des modèles britannique et français¹⁷. L'instrumentalisation des questions d'immigration et d'intégration, a conduit, à une tentative de réhabilitation de l'assimilation, notamment à partir du discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy (été 2010).

¹⁵ Dominique Schnapper, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », *Question d'Europe* n°90, Fondation Robert Schuman, 25 février 2008, p. 1 URL : http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-90 (lien actif le 29 août 2012)

¹⁶ Voir les deux ouvrages de Jean-Loup Anselme, *Vers un multiculturalisme français. L'Empire de la coutume*, Paris, Flammarion-Champs Essais, 1996 et *L'ethnicisation de la France*, Paris, Editions Lignes, 2011.

¹⁷ Voir Vincent Latour, « Converging at last ? France, Britain and their minorities », In Tariq Modood et Gino Raymond, *The Construction of National Identities*, London / New York, Palgrave-Macmillan, novembre 2007

Mon champ de recherche et son ouverture au comparatisme étant à présent exposés, il convient de revenir sur la démarche qui sous-tend ce mémoire de synthèse, qui a une double dimension : rétrospective et prospective.

Rétrospective, car il s'agira de dresser le bilan de ma pratique de la civilisation britannique, au terme des dix premières années de ma carrière universitaire. Pour ce faire, je me livrerai à un état des lieux sur un certain nombre de débats théoriques et méthodologiques, en me positionnant par rapport à eux, avec le souci constant de définir ce qu'est la civilisation (britannique, en l'occurrence), discipline universitaire que les instances nationales de la recherche ne reconnaissent pas comme une discipline scientifique à part entière et dont le périmètre et la méthodologie sont parfois jugés problématiques.

Prospective, car à l'heure où j'entends m'engager plus directement dans l'encadrement des travaux de recherche des futurs spécialistes et inciter ces derniers à investir le champ comparatiste, il s'agit de dresser des perspectives quant au rôle que j'entends jouer et à l'orientation que je compte donner à mes recherches et donc, à mes enseignements.

La première partie sera spécifiquement consacrée aux questions épistémologiques et théoriques mais ne sera toutefois pas coupée d'éléments méthodologiques empiriques, en prise directe avec mon champ d'étude et ma pratique de la civilisation britannique. Elle se subdivisera en deux chapitres, l'un consacré à la « civilisation », à la fois en tant que notion parfois tenue pour problématique et en tant que discipline, venue progressivement élargir le champ de l'anglistique. Je définirai ma propre approche en me positionnant par rapport à un certain nombre de débats, dont je rendrai compte, notamment celui, fondamental à mes yeux, qui a trait aux liens entretenus par civilisation et culture. J'insisterai ensuite sur le caractère intrinsèquement interdisciplinaire de la civilisation britannique, bien qu'elle n'ait pas l'apanage de l'interdisciplinarité, comme je le montrerai. Cela me conduira, logiquement, à définir précisément l'apport de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique dans ma pratique de la civilisation britannique, et à expliquer comment je mobilise ces quatre disciplines dans l'étude de l'immigration et de l'intégration, les deux grandes thématiques qui irriguent l'ensemble de mes travaux et que j'ai donc progressivement ouvertes au comparatisme.

Le deuxième chapitre de la partie sera précisément consacré au comparatisme, dont je montrerai qu'il est l'allié naturel de la civilisation britannique. En premier lieu, je me livrerai à une réflexion théorique, qui me conduira à proposer une typologie des différents types de

comparaisons. Je montrerai en suite comment les quatre disciplines qui constituent le substrat de la civilisation britannique telle que je la pratique mobilisent le comparatisme.

Comme dans le chapitre précédent, les éléments théoriques seront illustrés par des éléments empiriques, issus de ma pratique personnelle de l'approche comparative en civilisation. Cela se fera notamment par le biais d'une étude de cas, qui montrera concrètement quelles peuvent être les applications du comparatisme dans mon champ d'étude.

À la lumière de la démonstration effectuée tout au long de ce deuxième chapitre, je montrerai qu'en dépit de réticences résiduelles palpables chez nombre de collègues, le civilisationniste a tout intérêt à investir le champ comparatiste, dans la mesure où les qualités requises pour la pratique de la civilisation l'y prédisposent particulièrement.

La deuxième partie du mémoire sera consacrée à mes travaux, qui seront thématiques et commentés et feront apparaître à la fois la cohérence et l'évolution de mon itinéraire de recherche. De la même manière que la première partie, essentiellement théorique, fera ponctuellement référence à certains de mes travaux ou enseignements, la deuxième partie, bien que factuelle et ancrée dans la réalité de ma pratique disciplinaire, comportera des rappels ou développements théoriques, lorsque cela s'avérera opportun.

Compte tenu du lien indéfectible entre recherche et enseignement, j'ai pris le parti de ne pas consacrer de section spécifique à ce dernier, dont il sera néanmoins question tout au long du mémoire, de manière transversale. Je montrerai ainsi que mes cours s'enrichissent sans cesse des nouveaux thèmes que j'aborde ou des nouvelles méthodes que j'élabore afin de mener à bien mes recherches. L'incorporation progressive des comparaisons dans ma pratique de la civilisation britannique trouve également des prolongations dans la manière dont je dirige et conseille les étudiants en recherche, que j'incite toujours, si cela est pertinent, à esquisser ou à développer des pistes d'analyse comparative dans leurs travaux.

PREMIÈRE PARTIE :

CIVILISATION BRITANNIQUE ET COMPARATISME :

ÉPISTÉMOLOGIE,

POSITIONNEMENT THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

I.1 La civilisation britannique : sémantique, périmètre, outils, méthodes

Il est sans doute quelque peu paradoxal de se livrer à une réflexion sémantique, épistémologique et méthodologique sur une discipline universitaire, qui, au regard des instances nationales de la recherche (CNRS, notamment) ne constitue pas, à proprement parler, une discipline scientifique.

La « civilisation » dans l'acception qui nous préoccupe, est connue des représentants des sciences humaines (qu'ils reconnaissent, ou non, un caractère scientifique à la démarche du civilisationniste) mais très peu en dehors des cercles universitaires, même particulièrement bien informés. En mars 2011, je fus sollicité pour participer à l'émission *Cultures Monde* sur France Culture, dans le cadre d'une semaine consacrée au multiculturalisme. Lors de la préparation de l'émission, j'expliquai à l'assistante du réalisateur ce qu'était la civilisation britannique, insistant pour être présenté comme un « maître de conférences en civilisation britannique », et non pas, comme cela était envisagé, comme un « spécialiste de la Grande-Bretagne ». Finalement, le générique lancé, je fus présenté, à mon grand désarroi, comme un « maître de conférences en civilisation anglaise ».

Si la relative méconnaissance de la civilisation, notamment britannique, peut être imputée au manque de reconnaissance institutionnelle dont souffre la discipline, il apparaît qu'elle peut également l'être à la difficulté même de définir la « civilisation », terme dans l'emploi duquel les civilisationnistes (anglicistes, mais aussi germanistes ou hispanistes, notamment) sont relativement isolés, même s'il apparaît dans l'intitulé de deux sections CNU en histoire (la 21^e : « Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux » et la 22^e : « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art ; de la musique »).

En France, le champ des études anglaises, initialement très littéraire, s'est considérablement élargi au cours des quatre dernières décennies (en s'ouvrant à la civilisation, la linguistique, et, plus récemment, au LANSAD), même si l'intitulé de la 11^e section du CNU (« Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes ») ne reflète pas vraiment cette diversité et rappelle l'hégémonie passée de la littérature¹⁸. Selon Monica Charlot, avant de gagner ses lettres de légitimité et de noblesse en faisant son entrée à l'agrégation d'anglais dans les années 1970, les enseignements de civilisation étaient plus descriptifs qu'analytiques : « les cours de licence tendaient à être [...] relativement pauvres du point de vue conceptuel et sollicitaient surtout la mémoire, utilisant dates et faits sans souci de contextualisation ou d'historiographie », les départements d'anglais enseignant « plutôt les institutions que la vie politique, le droit plutôt que le fait »¹⁹.

Au sein de l'anglistique européenne, la « civilisation » (britannique, en l'occurrence), tant du point de vue de sa dénomination que de son objet, constitue une spécificité française. Dans les autres pays européens, les études anglaises sont très majoritairement dominées par la littérature et la « langue », comme en témoigne, livraison après livraison, *The European English Messenger*, la revue de la *European Society for the Study of English*, envoyée au membres de la SAES. Les ateliers de « civilisation » qui se tiennent dans le cadre des congrès de l'ESSE ou de sociétés savantes analogues sont le plus souvent très (voire, exclusivement) franco-français. Ainsi, en 2008, à Leiden au Pays-Bas, lors d'un congrès de la MESEA²⁰, société scientifique d'orientation pourtant a priori moins littéraire que l'ESSE, l'atelier comparatiste auquel je participais (constitué uniquement de collègues civilisationnistes français) fut présenté, à notre stupeur, comme « un panel de juristes français ».

La méconnaissance de notre discipline, en France et à l'étranger, conjuguée à l'absence de réel texte fondateur et à la relative carence de textes théoriques et méthodologiques en matière de « civilisation » (en dépit, notamment, des écrits remarquables du regretté François Poirier²¹) plaident donc pour la tentative de délimitation épistémologique à laquelle je vais me

¹ Pas plus d'ailleurs que les intitulés de 12^e (« Langues et littératures germaniques et scandinaves ») ; 13^e (« Langues et littératures slaves ») 14^e (« Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes ») et 15^e sections (« Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques »).

¹⁹ Monica Charlot, « Livre blanc sur la recherche en études anglophones. Rapport sur le secteur n° 9 : Civilisation Britannique », 2001, p.1.URL : http://web.univ-pau.fr/saes/pb/rech2001/09_civgb.htm (lien actif le 15 juillet 2012)

²⁰ « The Society for Multi-Ethnic Studies: Europe and the Americas ».

²¹ En attestent notamment ses enseignements méthodologiques, dont certains demeurent accessibles en ligne sur le portail de Paris 13. Voir par exemple François Poirier, « Toute production humaine est analysable: objets,

livrer dans cette première partie. Cet exercice s'impose sans doute encore plus pour celui qui, après une quinzaine d'années d'une pratique assidue, passionnée mais sans doute parfois trop empirique de cette discipline, cherche à prendre de l'altitude par rapport à ses propres méthodes et entend non seulement continuer à jouer un rôle dans la formation disciplinaire des étudiants en premier et deuxième cycles, mais également s'investir plus directement dans l'encadrement des travaux de recherche des futurs spécialistes.

La présente partie se subdivisera en deux chapitres. Dans le premier, je m'interrogerai sur la notion de « civilisation », notamment sur les liens entretenus avec celle de « culture ». Cela me conduira à mener une réflexion épistémologique sur la civilisation en tant que discipline universitaire, dont je mettrai en exergue le caractère intrinsèquement interdisciplinaire. Cela me permettra de définir ma propre approche de la civilisation britannique, pour laquelle je mobilise conjointement des outils provenant de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique. L'accent sera mis sur la civilisation britannique non-comparative, même si ponctuellement, je ferai référence à certains de mes travaux relevant des comparaisons.

Le deuxième chapitre, qui sera centré sur les différents types de comparaisons mobilisables montrera que l'interdisciplinarité inhérente à la civilisation l'ouvre, par définition, au comparatisme, dont j'exposerai les atouts et les enjeux, tout en définissant mon approche en la matière, notamment à l'aide d'une étude de cas. En dernier lieu, à l'appui des éléments exposés depuis le début du chapitre, je montrerai qu'en dépit de leurs réticences, les civilisationnistes sont parfaitement fondés à investir le champ comparatiste.

I.1.1 Civilisation vs culture ou civilisation *et* culture ?

À la fin des années 1970, l'anthropologue Maurice Godelier, formé à l'école structuraliste de Claude Lévi-Strauss, fut sollicité par deux « civilisationnistes » (Serge Dunis, civilisation du Commonwealth et Jacques Grangé, civilisation britannique) pour se livrer à un exercice de réflexion sémantique et théorique sur la notion de civilisation, dans l'acception première du terme et dans l'autre, liée mais plus récente, renvoyant à la discipline qui venait d'élargir le champ de l'anglistique et était alors en cours de codification. Une historienne spécialiste des États-Unis, Marianne Debouzy, participait également à l'entretien, au début duquel les quatre

documents et représentations », *Méthodologie universitaire EC1: Initiation aux méthodes en Sciences Humaines* (1999). URL : <http://www.univ-paris13.fr/ANGLICISTES/POIRIER/UE03D-01/POIRIER-UE03D-01.htm> (lien actif le 19 août 2012).

protagonistes se posèrent la question suivante : « Peut-on faire un enseignement de civilisation sans interroger les acceptions du mot civilisation ?²² » Cette interrogation semblait d'autant plus légitime que le terme « civilisation » n'a en effet guère cours dans les sciences humaines et sociales, qui constituent pourtant, en grande partie, le substrat de la « civilisation ».

En effet, sociologues et anthropologues lui préfèrent généralement le terme de « culture ». Maurice Godelier s'empresse néanmoins de souligner le caractère équivoque de ce vocable, dont l'anthropologue américain Clyde Kluckhohn ne recensa pas moins de cent-soixante acceptions différentes ayant eu cours depuis le XVIII^e siècle²³.

Le sociologue et philosophe Edgar Morin, avocat d'une « pensée complexe » se fondant sur une pratique scientifique transdisciplinaire²⁴, présente d'ailleurs la culture comme « la moins définie de toutes les notions », englobant tantôt « tout le phénomène humain pour s'opposer à la nature », tantôt étant « le résidu où se rassemble tout ce qui n'est ni politique, ni économique, ni religieux »²⁵.

Dans son article, Maurice Godelier, définit la culture comme « la forme originale des combinaisons entre institutions et représentations, forme qui est spécifique à une société ou à un groupe de sociétés », alors que selon lui, la civilisation désigne « un ensemble de phénomènes plus vaste qu'une société et s'étendant sur une époque plus vaste qu'une génération ou plusieurs générations, le résultat étant que ces phénomènes sont quasiment indépassables²⁶. » La vision de Maurice Godelier évoque, dans une certaine mesure, celle de l'historien britannique Arnold Joseph Toynbee, dont l'essentiel des travaux a porté sur la genèse, la consolidation et le déclin des civilisations²⁷ : parler de « civilisation britannique » ou de « civilisation française » n'a donc, selon Toynbee et Godelier, aucun sens, dans la mesure où toutes deux se rattachent à un ensemble bien plus vaste : la civilisation occidentale.

Quoi qu'il en soit, contraster, voire, opposer « civilisation » et « culture » n'est pas nouveau en soi. Le sociologue Gilles Ferréol rappelle ce qui, du début du XIX^e siècle à la fin de la Première Guerre mondiale, constitua un antagonisme philosophique, politique et même, militaire entre la France et l'Allemagne. En français, souligne-t-il, le mot « culture »,

22 Maurice Godelier, « Sur la notion de civilisation », *Revue Française d'études américaines*, n°3, avril 1977, p.1. URL : <http://transatlantica.revues.org/528#text> (lien actif le 19 juillet 2012)

23 Gilles Ferréol (sous la direction de), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 38

24 Voir Edgar Morin, *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982.

25 Edgar Morin in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 14, p. 677 (1989), cité dans Ferréol, *op.cit.*, p 39

26 Godelier, *op.cit.*, pp 1-2

27 Voir notamment le monumental *A Study of History*, publié en 12 volume entre 1934 et 1961, et dont le 6^e peut être téléchargée légalement à l'aide du lien suivant :

<http://archive.org/stream/studyofhistory5018264mbp#page/n13/mode/2up>

jusqu'alors confiné aux domaines agricole et religieux (dans le sens de « culte » dans ce deuxième cas) commença à s'appliquer, par extension, aux choses de l'esprit, aux mœurs, aux arts et aux sciences dans le courant du XVII^e siècle²⁸. Il sera rapidement supplanté par « civilisation », apparu dans la langue française dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ce terme désignant initialement « un acte tendant à rendre l'homme et la société plus policés, plus civilisés²⁹ ». Sur cette acception, qui ne disparaîtra pas, vint s'en greffer une autre : le mouvement collectif et universel qui éloigne l'humanité de la barbarie. Par extension, le terme désignera l'état d'une société civilisée et tendra à se confondre avec l'idée de nation et à désigner l'humanisme, dans son expression le plus noble. Au XIX^e siècle, à la conception unitaire et universaliste de « civilisation » viendront s'ajouter deux perspectives essentielles : l'une, pluraliste (il existe d'autres civilisations), l'autre évolutionniste (conception dynamique de l'histoire)³⁰.

Simultanément, outre-Rhin, à civilisation (« Zivilisation »), prisé de l'aristocratie perméable aux Lumières françaises, les intellectuels allemands opposèrent la notion de culture (« Kultur »), expression d'une identité nationale forte, caractérisée par des traits intellectuels et moraux spécifiques, en opposition avec l'universalisme sous-tendant la notion de civilisation.

L'introduction du *Discours à la nation allemande* du philosophe Johann Gottlieb Fichte (1806) constitue une des meilleures illustrations de cette conception de la culture : « Je ne parle qu'à des Allemands et je ne leur parle que des Allemands ». [...] « L'Allemand seul, parce qu'il est une race vivante, a une vraie patrie et [...] est seul capable d'un amour raisonnable et personnel envers sa nation »³¹.

Le nationalisme qui sous-tendait l'attachement à la *Kultur* était donc évident : on n'allait donc pas tarder, notamment sous l'influence de Nietzsche, à hiérarchiser les cultures. Partisans de la *Kultur* allemande et de la civilisation française s'affrontèrent, cette lutte arrivant à son paroxysme pendant la Première Guerre mondiale, Thomas Mann soulignant en 1914 que les deux notions étaient antinomiques³², ce qui eut pour effet de donner une prolongation philosophique à l'affrontement militaire entre les deux pays.

²⁸ Ferréol, *op.cit.*, p. 39

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Philippe Bénéton, *Histoire de mots : culture et civilisation*, Paris, Presses de la FNSP, 1975, p.33, cité dans Ferréol, *op.cit.*, p.39

³¹ Cité dans « Analyse comparative des modèles d'intégration en Europe : avis à M. le Premier ministre », Haut Conseil à l'Intégration, janvier 2007, p. 183. URL: http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_Comp_pol_integ_europ.pdf (lien actif le 27 juillet 2012)

³² Pierre Kaufmann, « Culture et civilisation », *Encyclopaedia Universalis* (version numérique).

À l'issue du conflit, on s'achemina vers des positions moins tranchées. En France, le terme « culture » se rapprocha du mot civilisation, en en retenant la dimension collective, tout en se limitant aux choses relatives à l'esprit³³.

L'analyse ci-dessus permet donc de percevoir une conception française large et universaliste de la civilisation et, au contraire, une vision de la culture relativement restreinte, se limitant, comme le soulignent Andrée Shepherd, Jean-Paul et Cécile Révauger à « [...] un ensemble de normes canoniques, comprenant la familiarité avec certains textes classiques, la maîtrise d'un niveau de langue et une approche déférente de l'ensemble³⁴ ».

Ces caractéristiques sont à contraster avec la conception anglo-saxonne de la culture de nature beaucoup plus large et influencée par l'anthropologie. Ainsi, dans *Primitive Culture* (1871), l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor la définissait ainsi : « Culture, or civilization, taken in its broad, ethnographic sense, is that complex whole which includes knowledge, belief, art, morals, law, custom, and any other capabilities and habits acquired by man as a member of society³⁵ ».

Il s'agissait donc d'une conception holistique de la culture (la culture perçue « comme totalité »), nullement en contradiction avec celle de « civilisation » (avec qui elle semblait complémentaire, voire, interchangeable) et apte à favoriser, à terme, une vision relativiste des sociétés³⁶, aux antipodes de la vision allemande du XIX^e siècle.

C'est sur le relativisme culturel, contenu, en germe dans la définition large de la culture énoncée par Burnett-Tylor en 1871, que se développa outre-Atlantique dans les années 1920, notamment sous l'impulsion des anthropologues R. Benedict, M. Mead, A. Kardiner et R. Linton, le « culturalisme ». On s'éloigna alors de l'approche descriptive des cultures pour s'interroger sur ce qui fondait leur unité. Avec l'aide de la psychologie et de la psychanalyse alors balbutiantes (on a parfois donné au culturalisme le nom de « école culture et personnalité »), les culturalistes envisagèrent comment chaque société façonne la personnalité des individus, par le biais de ses institutions, de son système éducatif, et, plus généralement, de ses normes. Les culturalistes de l'entre-deux-guerres partageaient avec les pionniers de l'anthropologie une conception holistique de la culture, le « souci de ne pas fragmenter le réel

³³ Ferréol, *op.cit.*, p.40

³⁴ Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, p.32

³⁵ Edward Burnett Tylor, *Primitive culture : researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art, and custom* Vol. 1, London, John Murray, 1920, p.19 (version numérisée librement accessible en ligne) URL: <http://ia600301.us.archive.org/11/items/primitivculture01tylouoft/primitivculture01tylouoft.pdf> (lien actif le 31 juillet 2012)

³⁶ Simone Clapier-Vallandon, *Panorama du culturalisme*, Paris, Épi, 1976, p.17

socio-culturel, mais au contraire, d'en saisir la plénitude et la cohésion »³⁷, conception que les structuralistes, dont Claude Lévi-Strauss, adopteront également, comme le souligne Simone Clapier-Vallandon.

Au-delà de leurs divergences d'approche éventuelles, deux autres éléments caractérisaient les culturalistes. D'une part, leur sensibilité au pluralisme culturel, les culturalistes postulant « l'autonomie qualitative de chaque culture » et refusant « de concevoir une évolution par rapport à un étalon de culture idéale »³⁸. Cette réceptivité au pluralisme culturel entraînera un certain relativisme culturel allant à l'encontre de l'évolutionnisme culturel, alors dominant, qui considérait chaque civilisation « comme un état figé d'une ample évolution [...] guidée par le progrès vers un sommet commun que l'on nomme Civilisation »³⁹.

D'autre part, l'autre caractéristique commune aux culturalistes, est, selon Simone Clapier-Vallandon, le goût du terrain, de l'observation-participante, le rejet « des études de seconde main des ethnologues en chambre », qui a tendance à se traduire, selon les détracteurs du culturalisme, par une approche positiviste, optimiste voire, naïve et scientifiquement prétentieuse, puisque les culturalistes étaient persuadés que leur approche (qui a influencé l'ethnologie française) serait à même de transformer les conditions de vie, voire, de rediriger l'histoire⁴⁰.

Il est à noter que, dans l'après-guerre, l'anthropologie amorcera un changement de cap majeur par rapport aux années 1920 et 1930, décennies où elle s'était inscrite dans une démarche normative, voire, dans certains cas, dans une classification hiérarchisée et raciste. L'anthropologie devint respectueuse, voire, déférente à l'égard des populations étudiées. Ce revirement est naturellement imputable à l'horreur de la Shoah, à la prise de conscience que l'idéologie de la supériorité raciale avait conduit aux atrocités perpétrées par les nazis. Dès lors l'anthropologie, notamment structuraliste, allait se tourner vers les religions.

Le prochain point montera en quoi, sous certaines réserves importantes, une acception élargie de la culture et une partie de l'approche élaborée par les culturalistes peuvent s'avérer fécondes pour le champ de la civilisation britannique et comment j'en ai tiré parti dans ma propre approche.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Clapier-Vallandon, *op.cit.*, p.18

³⁹ Clapier-Vallandon, *op.cit.*, p.19

⁴⁰ Clapier-Vallandon, *op.cit.*, pp 20-21

I.1.2 L'approche culturaliste en civilisation, en histoire et dans les *cultural studies* : points de comparaison et de rupture

Andrée Shepherd, Cécile et Jean-Paul Révauger définissent la civilisation (britannique, en l'occurrence) comme « l'exploration distancée du champ culturel britannique par les chercheurs d'une autre culture et d'une autre nation.⁴¹ »

Cette notion de distanciation (qui ne s'applique toutefois pas aux seuls civilisationnistes⁴²) est fondamentale et constitue, sans nul doute, un des atouts majeurs du civilisationniste. Elle lui confère un point de vue original sur des faits sociaux ou historiques se rapportant au Royaume-Uni, et, le cas échéant, lui permet d'explorer des problématiques négligées dans le pays qu'il étudie et/ou de proposer des analyses ou des interprétations qui y ont peu cours⁴³.

Cependant, si elle est bien réelle, la distanciation du civilisationniste est paradoxale. En effet, c'est précisément la conjugaison de son extériorité « géographique » à son champ d'étude⁴⁴ et de « l'intériorité » que lui confère sa connaissance fine de la langue et de la culture du pays étudié qui le distingue résolument des spécialistes des disciplines « classiques » des sciences humaines et sociales (sauf si, pour des raisons personnelles, ces derniers ont baigné durablement dans les deux cultures).

L'étude d'un pays par le biais de sa culture semble, en effet, constituer un angle particulièrement fécond pour le civilisationniste et augmente considérablement le nombre d'outils dont il dispose pour mener à bien ses recherches. Cette approche par la culture est fréquemment qualifiée d'« approche culturaliste ». Elle a cours dans de nombreux centres de recherche en études anglophones. L'approche culturaliste est certes influencée par le courant de l'anthropologie décrit plus haut, mais en est éloignée, comme le montre la définition qu'en donne l'AERES (pour l'ensemble des études anglophones, et non pas pour la seule civilisation) dans un de ses rapports d'évaluation : « [l'] articulation des pratiques culturelles

⁴¹ Cécile Révauger, Jean-Paul Révauger, Andrée Shepherd, *Le mémoire de civilisation britannique en maîtrise et en DEA*, Bordeaux, PUB Collection « Parcours universitaire », 2000, p.7

⁴² Cette analyse distancée s'applique, plus généralement, aux chercheurs étrangers un pays autre que le leur. Ainsi, la contribution d'historiens nord-américains à la compréhension de l'attitude de la France sous l'Occupation et des ressorts du régime de Vichy n'est plus à prouver, comme le montrent les travaux remarquables de l'Américain Robert Paxton, et, plus récemment, du Canadien Éric Jennings.

⁴³ Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, p. 8

⁴⁴ Cette extériorité n'est toutefois pas absolue, compte tenu des séjours réguliers sur le terrain effectués par nombre de civilisationnistes, dont la présence outre-Manche demeure néanmoins sporadique et intermittente. Elle est bien évidemment encore moins absolue pour les collègues britanniques (ou d'origine britannique) spécialistes de civilisation britannique, même si après de nombreuses années passées en France, l'extériorité au champ qu'ils étudient devient aussi, dans une certaine mesure, une réalité.

(notamment artistiques et linguistiques) et des dynamiques institutionnelles, politiques et sociales dans leur contexte historique et dans un champ culturel et linguistique spécifique »⁴⁵.

Il ne s'agit bien entendu pas de substituer l'approche par la culture ou « culturaliste » aux recours à l'histoire, la sociologie, l'anthropologie ou la science politique, que je développerai plus bas, mais de l'utiliser, avec un éclectisme assumé, en complément à celles-ci, comme je me suis attaché à le faire dans nombre d'articles et, a fortiori, dans ma monographie.

Jean-Louis Guereña dresse un constat similaire quant à l'atout de l'approche par la culture en civilisation espagnole, notamment avec des sujets historiques. Si, selon lui, les recherches en civilisation comportant une dimension historique partagent indiscutablement avec l'histoire « une approche raisonnée du passé⁴⁶ », l'atout essentiel du civilisationniste, par rapport à la plupart des historiens spécialistes de l'Espagne, réside dans une connaissance approfondie de la langue et de la culture espagnoles. Les travaux du civilisationniste ne sauraient donc être relégués au rang de simple *ersatz* de ceux de l'historien :

La maîtrise de la langue espagnole et la connaissance étendue des productions culturelles hispaniques ou hispano-américaines [...]loin d'être une faiblesse face à nos collègues historiens, nous paraît constituer au contraire une force et un atout de poids pour les hispanistes « civilisationnistes » et qui orientent à ce titre, comme nous l'avons vu, les directions de leurs enseignements et de leurs recherches, souvent novatrices et qui constituent très certainement actuellement par rapport à l'historiographie espagnole un hispanisme de proposition ou de coopération et non plus de substitution comme ce fut autrefois le cas⁴⁷.

Néanmoins, contrairement à ce que semble suggérer cet hispaniste, l'approche culturaliste n'est pas étrangère à l'histoire, avec la vogue de l'histoire culturelle, que Pascal Ory définit comme une « modalité d'histoire sociale qui circonscrit son enquête aux phénomènes symboliques, comme une histoire sociale des représentations⁴⁸ ». Malgré tout, on peut avancer que la maîtrise approfondie des langues continue à faire défaut à la plupart des historiens

⁴⁵ Voir par exemple « Rapport de l'AERES sur l'unité CLIMAS », juin 2010, p.4. URL : www.aeres-evaluation.fr/content/download/13978/231370/file/EVAL-0331766R-S2110044053-UR-RAPPORT.pdf &hl=fr&gl=fr&pid=bl&srcid=ADGEEShceUpE4G2zLVg35tKem7Uk3VSAIw76mtII9OjBd8fx80oHaaa8TbArBgpRWtg3deQDYX2nYIBVRDTTrNrlu8U07sYu0QtxbfAohmYgD3PRhlyYsCvijUa5tuR0VHgtfN7sSYei&sig=AHIEtbQI5XXQ8aoKsFEwLkdhNK3HQTFR4A (lien actif le 5 août 2012)

⁴⁶ Guereña, *op.cit.*, p.5

⁴⁷ Jean-Louis Guereña, « Civilisationnistes ou historiens ? », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* [en ligne], 1 (2007), p. 6. URL : <http://ccec.revues.org/117> (lien actif le 16 juillet 2012).

⁴⁸ Pascal Ory, « Histoire culturelle », *Encyclopédie Universalis* « Ressources documentaires pour l'enseignement » (accès abonnés, Environnement Numérique de Travail, Université Toulouse 2 – Le Mirail).

culturalistes spécialistes d'autres pays que la France, ce qui leur pose un problème évident de compréhension des sources (voire, d'accès à celles-ci) et freine leur collaboration avec leurs homologues originaires du pays qu'ils étudient.

La connaissance fine de la culture et de la langue et le recours à celles-ci afin d'éclairer des faits historiques, sociaux et/ou politiques doivent (ou du moins, peuvent) irriguer l'approche du civilisationniste, mais en aucun cas prendre le dessus. Il convient en effet, d'imposer un certain nombre de garde-fous à l'approche culturaliste afin d'éviter deux écueils, qui, d'ailleurs, sont intimement liés.

Le premier découle de ce qu'englobera exactement le terme « culture ». Certes, épouser une acception de la culture aussi élargie que « le tout complexe » énoncé par Burnett-Taylor présenterait l'avantage de soumettre un corpus quasi-infini à l'analyse du civilisationniste. Néanmoins, cela affaiblirait sa démarche, en l'éloignant de son objet d'étude. En effet, le recours à la culture dans une acception élargie doit se faire à l'exclusion de toute étude formelle de sources littéraires, cinématographiques ou artistiques. Selon Pascal Ory, par « culture » l'histoire culturelle entend « l'ensemble des représentations collectives propres à une société ⁴⁹ ». La notion de « l'ensemble des représentations » me semble fort pertinente pour le civilisationniste ayant recours, avec plus ou moins de fréquence, à l'approche culturaliste. Au sujet de l'étude des représentations, François Poirier était d'ailleurs arrivé aux conclusions suivantes :

1. Toute connaissance passe par l'intermédiaire de représentations.
2. Toute représentation relève d'une culture particulière.
3. Toute représentation s'inscrit dans des rapports sociaux.
4. Toute représentation s'inscrit donc dans le temps et dans l'espace.
5. Tout objet, même utilitaire et technique, a une fonction de représentation analysable.
6. Toute représentation relève à la fois d'une construction individuelle et d'une construction collective.
7. Il faut donc analyser toute construction collective en se demandant quelles limites et quelles déformations en infléchissent le sens dans les pratiques individuelles ou à petite échelle collective⁵⁰.

⁴⁹ Ory, *op.cit.*

⁵⁰ Poirier, *op.cit.*

Néanmoins, la place revêtue par l'étude de ces représentations constituera, pour le civilisationniste, un outil parmi les autres, qui pourra être utilisé ou non, en fonction de la nature de ses travaux et des documents à sa disposition. A contrario, l'historien culturaliste fondera l'ensemble de ses analyses sur lesdites représentations. Je ne suggère bien entendu pas que cela soit en vain, compte tenu de l'apport décisif de l'histoire culturelle à l'histoire politique, souligné par Serge Bernstein :

[...] le renouvellement de l'histoire politique en France doit beaucoup à l'essor de l'histoire culturelle et à l'attention portée par celle-ci aux représentations. Elle suppose, par conséquent, que soient pris en compte les vecteurs de diffusion de la culture globale d'une société qui sont également ceux de la culture politique, en particulier l'édition et les médias pour la période contemporaine, mais également, pour des périodes plus anciennes, l'écrit, l'école, les salons, les académies, *etc*⁵¹.

Cependant, la place centrale occupée par les sources culturelles et leur analyse en histoire culturelle me semble bien constituer un point de divergence important entre cette branche de l'histoire et la civilisation, même culturaliste.

Le civilisationniste pourra naturellement faire référence aux productions culturelles (dans certains cas, d'ailleurs, ne pas le faire serait très difficilement justifiable⁵²) mais uniquement afin de les utiliser comme des illustrations de phénomènes analysés à l'aide de méthodes ou d'outils théoriques issus de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et / ou de la science politique, pour citer les quatre disciplines qui constituent l'essentiel du substrat de ma propre pratique de la civilisation britannique. En effet, même s'il est sans doute moins problématique pour certaines périodes, le décloisonnement entre littérature et civilisation contemporaine est mal considéré en France, comme le soulignait Monica Charlot en 2001 :

Pour le civilisationniste, la littérature n'a d'intérêt que comme représentation – le plus souvent déformée – de la réalité (sociale, politique, économique ...). Il convient donc de traiter une œuvre littéraire (roman, poésie, pièce de théâtre) comme un objet d'étude au sens de Durkheim [...]. Il est peut-être intéressant, voire, nécessaire pour le littéraire aux XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles d'approfondir l'arrière-plan politique,

⁵¹ Serge Bernstein, « Histoire politique », *Encyclopédie Universalis*, « Ressources documentaires pour l'enseignement » (accès abonnés, Environnement Numérique de Travail, Université Toulouse 2 – Le Mirail).

⁵² Par exemple, lorsque l'on s'intéresse à la situation des populations originaires du sous-continent indien pendant les années Thatcher, il paraît difficile de ne pas faire référence au travail de Hanif Kureishi, que ce soit en tant que scénariste (*My Beautiful Laundrette*, 1985) ou romancier (*The Buddha of Suburbia*, 1990).

social ou culturel et le civilisationniste peut l'aider à cela. Mais ensuite les chemins intellectuels se séparent et les méthodes d'analyse ne sont plus du tout les mêmes⁵³.

Le deuxième écueil est intimement lié au précédent : une focalisation excessive sur la culture peut conduire à un affaiblissement du substrat théorique et méthodologique, indispensable au civilisationniste, comme à tous les autres spécialistes de sciences humaines et sociales. Dans certains cas, cela peut même conduire à un recours à la culture « pour la culture », et, par conséquent, à la perte de vue de l'objet initialement étudié par le chercheur.

Ces deux caractéristiques (extension des méthodes de l'analyse littéraire ou artistique aux sciences sociales ; appauvrissement théorique et méthodologique induit par une approche trop centrée sur la culture) constituent, en fait, deux des reproches les plus fréquemment formulés à l'égard des *cultural studies* en France, que cela soit au sein de l'anglistique ou des sciences humaines et sociales.

Le recours à des outils analytiques issus de la littérature constitue en effet une des caractéristiques des *cultural studies*, discipline apparue outre-Manche à la charnière des années 1950 (publication de *The uses of Literacy*, de Richard Hoggart en 1957) et 1960 (création du département de *Cultural studies* à l'Université de Birmingham en 1964). Initialement centrées sur la notion de classe sociale (notamment la persistance des clivages de classe, malgré la mobilité sociale inédite de la classe ouvrière, soumise à l'impact néfaste des *mass media*), les *cultural studies* s'intéresseront par la suite à la position des immigrés du nouveau Commonwealth au sein de la société britannique, au genre, puis à la question des minorités sexuelles. À partir des années 1970, elles auront de plus en plus recours aux méthodes de l'analyse littéraire⁵⁴, dans un contexte intellectuel de réhabilitation de la textualité de part et d'autre de la Manche, révélateur, selon Jean-Paul Révauger, d'« une revanche des littéraires sur les sciences sociales »⁵⁵. Cela allait signaler un éloignement

⁵³ Charlot, *op.cit.*, p.1

⁵⁴ Il convient de rappeler que Richard Hoggart lui-même était littéraire de formation.

⁵⁵ Voir Jean Paul Révauger, « Cultural studies et political correctness. Une stratégie politique et intellectuelle commune », *Mélanges en l'honneur de Pierre Morère*, Presses Universitaires de Grenoble, 2004. Texte librement accessible en ligne sur le blog de l'auteur. URL : <http://jprevauger.over-blog.com/article-1474684.html> (lien actif le 7 août 2012)

progressif des *cultural studies* des sciences sociales, comme le souligne l'historien Stéphane Van Damme, qui retrace les conditions de leur désaffection progressive :

[...] les travaux du courant des *Cultural Studies* se caractérisent globalement par un éloignement progressif des approches sociologiques qui avaient défini le questionnaire des pionniers britanniques [...] Ensuite, l'économie des biens culturels s'est trouvée peu à peu évacuée du projet [...]. Le refus du «réductionnisme économique» a conduit les *Cultural Studies* à produire une forme d'autonomie des objets culturels sans porter attention à leur contexte de production et de circulation. [...] En troisième lieu, dans les années 1980, le glissement de l'ancrage dans les sciences sociales et la progressive annexion des *Cultural Studies* par les départements de littérature a eu pour conséquence de réduire les enquêtes de terrain ou dans les archives au profit de pratiques exégétiques de textes canoniques, et donc de contribuer à une « textualisation » du savoir ainsi produit. Le texte devient alors l'objet et le support de ces études⁵⁶.

Jean-Paul Révauger remarque que l'importance capitale que revêtent le texte et les mots pour les *cultural studies* les conduira à tenter de codifier le langage ayant trait aux minorités (issues de l'immigration, notamment), afin de tenter de changer leur statut et de combattre les discriminations dont elles faisaient l'objet. Cela les amènera à adopter, sans grand recul critique, des catégories anthropologiques parfois contestables et à faire cause commune, pour ainsi dire, avec le mouvement de la *political correctness*⁵⁷. Dans une certaine mesure, ce glissement des *cultural studies* participe de la même logique que celle qui avait conduit au revirement de l'anthropologie dans l'immédiat après-guerre, comme je l'ai montré plus haut.

On voit donc ce qui a freiné le développement des *cultural studies* en France, y compris parmi les spécialistes de civilisation britannique : une conception très anthropologique de la culture (éloignée de la conception hexagonale, essentiellement « canonique ») et, surtout, un recours aux méthodes littéraires pour éclairer des phénomènes sociaux et / ou historiques. Ces caractéristiques, notamment la dernière, éloignent indiscutablement mon approche de celle des *cultural studies*. Il n'en demeure pas moins que, de par leur éclectisme (parfois quelque

⁵⁶ Stéphane Van Damme, « Comprendre les *Cultural Studies*: une approche d'histoire des savoirs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/5 no51-4bis, pp 53-54. URL : <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2004-5-page-48.htm> (lien actif le 5 août 2012)

⁵⁷ Jean-Paul Révauger, *op.cit.*

peu vertigineux, il est vrai⁵⁸) et certains de leurs sujets de prédilection (« minorités » issues de l’immigration, rapports entre les sexes, notamment), les *cultural studies* ont très largement irrigué le champ de la civilisation britannique (et bien au-delà, comme le souligne l’historien Stéphane Van Damme) et m’ont indiscutablement influencé.

En revanche, avec les réserves importantes exprimées plus haut, j’assume volontiers une approche « culturaliste » de la civilisation, qui, une nouvelle fois, se traduit par un enrichissement de mes pratiques scientifiques, et non pas par leur appauvrissement. En effet, je mobilise ma connaissance de la culture britannique (et de la langue anglaise) afin d’explorer les problématiques qui me sont chères : les phénomènes sociaux résultant de l’immigration, la corrélation entre l’état de l’opinion et le façonnement des politiques publiques en matière d’immigration et d’intégration (ou à l’inverse, comment les politiques publiques peuvent influencer sur l’état de l’opinion).

Par ailleurs, dans mes travaux, ainsi, lorsque cela me semble pertinent, je fais ponctuellement référence à des œuvres cinématographiques, pouvant être parfois qualifiées de grand public, aux antipodes de ce que Pierre Bourdieu appelait la « culture légitime ». En outre, pour les besoins de mon ouvrage comparatiste sur l’immigration et l’intégration au Royaume-Uni et en France de 1930 à 2012, j’ai également effectué des recherches systématiques par mots⁵⁹ ou dates-clefs dans la base de données de l’Institut National de l’Audiovisuel, afin de diversifier mes sources. Cela m’a permis d’accéder à des supports audiovisuels très variés⁶⁰. Par ce biais, j’ai ainsi pu visionner, intégralement ou en partie, des journaux télévisés, des émissions d’information ou « culturelles » jusqu’alors peu ou pas consultées par les chercheurs, à en juger par le nombre de téléchargements dont elles avaient fait l’objet. Elles se sont avérées être des sources primaires très intéressantes, à l’instar de ce reportage tiré d’un journal télévisé de 1980, qui relatait le saccage d’un foyer d’immigrés

⁵⁸ À la fin des années 1990, un portail de l’éditeur Blackwell intitulé *Cultural Studies Resources*, destiné aux spécialistes de la discipline, précisait que les *Cultural Studies* avaient recours aux méthodes « de l’économie, des sciences politiques, des études sur la communication et les médias, de la sociologie, de la littérature, de l’éducation, du droit, des études sur la science et la technologie, de l’anthropologie et de l’histoire, avec une attention particulière au genre, aux races, aux classes et à la sexualité dans la vie quotidienne. Elles représentent en termes larges, la combinaison des théories textuelles et sociales». (l’URL, www.blackwellpublishing.com/cultural, n’est plus active au 8 août 2012). Cité dans Van Damme, *op.cit.*, p.51.

⁵⁹ Par exemple : « Travailleurs immigrés » ; « immigration », « immigrés » ; « Algériens » ; « Maliens » ; « Portugais » ; « bidonvilles » ; « SONACOTRA » etc.

⁶⁰ Certains de ces documents, *in fine*, ne se prêtaient pas à une approche par la culture, compte tenu de leur dimension et intérêt historiques évidents (comme, par exemple, le discours de Léon Blum devant les militants de la SFIO à Luna Park, en 1936, où le Président du conseil justifiait, tant bien que mal, la non-intervention de la France auprès des Républicains espagnols. Voir « À Luna-Park, Blum tente de justifier aux militants sa politique de non intervention en Espagne » URL : <http://www.ina.fr/fresques/jalons/fichemedia/InaEdu02043/a-luna-park-blum-tente-de-justifier-aux-militants-sa-politique-de-non-intervention-en-espagne.html> (lien actif le 27 juillet 2012)

africains par une partie de l'équipe municipale communiste de Vitry-sur-Seine⁶¹, ou, encore, de ce rare et surprenant regard croisé sur l'immigration au Royaume-Uni, émanant d'un reportage de l'émission *Cinq colonnes à la une* tourné à Smethwick en 1963, qui, en creux, témoignait au moins autant des remous suscités par l'immigration du nouveau Commonwealth outre-Manche que de la manière dont le développement de l'immigration non-européenne était perçu en France au lendemain de la Guerre d'Algérie.

La manière dont j'ai exploité ce reportage est typique de mon approche, puisqu'au-delà des faits (que j'avais déjà exposés à l'appui de outils classiques issus de l'histoire, de la sociologie et de la science politique), je me suis intéressé à la représentation des relations inter-communautaires par les médias français et me suis appliqué à la contextualiser, tout en utilisant ma connaissance de la langue pour mettre en évidence des erreurs grossières, dans la traduction des propos de personnes interrogées, ou dans la présentation des faits (Sikhs présentés comme des musulmans, par exemple)⁶². Le recours à de tels supports est relativement nouveau pour moi : j'entends le développer et le diversifier à l'avenir, en citant davantage de sources britanniques analogues, auxquelles j'ai eu beaucoup plus difficilement accès, nombre d'entre elles n'étant pas téléchargeables depuis l'étranger.

En France, cette approche complémentaire par la culture s'est longtemps heurtée à la résistance de certains historiens non culturalistes (malgré une ouverture désormais plus marquée, avec le développement de l'histoire culturelle, de l'« histoire totale », dont il sera question plus bas) et, encore plus, politistes. C'est d'ailleurs sans doute essentiellement le recours à la culture qui distingue la civilisation (britannique, américaine ou du Commonwealth) d'une branche de la science politique, les *area studies*, centrées soit sur un « pays ou d'un territoire constituant une unité politique », soit « sur une région géographique plus vaste englobant plusieurs pays qui possèdent des caractéristiques communes » ou, enfin, sur « une portion seulement d'un territoire national »⁶³. Les *area studies*, de par leur nature interdisciplinaire (elles se situent d'ailleurs à l'intersection de la science politique et de la géographie humaine) et leur centrage sur un pays ou une région (au sens élargi ou non) sont

⁶¹ « Foyer malien a Vitry », Journal télévisé TF1 20h, 27 décembre 1980. URL : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAA8001946101/foyer-malien-a-vitry.fr.html> (lien actif le 14 avril 2012)

⁶² « Le Racisme en Angleterre : Indiens et Pakistanais », *Cinq colonnes à la une*, 4 octobre 1963.

www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAF93012454/le-racisme-en-angleterre-indiens-et-pakistanais.fr.html (lien actif le 12 mars 2012). Voir monographie, pp. 112-115

⁶³ Jean Meyriat, « Chapitre IX ». « Area Studies », in Jean Meyriat, *La science politique en France 1945-1958*, Paris, Presses de Sciences Po « Hors collection », 1960, p. 113. URL : <http://www.cairn.info/la-science-politique-en-France-1945-1958---page-113.htm> (lien actif le 7 août 2012)

proches de la civilisation britannique, que certains civilisationnistes français traduisent d'ailleurs en anglais par *British area studies*, à l'instar de François Poirier. Les *area studies*, telles que les politistes les entendent, diffèrent toutefois de la civilisation, notamment en raison du scepticisme dont la science politique fait montre à l'égard de l'approche culturaliste.

I. 1.3 L'interdisciplinarité, exigence commune à toutes les sciences sociales

Comme nous l'avons vu en filigrane depuis le début de la présente partie, l'interdisciplinarité est depuis longtemps centrale à la pratique de la civilisation britannique, dont une des caractéristiques majeures est précisément de se situer au carrefour de plusieurs disciplines.

Naturellement, ce décloisonnement n'exclut pas, en fonction du sujet traité, qu'une approche soit davantage mobilisée que les autres (l'approche historique, ou sociologique, par exemple). Néanmoins, la nature même de la civilisation interdit « la parcellisation des connaissances⁶⁴ ». Précisément, pour André Shepherd, Cécile et Jean-Paul Révauger, ce qui distingue les civilisationnistes des historiens, politistes, sociologues ou anthropologues ne réside pas tant dans la nature de l'objet étudié que dans les méthodes ou outils mobilisés. Selon les trois auteurs, en civilisation, l'approche monodisciplinaire est tout simplement inenvisageable.

Je souscris bien entendu à cette opinion et ferai la démonstration de ma propre pratique interdisciplinaire dans la section suivante. L'interdisciplinarité s'impose d'autant plus au civilisationniste que, comme nous l'avons vu plus haut, la « civilisation » n'a pas d'existence officielle en tant que discipline scientifique autonome et ne dispose pas de ses propres outils théoriques ou méthodologiques. Dès lors, avoir recours à ceux des autres sciences sociales n'est effectivement pas un choix, mais une obligation.

Néanmoins, pour indispensable, louable et fructueuse qu'elle soit, peut-on avancer que l'interdisciplinarité distingue de manière si décisive que cela les civilisationnistes des historiens, sociologues, anthropologues ou politistes? En effet, ces représentants des sciences sociales sont depuis fort longtemps confrontés, parfois à leur corps défendant, à l'hybridation de leurs spécialités respectives, et ce, dans certains cas, depuis les origines des disciplines en question.

⁶⁴ Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, p. 28

Si l'interdisciplinarité inhérente à la civilisation (sans toutefois lui être propre, comme nous venons de le voir) est une nécessité absolue, il semble, à mes yeux, que c'est réellement la combinaison de l'extériorité géographique au champ d'étude et de l'intériorité conférée par la connaissance de la culture et de la langue qui distingue vraiment le civilisationniste du sociologue, de l'anthropologue, de l'historien⁶⁵ ou du politiste, par exemple.

L'histoire, la sociologie, l'anthropologie et la science politique, les quatre disciplines qui irriguent le plus ma pratique de la civilisation, ont connu (et connaissent encore) d'étonnantes interpénétrations disciplinaires, de surprenantes hybridations. Il ne s'agit bien évidemment pas de les recenser dans leur totalité ci-dessous, mais, simplement, d'illustrer ce mouvement général des sciences sociales vers l'interdisciplinarité.

Avec la montée en puissance de l'anthropologie, de la sociologie et de la science politique tout au long du XX^e siècle, l'histoire, a ainsi été soumise, selon Nicolas Offenstadt, « aux courants montants » de ces disciplines, tantôt pour s'en démarquer, tantôt, au contraire, pour se positionner en leur sein. Le résultat de cette mutation, a constitué, d'après ce même historien, un bouleversement de l'ordonnement traditionnel selon lequel, de manière schématique, l'histoire avait pour objet le passé ; la sociologie, le présent ; l'anthropologie, les sociétés extra-occidentales ; la science politique, le gouvernement des hommes⁶⁶.

Le champ de l'histoire ne saurait, en effet, être qualifié de monolithique. Il englobe désormais l'économie, la vie artistique⁶⁷, intellectuelle et sociale, le tout avec une diversification considérable des supports étudiés par l'historien, bien au-delà des seules sources écrites⁶⁸. Ce mouvement, rappelle Nicolas Offenstadt, fut amorcé, progressivement, dès l'entre-deux guerres, grâce aux *Annales d'histoire économique et sociale* (revue fondée en 1929), dans le premier numéro desquelles Marc Bloch fustigeait « les schismes redoutables » cloisonnant les différentes branches des sciences sociales⁶⁹. L'alliance de l'histoire avec

⁶⁵ L'hispaniste Jean-Louis Guereña suggère ainsi que le traitement de certaines thématiques sociales par les civilisationnistes hispanistes français, particulièrement original grâce leur recours à la culture, a influencé les historiens français spécialistes de l'Espagne (pourtant, note-t-il, peu amènes envers les civilisationnistes) voire, l'historiographie espagnole elle-même, du fait du caractère novateur conféré par leur extériorité (plus ou moins absolue, comme on l'a vu plus haut) à leur champ d'étude. Pour plus de détails sur cette question, voir Guereña, *op.cit.*, p. 5. Ces remarques semblent aisément extensibles à la civilisation britannique. Si, dans l'hexagone, la collaboration entre civilisationnistes et historiens demeure compliquée, cela semble nettement moins vrai au Royaume-Uni, où l'attitude des historiens vis-à-vis des civilisationnistes français est sans doute moins empreinte de préjugés, encore plus si les civilisationnistes sont comparatistes, comme le montrera le chapitre suivant. Cela explique, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce mémoire de synthèse, le référencement de certains de mes articles dans la base de données de la *Royal Historical Society*.

⁶⁶ Nicolas Offenstadt, *L'historiographie*, Paris, PUF-Que Sais-Je, 2011, p. 62

⁶⁷ Cf. histoire culturelle, voir plus haut.

⁶⁸ Offenstadt, *op.cit.*, pp 27-28

⁶⁹ Offenstadt, *op.cit.*, pp. 66-67

l'économie et la sociologie permettait, selon Marc Bloch et Lucien Febvre, autre animateur de la revue, de s'affranchir d'un certain académisme, celui de l'histoire politique « officielle », en l'occurrence⁷⁰.

Largement amorcée avant le Seconde Guerre, donc, cette mutation s'est poursuivie. Les historiens s'intéressent désormais à l'« histoire totale »⁷¹, que Michel Vovelle, un des pères de la Nouvelle histoire, qualifie d'histoire « de la cave au grenier », illustrant ainsi l'intérêt accru des historiens pour l'histoire culturelle depuis les années 1980⁷². Les années 1980 et 1990 furent également marquées par une grande perméabilité de certains courants de l'histoire à la sociologie de Pierre Bourdieu, qui ambitionnait d'étudier les mécanismes sociaux dans leur ensemble. La socio-histoire, ainsi, a été particulièrement influencée par la sociologie bourdieusienne. Elle s'intéresse notamment à l'opinion publique, ou, encore, à la formation de la Nation et témoigne, selon le terme de Nicolas Offenstadt, d'une « hybridation de l'histoire et de la sociologie »⁷³.

La sociologie, dont la chaire en Sorbonne fut créée en 1913 mais dont la première licence ne remonte qu'à 1958⁷⁴, s'est donc trouvée de plus en plus mobilisée, on l'a vu, par les historiens. Elle a connu un destin semblable vers l'interdisciplinarité, étant simultanément influencée par l'histoire, ce qui l'a incitée à s'intéresser à la dimension historique des phénomènes sociaux et, donc, à leur contextualisation. Ainsi, donc, apparut la sociologie historique, qui, selon le sociologue Laurent Willemez, « affirme [...] l'unité épistémologique des deux disciplines et fait le pari du dépassement de leurs différences autour d'une mise en commun des concepts et des méthodes »⁷⁵. Initialement théorisée par Max Weber, qui plaça la comparaison historique au cœur de son étude des grandes religions, notamment, elle s'est enrichie par la suite d'apports variés, provenant de l'économie, de la philosophie ou, encore, de la linguistique. Selon ses spécialistes, la sociologie historique permet, par le biais de comparaisons avec des situations passées, de mieux appréhender le monde social d'aujourd'hui, ce qui permet de restituer l'historicité des pratiques, représentations ou catégories⁷⁶.

⁷⁰ Offenstadt, *op.cit.*, p. 67

⁷¹ Guereña, *op.cit.*, p. 6

⁷² Offenstadt, *op.cit.*, p. 6

⁷³ Offenstadt, *op.cit.*, p. 78-79

⁷⁴ Offenstadt, *op.cit.*, pp 63-64

⁷⁵ Laurent Willemez, « La sociologie historique », *Encyclopédie Universalis* « Ressources documentaires pour l'enseignement » (accès abonnés, Environnement Numérique de Travail, Université Toulouse 2 – Le Mirail)

⁷⁶ *Ibid.*

L'anthropologie se trouve, elle aussi, au carrefour de plusieurs disciplines, en raison des liens qu'elle entretient avec l'histoire et la science politique, notamment.

Pour ce qui est de la dimension historique de l'anthropologie, l'historien Philippe Minard fait l'observation suivante, qui confirme d'ailleurs le caractère central occupé par l'histoire au sein des sciences sociales :

Aucune société n'est sans passé, sans dynamique interne, hors du temps, a-historique. Et d'ailleurs, qui soutiendrait encore cette thèse ? Si on admet que l'anthropologie est une science sociale (plutôt qu'un discours sur l'homme en général), elle est, du même coup, une science historique. Cette unité fondamentale a été marquée depuis longtemps par certains épistémologues des sciences sociales⁷⁷.

Si cette dimension historique de l'anthropologie n'est pas synonyme de fusion des deux disciplines, elle invite à leur complémentarité. De fait, anthropologie et histoire ont eu tendance à s'interpénétrer de plus en plus fréquemment depuis les années 1960, tout en gardant, selon Philippe Minard, des objets d'étude distincts :

Dans l'ensemble, nous avons constaté un regain de convergences, portant sur des objets et des problématiques, et des dialogues qui transcendent les limites disciplinaires. [...] Il reste, me semble-t-il, que les historiens étudient toujours des phénomènes individualisés par leur position dans l'espace et le temps, tandis que l'anthropologie s'attache essentiellement au système et à ses règles. Somme toute, le travail de deux disciplines différentes et le débat entre celles-ci est peut-être plus fécond que ce que procurerait une difficile fusion⁷⁸.

L'anthropologie et la science politique, comme le souligne le politologue Jean-Marie Donegani « ont une préhistoire et une histoire analogues »⁷⁹. L'anthropologie politique témoigne de l'étroitesse de ces liens qui, récemment, ont eu tendance à se resserrer :

⁷⁷ Philippe Minard, « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences? », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2002/5 - no49-4bis, Paris, Belin, p. 25. URL: <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-5-page-81.htm> (lien actif le 14 août 2012)

⁷⁸ Minard, *op.cit.*, p. 24

⁷⁹ Jean-Marie Donegani « De l'anthropologie au politique », *Raisons politiques* 2/2006 (n° 22), p. 5. URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-2-page-5.htm (lien actif le 14 août 2012)

Les apports de l'anthropologie politique sont essentiels à la réflexion des politistes : pouvoir limité des chefs et domiciliation du pouvoir dans la civilité, nature dangereuse et contrôlée du pouvoir, instauration des divisions et des classements sociaux fondateurs de l'ordre. Mais la science politique ne s'est pas vraiment approprié les résultats des recherches anthropologiques, sans doute en raison de la domination de l'approche sociologique sur la définition de la discipline. Pourtant, aujourd'hui, un certain nombre de recherches portant sur les aires culturelles comme sur les manifestations et les célébrations collectives ainsi qu'une attention plus grande accordée aux processus de traduction des différences sociales en capacité politique ouvrent à une nouvelle alliance entre l'anthropologie et la science politique⁸⁰.

La science politique, quant à elle, était parfois perçue, à ses origines, comme un simple appendice du droit. En France, cela était souvent visible dans l'enchâssement physique des Instituts d'Étude Politique au sein des facultés de droit. Néanmoins, dès 1960, Jean Meyriat la décrivait comme « un carrefour, [...] un point de convergence de diverses sciences humaines »⁸¹. La plupart de ses représentants actuels reconnaissent volontiers la nature intrinsèquement hybride de la science politique. Frédéric Gimello-Mesplomb, par exemple, voit en elle « la fille incestueuse du droit et de l'histoire ». Les historiens Michel Offerlé et Henry Rousso résumant ainsi, quant à eux, les rapports, grandissants mais difficiles, entre l'histoire et la science politique: « Le PACS entre l'histoire et la science politique n'est pas encore signé, et le mariage, encore moins célébré⁸² ».

Au-delà de ce trait d'humour, la science politique s'est incontestablement ouverte à d'autres disciplines. Cette interdisciplinarité, notamment palpable dans une de ses branches, les *area studies*, dont nous avons montré plus haut la proximité et la compatibilité relatives avec la civilisation, explique peut-être la prudente mais réelle ouverture dont certains politistes font preuve à l'égard des civilisationnistes (même si, une nouvelle fois, l'approche culturaliste est, pour le moins, diversement appréciée dans les Instituts d'Étude Politique). Je reviendrai ultérieurement en détail sur les collaborations fructueuses que j'ai avec les politistes (mais aussi avec des juristes, sociologues, anthropologues et historiens), tant en

⁸⁰ Donegani, *op.cit.*, p. 13

⁸¹ Meyriat, *op.cit.*, p. 113

⁸² Michel Offerlé et Henry Rousso, *La Fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p.253. Cité dans Émilien Ruiz, « Histoire et science politique : les pratiques de l'interdisciplinarité : recension d'ouvrage », *laviedesidees.fr*, 27 novembre 2008. URL : http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20081127_ruiz.pdf (lien actif le 9 août 2012)

matière de recherche, d'enseignement ou d'encadrement d'étudiants en Master. Ces résultats concrets, dont la deuxième partie du présent mémoire et a fortiori, le recueil de publication attestent, témoignent d'une interdisciplinarité réelle, au-delà des effets d'annonce, des incantations ou des injonctions ministérielles.

L'interdisciplinarité, donc, concerne non seulement la civilisation, mais aussi les sciences humaines et sociales, qui constituent l'essentiel de son substrat. La prochaine section rendra compte de l'interdisciplinarité de mon approche, en montrant, à partir des thématiques qui me sont chères, comment les différents apports disciplinaires auxquels j'ai recours se combinent dans ma pratique de la civilisation britannique. Compte tenu des multiples passerelles entre les différentes disciplines mobilisées afin d'approfondir mes analyses ayant trait à la société britannique, il semblerait artificiel de consacrer un chapitre spécifique à chacune de ces disciplines. De la même manière qu'elles sont conjointement mobilisées dans ma pratique de la civilisation, elles seront conjointement traitées ci-dessous, afin de montrer en quoi leur complémentarité est nécessaire à mon approche, tant dans mes travaux de recherche que dans mes enseignements. Le prochain point prendra appui sur les deux grandes thématiques générales qui sous-tendent l'ensemble de mes écrits et nourrissent mes enseignements depuis le début de ma carrière : l'immigration et l'intégration, que j'ai déclinées, au fil du temps d'une manière de plus en plus diversifiée (et ouvertes au comparatisme, comme cela sera montré ultérieurement). Ces deux questions sont très étroitement corrélées et feront donc l'objet d'un traitement conjoint, d'autant plus que les politiques publiques britanniques mises en œuvre en la matière depuis pratiquement un demi-siècle reposent précisément sur la combinaison d'un strict contrôle des flux et de mesures d'intégration à visée antidiscriminatoire, l'ensemble étant qualifié de « double interventionnisme d'État » (*dual state interventionism*), selon la formule du sociologue John Solomos⁸³. La section suivante ne prétend nullement être exhaustive. Elle se veut pédagogique et analytique et a vocation, en se fondant sur des exemples concrets, à montrer quels peuvent être certains des usages de l'interdisciplinarité en civilisation britannique.

⁸³ John Solomos, *Race and Racism in Britain*, London, Macmillan, 1993,

I.1.4. L'histoire, la science politique, l'anthropologie et la sociologie au service de l'étude de l'immigration et de l'intégration au Royaume-Uni

Tous mes travaux sur l'immigration et l'intégration au Royaume-Uni, même ceux qui portent sur la période la plus contemporaine, font appel à l'histoire. Comme cela transparaît dans l'introduction générale de ce mémoire (où je m'attache à présenter mon champ d'étude⁸⁴), dans nombre des publications mentionnées plus loin dans ce volume et reproduites dans le recueil de publications, et a fortiori, dans la monographie à paraître en 2013, l'approche historique revêt une place très importante dans mes travaux, dont la plupart s'inscrivent dans l'« histoire du temps présent », que Nicolas Roussellier, spécialiste d'histoire politique, définit ainsi :

L'histoire du temps présent n'est pas l'histoire (impossible) de l'actualité ou de l'histoire en train de se faire au moment où elle se fait [...], ce n'est pas l'histoire du moment présent mais l'histoire d'un temps qui nous est présent, quels que soient la distance, l'éloignement, de la durée et des ans, la période académique considérée⁸⁵.

Une caractéristique essentielle de mes écrits et enseignements, qu'ils portent sur la période contemporaine ou des époques plus anciennes, réside dans leur dimension diachronique.

Cette nécessité de mise en perspective historique, afin d'éclairer tant le présent que le passé, était soulignée par Marc Bloch, un des pères fondateurs de l'historiographie moderne :

[...] l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même. [...] On se représente le courant de l'évolution humaine comme fait d'une suite de brèves et profondes saccades, dont chacune ne durerait que l'espace de quelques vies. L'observation prouve, au contraire, que, dans cet immense continu, les grands ébranlements sont parfaitement capables de se propager des molécules les plus lointaines jusqu'aux plus proches. [...] Mais il n'est peut-être pas moins vain de s'épuiser à comprendre le passé, si l'on ne sait rien du présent. [...] l'érudit qui n'a le goût de regarder autour de lui ni les hommes, ni les choses, ni les événements, il méritera peut-être, comme disait

⁸⁴ En faisant abstraction, à ce stade, de l'ouverture vers le comparatisme opérée depuis 2004, qui fera l'objet de développements ultérieurs.

⁸⁵ Nicolas Roussellier, « L'histoire du temps présent : succès et interrogations » In: *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°37, janvier-mars 1993, p. 139
URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_02941759_1993_num_37_1_2650 (lien actif le 12 août 2012).

Pirenne, le nom d'un utile antiquaire. Il fera sagement de renoncer à celui d'historien⁸⁶ :

L'histoire du temps présent, telle que la définit Nicolas Rousselier, se prête d'ailleurs particulièrement à la perspective diachronique :

Il n'y a qu'un seul continuum de temps et « le temps présent » pour l'historien est aussi bien le temps qu'il vit au présent et qui l'investit de toutes ces questions nouvelles renouvelées, que le temps qu'il choisit d'étudier. Le temps présent est alors pour lui aussi bien le temps « passé » qui lui est présent, parce que le questionnement qu'il lui applique est formulé au présent, par le présent, dans le moment présent et en fonction du moment présent, que le temps « présent », le moment actuel, au sein duquel il inscrit et [...] propose son travail aux autres historiens et aux lecteurs⁸⁷.

Cette approche diachronique, mise au service de l'étude de l'immigration et de l'intégration, me permet notamment de mettre en exergue ruptures ou continuités dans le façonnement des politiques d'immigration, ce qui est fort précieux. Je constate toutefois qu'en début de carrière, j'ai parfois cédé à la tentation d'avoir recours à des diachronies trop radicales. Cela fut notamment le cas dans un article où je mis en parallèle une certaine continuité, sans doute plus construite que réelle, dans l'accueil des réfugiés à Bristol du XVII^e siècle à nos jours⁸⁸.

L'étude de l'immigration et de l'intégration relève non seulement de l'histoire (politique, sociale, culturelle) mais aussi de la science politique, puisque dans de nombreux travaux, je m'attache à décrire, en tentant de le rendre le plus accessible possible, le cadre juridique et législatif ayant encouragé (*British Nationality Act*, 1948) ou, au contraire, freiné (*Commonwealth Immigrants Act*, 1962) voire, quasiment stoppé (*British Nationality Act*, 1981) l'immigration économique en provenance du nouveau Commonwealth et défini un accès, plus ou moins ouvert, selon les époques, à la nationalité et / ou à la citoyenneté

⁸⁶ March Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Cahier des Annales, 3. Paris, Colin, 1952 (2^e édition), pp. 25-28. Version numérisée libre de droits.URL :

http://classiques.uqac.ca/classiques/bloch_marc/apologie_histoire/bloch_apologie.pdf (lien actif le 12 août 2012)

⁸⁷ Rousselier, *op.cit.*, pp. 139-140

⁸⁸ «Des Huguenots aux Somaliens : continuités et ruptures dans l'accueil des réfugiés à Bristol», in *Les politiques de l'immigration en France et au Royaume Uni : Perspectives historiques et contemporaines*, sous la direction de Lucienne Germain et Didier Lassalle. Paris : L'Harmattan, janvier 2007, pp 177-191. Je parle de « début de carrière », car ladite publication est extraite d'une journée d'étude qui eut lieu à Paris VII en 2004.

britannique. Si ce dernier élément peut être perçu comme constitutif des mesures d'intégration (l'accès à la communauté nationale et aux droits politiques et civiques attachés à la citoyenneté constitue, indiscutablement, un pas important vers l'intégration), le recours à la science politique permet également d'identifier et d'analyser des mesures plus spécifiques et typiques de l'approche britannique en la matière. C'est notamment le cas pour la législation ad hoc en matière de « relations raciales », pour calquer la terminologie britannique⁸⁹ ou pour rendre compte de la tournure moins différentialiste prise par la lutte contre les discriminations depuis le début des années 2000⁹⁰. L'étude de ce cadre législatif prend toujours appui sur une analyse du contexte politique, des rapports de force entre les différentes forces politiques et au sein de celles-ci. Plusieurs de mes travaux (articles, chapitres, sections de ma monographie) ont d'ailleurs pour point de départ des périodes politiques (ex. années Major ; années Blair). L'étude de l'immigration et de l'intégration y est mise en perspective, en tenant notamment compte des orientations idéologiques et politiques des gouvernements en question, de l'état de l'opinion, ou même, du contexte géopolitique international.

En outre, dans mes travaux, l'étude du cadre législatif britannique relatif à l'immigration et à l'intégration s'est trouvée couplée, progressivement, à la mise en évidence du cadre supranational en la matière. Pour l'immigration, cela m'a notamment conduit à replacer l'avènement d'une époque beaucoup plus libérale en matière de circulation des marchandises, des capitaux et des hommes⁹¹ suite à la Conférence de Bretton Woods (juillet 1944), qui allait influencer, dans le contexte de l'après-guerre, les législations nationales en matière d'immigration dans tous les pays occidentaux, dont, à l'évidence, celle qui allait se dessiner au Royaume-Uni.

En matière de lutte contre les discriminations (sur laquelle se fondent, en partie, les politiques d'intégration britannique), l'élargissement du champ m'a permis de mettre en évidence, par exemple que le premier *Race Relations Act* fut voté l'année même où l'Organisation des Nations Unies adoptait la Convention internationale sur l'élimination de

⁸⁹ *Race Relations Acts* de 1965, 1968, 1976, et suite à cette dernière loi, création de la *Commission for Racial Equality* et indetification du concept de « discrimination indirecte ».

⁹⁰ Par exemple, *Equality Act* de 2006, fusion de l'ensemble des instances de lutte contre les discriminations, dont l'emblématique *Commission for Racial Equality* afin de former une agence unique, la *Equality and Human Rights Commission*, en 2007 ; *Equality Act* de 2010).

⁹¹ James F. Hollifield, *L'immigration et l'État-Nation : A la recherche d'un modèle national*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 8.

toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par la Grande-Bretagne un an plus tard, en 1966.

De même, si la disparition de la *Commission for Racial Equality* s'explique par une prise de distance⁹² avec les politiques d'inspiration multiculturaliste des années 1980 et 1990, elle correspond également, comme je le montre dans un article co-écrit avec Nada Afiouni⁹³, à la transposition en droit national de deux directives européennes de 2000 (2000/43/CE et 2000/78/CE), qui donnèrent également naissance en France à l'éphémère Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

En complément à la science politique, afin de mener à bien cette ouverture vers le niveau supranational, palpable dans mes écrits depuis 2009, j'ai dû ponctuellement effectuer des recherches en droit, afin de citer les textes de lois pertinents ou bien de les analyser, dans les limites de mes bien modestes compétences en la matière (sur le volet « intégration » du Traité de Lisbonne, notamment). Si je n'ai pas la moindre prétention d'avoir, de près ou de loin, quelque compétence juridique, ce nouvel intérêt a conduit à des collaborations fructueuses avec des spécialistes de droit public et constitutionnel, bordelais et toulousains. Elles ont donné lieu à des travaux interdisciplinaires, notamment sur les minorités religieuses en Europe, sous la direction de collègues bordelais spécialistes de droit public⁹⁴, comme sous ma propre direction, notamment dans le cadre du séminaire d'équipe sur les signes religieux dans l'espace public en Europe, que j'ai dirigé au sein de l'UMR Europe, Européanité, Européanisation (5222, CNRS) en 2009-2010 et 2010-2011⁹⁵ et dont il sera plus longuement question dans la deuxième partie de ce mémoire.

Comme je l'ai montré plus haut, le recours à l'histoire me permet de rendre compte, d'un point de vue factuel, de l'attitude des autochtones vis-à-vis des immigrés, européens ou du nouveau Commonwealth et de mettre en perspective l'hostilité rencontrée par ces derniers

⁹² Cette prise de distance fut consécutive aux émeutes interethniques de 2001 et aux attentats du 11 septembre, et fut, à l'évidence, corroborée suite aux attentats du 7 juillet 2005 à Londres.

⁹³ Vincent Latour et Nada Afiouni, « Discriminations, mesure des discriminations et discrimination positive à l'égard des populations d'origine immigrée en Europe : perspectives franco-britanniques » dans *Vers un modèle social européen ?*, sous la direction de Stephan Martens et Jean-Paul Révauger, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, pp 249-268.

⁹⁴ Vincent Latour, « Les modèles d'intégration français et britannique, face à l'eupéanisation, la mondialisation et la transnationalisation » dans *Religions en Europe*, sous la direction de Hugo Flavier et Jean-Pierre Moisset, Paris, Pédone, octobre 2012 (publication en cours). Dans ce cas précis, l'interdisciplinarité est d'autant plus réelle que l'ouvrage en question est co-dirigé par un juriste (Hugo Flavier) et un historien (Jean-Pierre Moisset).

⁹⁵ Vincent Latour (sous la direction de), « Les signes religieux dans les îles britanniques et en Europe », *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique*, publication prévue au dernier trimestre 2012.

outr-Manche (ex. : *Battle of Cable Street*, 1936 ; émeutes de Liverpool, 1948 ; émeutes de Notting Hill et Nottingham, 1958 ; émeutes de Middlesborough, 1961). Néanmoins, recourir à la seule histoire reviendrait à privilégier une approche purement descriptive des faits, alors que l'anthropologie permet d'expliquer les mécanismes qui peuvent conduire à la mise à l'écart des immigrés par la société d'accueil. Cet apport de l'anthropologie est manifeste dans les écrits d'Emmanuel Todd, qui parle de « l'omnipotence de la société d'accueil⁹⁶ » dans l'assimilation ou la ségrégation des immigrés : « L'anthropologie met en évidence l'existence, dans chacune des grandes nations postindustrielles d'une matrice inconsciente spécifique, qui décide de la vision de l'étranger, et, finalement, de son destin.⁹⁷ »

Avoir recours aux outils analytiques de l'anthropologie permet d'appréhender plus finement la mise à l'écart des immigrés du nouveau Commonwealth, notamment celle des Antillais, pendant près de quatre décennies:

[...] c'est très évidemment l'apparence physique des immigrés qui choque le plus les populations locales. Plus un immigré est foncé, plus il apparaît menaçant. C'est pourquoi les Antillais engendrent une anxiété maximale, même lorsqu'ils sont largement dépassés en nombre par les Indiens et les Pakistanais. Cette position particulière des Noirs dans la conscience collective anglaise s'affirme tout au long des années soixante-dix⁹⁸.

Emmanuel Todd montre qu'il existe un lien entre le différentialisme colonial, hérité de l'époque impériale, et le différentialisme « libéral », typique des politiques de reconnaissance culturelle et de lutte contre la discrimination raciale mises en œuvre à partir du milieu des années 1960 sous l'impulsion des travaillistes. À cet égard, il observe : « Les sociétés occidentales qui affirment le plus explicitement leur tolérance idéologique à la différence humaine ne sont pas nécessairement celles qui acceptent le mieux les différences anthropologiques [...] »⁹⁹ : cette analyse me semble tout à fait pertinente. D'ailleurs, de mes travaux transparaît une distance réelle vis-à-vis des catégories anthropologiques en vigueur outre-Manche, consolidées (voire, parfois, construites) par les chercheurs et qui, selon moi, ont pour effet d'enfermer les individus dans des catégories pré-établies et souvent artificielles. Ce recul est le fruit d'un cheminement intellectuel. À l'évidence, j'ai fait preuve de moins

⁹⁶ Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Le Seuil, 1994, p.12

⁹⁷ Todd, *op.cit.*, p. 13

⁹⁸ Todd, *op.cit.*, p. 36

⁹⁹ Todd, *op.cit.*, p. 12

prudence vis-à-vis de ces catégories dans mes premiers écrits : je ne manquerai pas de revenir là-dessus dans la deuxième partie de mon mémoire, notamment dans la section consacrée à ma thèse de doctorat.

Globalement, cette grille d'analyse par le différentialisme me semble très éclairante. Néanmoins, comme je le montre dans ma monographie, elle trouve parfois ses limites, chose que j'ai, à l'évidence, insuffisamment nuancée dans certains de mes écrits antérieurs. Je ne manquerai pas de revenir plus en détail sur ce point dans la section consacrée au comparatisme, ainsi que dans la deuxième partie du présent mémoire, où je montrerai que l'opposition systématique entre le « différentialisme britannique » et l'« universalisme français ¹⁰⁰ », bien que souvent pertinente, peut s'avérer stérile et ne saurait être tenue pour absolue.

Par ailleurs, bien que mon approche ne puisse être, en tant que telle, qualifiée d'anthropologique, je me reconnais, comme je l'ai souligné plus haut, dans certaines caractéristiques inhérente au courant culturaliste de l'anthropologie. Ainsi, par le passé, j'ai pu, bien que pour une période limitée, avoir recours à des méthodes relevant de cette discipline, afin d'étudier, pour les besoins de ma thèse (et, auparavant, pour les besoins de mes mémoires de maîtrise et de DEA), différents groupes originaires du sous-continent indien à Bristol, notamment en m'installant dans les quartiers où je menais mon étude (Totterdown et Easton, en l'occurrence) et en tentant (sans doute de manière superficielle) de me mêler à la vie du quartier, en ayant recours à l'« observation participante », méthode issue de l'anthropologie culturaliste, qui influença par la suite la sociologie. J'ai depuis effectué des enquêtes de terrain selon des modalités analogues, dont je rendrais compte dans la deuxième partie du présent mémoire.

En ce qui concerne l'utilisation de concepts identifiés par l'anthropologie, notamment culturaliste, j'ai mené une réflexion sur le relativisme culturel, avancée incontestable qui permit de lutter contre l'ethnocentrisme. Comme je l'ai montré dans de nombreux travaux, le relativisme culturel influença de manière significative les politiques d'inspiration multiculturaliste mises en place en Grande-Bretagne à partir des années 1980. On peut même percevoir son influence bien plus tôt, dès 1966, dans la définition de l'intégration énoncée par Roy Jenkins¹⁰¹. Dans d'autres travaux, j'ai montré comment le relativisme culturel a été

¹⁰⁰ Todd, *op.cit.*, p. 13

¹⁰¹ «Integration is perhaps a rather a loose word and I do not regard it as meaning the loss, by immigrants, of their own natural characteristics and culture. I do not think we need in this country a 'melting pot', which will turn everyone out in a common mould, as one of a series of carbon copies of someone's misplaced vision of a stereotyped Englishman [...] I define integration, therefore, not as a flattening process of uniformity, but cultural

fortement remis en question outre-Manche au moins¹⁰² depuis les émeutes « inter-ethniques » de l'été 2001 dans le Nord et les Midlands et, à l'évidence, suite à l'onde de choc suscitée par les attentats du 11 septembre, puis par ceux de Londres, le 7 juillet 2005. Ces évènements coïncidèrent avec la remise en cause des politiques d'inspiration multiculturaliste adoptées dans les années 1980 et 1990 pour l'essentiel, en raison des risques de fragmentation de la communauté nationale, identifiés dans les rapports Cantle et Ouseley. J'ai consacré de nombreux articles ou chapitres d'ouvrages collectifs à l'évolution à cette disgrâce du relativisme culturel, que j'aborde également dans ma monographie, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce mémoire de synthèse. Si, jusqu'à présent, j'ai été moins amené à travailler avec des anthropologues qu'avec des politistes, sociologues ou historiens, j'ai été récemment sollicité pour siéger dans le jury de la thèse en anthropologie sociale de Christine Moliner. Intitulée « Être sikh en diaspora », cette thèse sera soutenue au Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud de l'EHESS au premier trimestre 2013, sous la direction de Denis Matringe. Elle porte notamment sur les Sikhs du Royaume-Uni et c'est précisément sur la base de mes travaux sur le multiculturalisme britannique que j'ai été convié à siéger dans ce jury de thèse.

La sociologie, enfin, de par son intérêt pour les questions intimement corrélées que sont l'immigration et l'intégration, me fournit des outils précieux. L'intérêt de la sociologie pour les groupes immigrés remonte aux travaux pionniers de l'École de Chicago (*The Polish Peasant*, 1918, par W.I. Thomas et F. Znaniecki), qui en développant des méthodes d'enquête de terrain spécifiques et en prenant pour objet les groupes humains en transition fondèrent la « sociologie des communautés ».

Par la suite, dans la deuxième partie du XX^e siècle la sociologie a souvent étudié l'immigré soit, sous l'angle du travailleur (exerçant, fréquemment, des activités professionnelles peu valorisantes), soit sous celui de l'assimilation par la société d'accueil, cet angle ayant été progressivement délaissé, notamment dans les pays anglo-saxons, par celui de l'ethnicité¹⁰³, le cadre désormais n'étant plus celui de l'usine, mais, dans le contexte du passage à l'ère post-

diversity, coupled with equality of opportunity, in an atmosphere of mutual tolerance [...]”, extrait du discours prononcé par Roy Jenkins lors d'une réunion du *National Committee for Commonwealth Immigrants*.

¹⁰² J'aborde la question d'un changement d'attitude envers les musulmans du sous-continent indien dès l'Affaire Rushdie, en 1989 notamment dans « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : Tentative de comparaison », In *Minorités, intégration en Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth : Mélanges en l'honneur de Lucienne Germain*, sous la direction de Didier Lassalle et Suzy Halimi, Revue Française de Civilisation Britannique (parution en cours), voir dans le recueil d'articles.

¹⁰³ Andrea Rea et Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003, p. 61, cité dans Guy Caire, *Tiers-Monde*, Année 2004, Volume 45, Numéro 179, pp. 697 - 698

fordiste, celui de la ville, devenue le « lieu privilégié de la mise en scène des différences »¹⁰⁴. Il est à noter que du fait de la position particulière occupée par les immigrés dans l'hexagone (définis essentiellement par leur participation à l'économie), la sociologie de l'immigration s'est développée plus tardivement en France qu'au Royaume-Uni, à partir du tournant des années 1980, pour l'essentiel.

Un autre usage de la sociologie, plus récent dans ma carrière, a trait à l'étude du fait religieux dans des sociétés aussi sécularisées que la Grande-Bretagne. L'étude sociologique du fait religieux, en dépit de la place qu'elle occupe depuis les origines de la discipline dans les écrits de Marx, Weber et Durkheim¹⁰⁵, est sujette à caution : les sociologues des religions ayant des convictions religieuses (voire, pour certains, une formation théologique), plaident parfois, à l'instar de Jean-Paul Willaime « pour une sociologie des religions respectueuses de son sujet »¹⁰⁶. Le respect de l'objet d'étude en soi est tout à fait légitime, naturellement, mais ce respect ne doit pas pour autant induire une notion de déférence, antinomique, à mon sens, avec toute démarche scientifique.

Cette réserve est exprimée par Pierre Bourdieu, qui met en garde contre les risques d'une trop grande proximité - mais aussi, d'une trop grande distance - du sociologue des religions avec son sujet d'étude :

Y a-t-il une sociologie de la croyance ? J'ai décidé de ne pas biaiser ; et de reformuler la question : la sociologie de la religion telle elle est pratiquée aujourd'hui, c'est-à-dire par des producteurs qui participent à des degrés divers au champ religieux, peut-elle être une véritable sociologie scientifique ? Et je réponds *difficilement* ; c'est-à-dire, à condition seulement qu'elle s'accompagne d'une sociologie scientifique du champ religieux. Mais une telle sociologie est une entreprise très difficile ; non que le champ religieux soit plus difficile à analyser qu'un autre (bien que ceux qui y sont engagés aient intérêt à le faire croire) mais parce que quand on *en est*, on participe de la croyance inhérente à l'appartenance à un champ quel qu'il soit (religieux, universitaire etc.) et que quand on *en est pas*, on risque

¹⁰⁴ Rea et Tripier, *op.cit.*, p.64

¹⁰⁵ Pour les difficultés rencontrées par Émile Durkheim à ériger le fait religieux en fait sociologique, voir Joseph Sumpf, « Durkheim et le problème de l'étude sociologique de la religion ». In : *Archives des sciences sociales des religions*. N° 20, 1967, pp 63-73. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0003-9659_1965_num_20_1_1786 (lien actif le 22 août 2012)

¹⁰⁶ Jean-Paul Willaime, « L'approche sociologique des faits religieux », in *Actes de l'université d'automne - Religions et modernité*, 2003. URL : <http://eduscol.education.fr/pid25222-cid46656/l-approche-sociologique-des-faits-religieux.html> (lien actif le 16 août 2012)

premièrement d'omettre d'inscrire la croyance dans le modèle etc., (j'y reviendrai)
deuxièmement, d'être privé d'une partie de l'information utile¹⁰⁷.

Dans les deux cas, donc, le chercheur, mu par son *habitus*, dispose d'une marge de manœuvre réduite lorsqu'il décide d'investir ce champ de recherche. Conscient des risques de l'exercice, j'ai néanmoins souhaité le faire en lien avec les thématiques de l'immigration et de l'intégration. En effet, la place occupée par les religions « issues de l'immigration » dans une société aussi largement sécularisée que le Royaume-Uni me semble éminemment digne d'intérêt et ouvre de riches perspectives, notamment en termes d'étude d'obstacles à l'égalité hommes/femmes ou de refus de l'hybridité culturelle¹⁰⁸ (attachement à l'endogamie, par exemple), qui constituent des marqueurs importants d'intégration (ou, en l'espèce, de difficultés d'intégration). Bien que mes travaux aient essentiellement porté sur la visibilité musulmane depuis l'affaire Rushdie et sur les rapports entretenus par l'islam de Grande-Bretagne avec les gouvernements successifs depuis la fin de l'ère Thatcher¹⁰⁹, je me suis plus récemment intéressé aux Sikhs et à leur stratégie de visibilité, religieuse et politique, que j'ai contrastée avec celle des musulmans¹¹⁰, communauté sur laquelle les chercheurs (moi y compris) ont eu tendance à se focaliser depuis le 11 septembre 2001, en faisant abstraction des demandes de reconnaissance formulées depuis un demi-siècle (et, bien souvent, obtenues) par les Sikhs du Royaume-Uni, selon des modalités très spécifiques.

Je me suis intéressé à ces thématiques dans plusieurs articles ou chapitres répertoriés et analysés dans la deuxième partie de ce mémoire et reproduits dans le recueil de publications, ainsi que dans le cadre de la direction du séminaire d'équipe sur les signes religieux dans l'espace public en Europe, qui se matérialisera très prochainement par une publication collective et interdisciplinaire sous ma direction, comme nous le verrons plus loin.

¹⁰⁷ Pierre Bourdieu, « Sociologues de la croyance et croyances de sociologues » *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 63/1, janvier-mars 1987b, p.156.

Pierre Bourdieu, « Sociologues de la croyance et croyance de sociologues », in *Archives des sciences sociales des religions*. N° 63/1, 1987, p. 156. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1987_num_63_1_2424 (lien actif le 16 août 2012)

¹⁰⁸ Voir à cet égard *Les cahiers du MIMMOC* n°4, « La mixité et le refus de l'hybridité », sous la direction de Vincent Latour et Susan Trouvé-Finding, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Poitiers, novembre 2007. URL : <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=75> (lien actif le 25 août 2012 ; publication faisant suite à la journée d'étude internationale « Le refus de l'hybridité culturelle », TIDE/ CNRS-CAS, Université Toulouse 2-Le Mirail, avec le concours des régions Midi-Pyrénées & Aquitaine, octobre 2006).

¹⁰⁹ Notamment par le biais de l'analyse des conditions de l'émergence d'instances représentatives comme le *Muslim Council of Britain* (1997)

¹¹⁰ Vincent Latour, « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : Tentative de comparaison », *op.cit.*

L'angle religieux (que j'ai donc ouvert au comparatisme), me paraît fondamental en tant que révélateur des ressorts des politiques d'inspiration multiculturaliste instaurées au Royaume-Uni dans les années 1980 et 1990, et dont la remise en cause depuis le début des années 2000 n'a d'ailleurs été que partielle.

J'utilise enfin la sociologie, à l'évidence, comme boîte à outils conceptuelle (pour définir « intégration », « insertion », « assimilation » ou « sécularisation », par exemple), en m'appuyant autant sur les travaux de sociologues français (Dominique Schnapper, Jacqueline Costa-Lacoux, Didier Lapeyronnie) que britanniques (John Rex, John Solomos ou Anthony Giddens). À titre d'exemple, la distinction établie par Dominique Schnapper entre « intégration culturelle » (le fait d'adopter peu ou prou les modèles culturels de la société d'accueil) et « intégration structurelle » (la participation aux différentes instances de la vie collective, notamment au marché du travail¹¹¹) me semble particulièrement pertinente. Elle a l'avantage de ne pas être ancrée dans le contexte français et d'être aisément extensible à d'autres grands pays d'immigration, dont, à l'évidence, le Royaume-Uni. J'y fais référence dans nombre de mes écrits ou enseignements, afin de souligner un paradoxe : dans la période de forte expansion qui s'est étalée de la fin de la deuxième Guerre mondiale au premier choc pétrolier, les immigrés étaient intégrés structurellement mais pas culturellement, alors que deux ou trois décennies plus tard, leurs enfants ou petits enfants se sont fréquemment trouvés dans une situation inverse : intégrés du point de vue culturel pour l'essentiel, mais structurellement exclus¹¹².

1.1.5 Conclusion

Dans ce chapitre, je me suis donc livré à une réflexion sur la nature de la civilisation britannique, qui m'a permis de présenter ma propre pratique de cette discipline et de me positionner par rapport à un certain nombre de débats, théoriques ou méthodologiques. Parmi ces débats, figure celui ayant trait aux liens entre civilisation et culture. J'ai montré que ces liens étaient particulièrement étroits.

¹¹¹ Voir Dominique Schnapper, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », *Question d'Europe* n°90, Fondation Robert Schuman, 25 février 2008. URL : p.2. http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qe-90-fr.pdf (lien actif le 9 août 2012).

¹¹² *Ibid.*

En effet, si l'interdisciplinarité est une obligation pour le civilisationniste, elle l'est, également, pour les historiens, sociologues, anthropologues ou politistes. Selon moi, donc, ce qui distingue vraiment le civilisationniste des représentants des disciplines « classiques » des sciences sociales réside dans sa connaissance approfondie de la langue et de la culture du pays étudié, qui lui confère une intériorité certaine, conjuguée à l'extériorité inhérente à son statut d'étranger au pays dont il est spécialiste (même si, comme nous l'avons vu, cette extériorité est relative et variable d'un civilisationniste à l'autre).

Cela est d'autant plus vrai pour le civilisationniste, qui, comme moi, assume, sous certaines réserves, une approche culturaliste complémentaire, qui ne doit, en aucun cas, se traduire par une focalisation exclusive sur les productions culturelles, ni, a fortiori, par une étude formelle de celles-ci. Là se situe, nous l'avons vu, un des principaux points de rupture de la civilisation avec les *cultural studies* mais aussi, dans une moindre mesure, avec l'histoire culturelle.

J'ai montré enfin, par le biais d'exemples concrets, comment, dans un dialogue incessant, histoire, sociologie, anthropologie et science politique se complètent dans mes analyses sur l'immigration et de l'intégration au Royaume-Uni. Toutes sont indispensables ; aucune ne prend le pas sur les autres, même si, du fait de la nature diachronique de mon approche, l'histoire y tient une place particulièrement importante.

Ces quatre disciplines se trouvent constamment combinées à ma perspective culturaliste, qui, en quelque sorte, me permet de faire office de passeur entre le Royaume-Uni et la France, faisant du virage comparatiste progressivement pris par mes travaux une évolution à la fois logique et naturelle.

Le prochain chapitre procédera de la même manière que celui qui s'achève ici : il proposera une réflexion théorique et méthodologique sur le comparatisme, sur laquelle la présentation de ma propre approche prendra ensuite appui.

I.2 Le comparatisme, allié naturel de la civilisation britannique

Les comparaisons, notamment internationales, ne faisaient pas partie de ma palette initiale d'angliciste « civilisationniste », bien que cette dimension fût sous-jacente dans certains chapitres de ma thèse de doctorat, consacrée aux « relations raciales » au Royaume-Uni et soutenue à Bordeaux III en décembre 2001 sous la direction de Marie-Claire Rouyer-Daney. Si, alors, la lecture d'ouvrages comparatistes me marqua profondément (par exemple,

L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés, du sociologue Didier Lapeyronnie ; *De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, de l'anthropologue Catherine Neveu), elle n'entraîna pas (ou très peu) mes écrits de doctorant et de jeune docteur sur la voie des comparaisons, du moins de manière explicite. Il fallut attendre mon rattachement à une équipe pluridisciplinaire d'études européennes relevant de la section 39 du CNRS (« Espaces, territoires et sociétés »), l'UMR *Territoire et Identité dans le Domaine Européen*, devenue ensuite l'UMR *Europe, Européanité, Européanisation*, pour qu'au contact de collègues rompus à ce type d'analyse, notamment lors des séminaires et colloques, je prenne conscience des perspectives extraordinaires ouvertes par les comparaisons et que je gagne la confiance nécessaire pour opérer cette mutation. Peu à peu, à compter de 2004, je me suis converti à ce type d'approche en me livrant, pour l'essentiel, à des comparaisons transmanche, tout en les inscrivant, lorsque cela est nécessaire, dans un cadre plus vaste (pour mettre en évidence, par exemple, le poids de l'europanisation, de la mondialisation, et de la transnationalisation, notamment¹¹³). Ce tournant a eu lieu sans que je renie ma vocation initiale et durable de civilisationniste (qui, comme je l'ai montré plus haut, n'est nullement en contradiction avec la démarche comparative), que j'ai ouverte à de nouveaux horizons, en assumant le rôle de passeur entre les deux pays, les deux cultures.

L'objectif de ce chapitre est double : il s'attachera, dans un premier temps, à définir le comparatisme et à montrer comment les sciences sociales pertinentes à mon approche de la civilisation y ont recours. Cela me permettra de mettre en exergue les méthodes, les enjeux, mais aussi, parfois, les limites de la démarche comparative.

Ensuite, en prolongeant la réflexion amorcée à la fin du chapitre précédent, je montrerai en quoi le comparatisme est l'allié naturel de la civilisation britannique et tenterai d'expliquer pourquoi il continue à susciter la réticence de nombreux civilisationnistes, non pas en tant que « consommateurs » de comparaisons mais en tant que « producteurs » de celles-ci. Tout au long de ce chapitre, j'expliquerai mon positionnement par rapport aux diverses définitions et méthodologies du comparatisme. Je monterai précisément dans quels cas je mobilise les comparaisons dans ma pratique de la civilisation britannique et comment cela a élargi et renouvelé mon approche initiale.

¹¹³ Voir Vincent Latour « Les modèles d'intégration français et britannique, face à l'europanisation, la mondialisation et la transnationalisation », *op.cit.*

I.2.1 Comparatisme, comparaisons : définitions et typologie

Le comparatisme semble à présent faire consensus, y compris, paradoxalement, chez les chercheurs qui n'y ont pas recours, comme nous le verrons plus loin.

Pour autant, si l'historienne Élise Julien souligne le caractère « naturel » des comparaisons, pratiquées hors démarche scientifique depuis la nuit des temps, le comparatisme relève quant à lui d'une démarche moins évidente qu'il n'y paraît :

La tendance à la comparaison est une pratique intellectuelle à la fois archaïque et universelle, au principe de toute analyse : on comprend d'autant mieux un objet qu'on le confronte à d'autres objets analogues ou différents. Le comparatisme va cependant au-delà de ce constat : il consiste à placer la comparaison au cœur de l'analyse¹¹⁴.

Cécile Vigour, souligne, quant à elle, qu'il y a eu finalement « [...] peu de réflexion sur l'usage et l'élaboration de la comparaison [...], comme si la comparaison allait de soi et ne nécessitait l'élaboration ni d'outils, ni d'une démarche spécifique¹¹⁵. » Le flou théorique relatif qui entoure cette méthode et, on l'a pressenti plus haut, la complexité de sa mise en œuvre (ces deux points étant naturellement corrélés) plaident donc pour le travail sémantique et méthodologique auquel je vais me livrer dans la présente section, et, au-delà, dans ce chapitre. L'approche comparative a donné lieu à d'innombrables définitions, parfois contradictoires. On parle souvent de « comparaisons », terme qui désigne le travail concret effectué par le comparatiste, lorsqu'il contraste deux pays et /ou deux époques, par exemple. Le comparatisme, quant à lui, désigne davantage (tel que je l'entends) la démarche globale, la méthode, voire, « la science des comparaisons ». Dans ce dernier cas, il est aux comparaisons ce que l'historiographie est à l'histoire (même si le comparatisme ne constitue pas une discipline, mais plutôt une méthode, une « boîte à outils¹¹⁶ » transdisciplinaire, comme le souligne Cécile Vigour).

La définition la plus générale du terme « comparaison », celle donnée par le dictionnaire *Le Petit Robert*, n'est pas la plus mauvaise, bien qu'elle ne soit pas spécifique aux sciences

¹¹⁴ Élise Julien, « Le comparatisme en histoire » Rappels historiographiques et approches méthodologiques, *Hypothèses*, 2004/1, p. 1. URL : <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-191.htm> (lien actif le 15 juillet 2012).

¹¹⁶ Cécile Vigour, *op.cit.*, p. 18

sociales. Simple et fonctionnelle, elle décrit l'essentiel du mécanisme qui sous-tend la démarche du comparatiste, quelle que soit la discipline dont il est issu : « Le fait d'envisager ensemble deux ou plusieurs objets pour en chercher les différences ou les ressemblances¹¹⁷. »

Parmi la multitude d'autres définitions possibles, j'en retiens deux. Non pas arbitrairement, mais avec une subjectivité assumée, car elles me semblent aptes à rendre compte de la démarche qui m'anime en tant que civilisationniste comparatiste.

La première est celle des sociologues Jean-Renaud Lambert et Sandrine Parayre, selon qui la démarche comparative « vise à situer un objet de recherche dans des cadres divers pour en faire apparaître les caractéristiques invariantes et celles qui dépendent du contexte¹¹⁸ ». Cette définition me semble très éclairante: elle rend compte de la mise en perspective (historique et / ou géographique, notamment) inhérente à l'approche comparatiste et, donc, à ma propre approche. Dans le chapitre précédent, j'ai insisté sur la dimension diachronique de mes travaux : la diachronie constitue une forme de comparaison dans le temps : je ne manquerai pas d'évoquer cela dans la typologie des différentes comparaisons que je proposerai plus loin dans ce chapitre. Ensuite, la notion de « caractéristiques invariantes » semble renvoyer à la notion de « modèle », qui, au cours des dernières années, a occupé une place importante dans mes travaux, du fait de l'intérêt de l'UMR *Europe, Européanité, Européanisation* pour cette question¹¹⁹, notamment pour les différents modèles sociaux identifiés par Esping-Andersen.

Pour ma part, je me suis essentiellement penché sur la notion de modèles nationaux en matière de gestion de la différence : différentialisme au Royaume-Uni ; universalisme en France, avec toutes les réserves que cette catégorisation simpliste peut (et doit) légitimement inspirer. Je ne manquerai pas de revenir sur cette notion de modèle plus loin. Par ailleurs, « situer un objet de recherche dans des cadres divers » me semble tout à fait pertinent, car cela permet de mettre en exergue plusieurs niveaux possibles de comparaison ou de mise en perspective.

¹¹⁷ *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey et Josette Rey-Debove, Paris, Le Robert, 2011, p. 484

¹¹⁸ Jean-Renaud Lambert et Sandrine Parayre, *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2010, p. 49

¹¹⁹ L'UMR a organisé deux colloques internationaux sur la question : « La Grande-Bretagne entre modèle américain et social libéralisme » (octobre 2005) ; « *Modèle social européen, modèles sociaux européens* » (janvier 2009) : les deux manifestations ont donné lieu à des publications auxquelles j'ai participé. Respectivement : Vincent Latour, « Huit années de gestion travaillistes des « relations raciales » : vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? » pp 205-217, dans *La Grande-Bretagne entre modèle américain et social-libéralisme*, sous la direction de Gilles Leydier et Jean Paul Révauger, Observatoire de la Société Britannique n°1, Toulon, Université du Sud Toulon-Var, janvier 2006 ; Vincent Latour et Nada Afiouni, « Discriminations, mesure des discriminations et discrimination positive à l'égard des populations d'origine immigrée en Europe : Perspectives franco-britanniques » pp 249-268, dans *Vers un modèle social européen ?*, sous la direction de Jean-Paul Révauger et Stephan Martens, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012.

Le choix de l'objet à comparer est naturellement déterminant : c'est là qu'intervient l'autre définition retenue, énoncée par la sociologue Cécile Vigour :

Comparer, c'est [...] relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient de définir au préalable et qui oriente le regard du chercheur. Dès lors que l'on considère au moins deux termes en fonction d'un même critère, *a priori*, rien n'est incomparable¹²⁰.

La notion de critère est bien entendu fondamentale, car de ce critère découlera la stratégie comparative adoptée par le chercheur. Or, aborder un objet de comparaison sans stratégie comparative réelle ou avec un angle comparatif biaisé est voué à l'échec. Il s'agit même d'un des écueils majeurs de la démarche comparative. Préalablement à toute comparaison, pour pouvoir la mener à bien, il faut donc s'assurer d'avoir identifié un critère suffisamment solide. Comme le souligne l'historienne Élise Julien, il convient de ne pas comparer des objets en apparence incomparables (« des pommes avec des poires », si j'ose dire) pour, *in fine*, arriver à la conclusion qu'effectivement, ils le sont bien. Dans ce cas-là, la comparaison tourne court et même, tourne à vide¹²¹.

Il convient à présent de dresser une typologie des principales comparaisons possibles : je préciserai lesquelles sont les plus pertinentes à ma propre pratique du comparatisme en civilisation britannique.

Les deux principaux types de comparaisons, dans le temps et dans l'espace, sont incontestablement ceux auxquels j'ai le plus recours. Ils feront l'objet d'un traitement conjoint, pour des raisons qui seront exposées ci-après.

En ce qui concerne les comparaisons dans le temps, j'ai donc fait la démonstration, plus haut, de la dimension diachronique de mes travaux. J'ai également montré l'intérêt scientifique de replacer les faits sociaux dans une perspective historique plus large, afin d'en faire apparaître, pour reprendre certains des termes de la définition de Jean-Renaud Lambert et Sandrine Parayre déjà citée, « les caractéristiques invariantes » et « celles qui dépendent du contexte ».

Par ailleurs, la dimension internationale (transmanche, européenne et / ou transatlantique) de mes comparaisons, montre bien qu'elles s'inscrivent également dans l'espace. Dans mes

¹²⁰ Vigour, *op.cit.*, p. 7

¹²¹ Julien, *op.cit.*, p. 198

travaux, comme dans ceux de la plupart des comparatistes spécialistes de sciences sociales, les comparaisons dans le temps et dans l'espace ne constituent pas des catégories étanches. À cet égard, Cécile Vigour note qu'à côté de l'approche diachronique, chère à l'école des Annales, en existe une autre, dite « synchronique », qui vise à étudier un phénomène à la même époque, à l'échelle d'un pays entier, de deux pays, voire, d'un continent (ex. le monachisme en Europe au Moyen Âge, par exemple¹²²).

La combinaison des approches diachronique et synchronique est possible et fréquente en histoire, mais également en civilisation britannique, à l'évidence.

En témoignent nombre de mes travaux, notamment ma monographie à paraître en 2013, « Le Royaume-Uni et la France au test de l'immigration et à l'épreuve de l'intégration, 1930-2012 ». Comme l'indique le bornage chronologique, mon approche est bien diachronique. Bien que les huit décennies couvertes par mon étude constituent une période longue, il ne s'agit pour autant pas d'une diachronie radicale, dont Cécile Vigour rappelle qu'elles sont désormais jugées problématiques par nombre d'historiens « qui ont une conscience aiguë de ce qui sépare un siècle d'un autre¹²³ ».

Ma monographie, de par sa nature comparative, est également synchronique. Elle étudie sur la même période les questions étroitement corrélées de l'immigration et de l'intégration de part et d'autre de la Manche, mais aussi, lorsque c'est pertinent, dans d'autres pays européens. Les huit décennies séparant 1930 de 2012 furent marquées par les prémices de la décolonisation, la décolonisation proprement dite et le passage à l'ère postcoloniale, avec une accélération sans précédent des flux migratoires, dans un contexte, d'abord, de forte croissance économique, puis, de crise, et enfin, de désindustrialisation. L'approche synchronique se situe donc à la jointure des comparaisons dans le temps et dans l'espace, puisque ces deux dimensions lui sont centrales.

En outre, je me suis récemment (ré)intéressé à la comparaison de groupes ou de communautés. J'avais esquissé des comparaisons de ce type dans ma thèse de doctorat, bien que de manière essentiellement descriptive, comme je le montrerai dans la deuxième partie de ce mémoire. Au cours des derniers mois, je suis revenu, selon des modalités très différentes, vers ce type de démarche comparative pour les besoins d'un article que j'ai consacré aux

¹²² Vigour, *op.cit.*, p. 53

¹²³ *Ibid.*

visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni¹²⁴, dont la deuxième partie rendra compte (cf. II.2.4 Religion et politique).

Cette section consacrée à la définition du comparatisme et à la classification des différents types de comparaisons m'a donc permis de montrer que les comparaisons que je mène sont « multivariées », pour citer un terme employé par Cécile Vigour¹²⁵. En effet, les comparaisons dans le temps et dans l'espace se combinent constamment dans tous mes travaux, dans la mesure où nombre de ceux qui relèvent d'une démarche historique conjuguent approches diachronique et synchronique, à l'instar de ma monographie.

Par ailleurs, les travaux comparatifs, encore balbutiants, que j'ai menés sur des communautés, comme celui portant sur les modalités de la mobilisation communautaire et politique chez les musulmans et les Sikhs britanniques, font également appel aux comparaisons dans le temps et l'espace. Donc, de la même manière que mon approche de la civilisation est résolument interdisciplinaire, mon approche des comparaisons est multivariée, puisque je ne mobilise jamais un seul niveau de comparaison pour mener à bien mes analyses.

Le comparatisme, méthode transdisciplinaire pour laquelle je viens donc de proposer définition et typologie, s'est progressivement répandu dans l'ensemble des sciences humaines et sociales et, par conséquent, dans les quatre disciplines qui constituent le substrat de la civilisation britannique, telle que je la pratique.

I.2.2 Le comparatisme en science politique, sociologie, anthropologie et histoire

En science politique (comme en droit, d'ailleurs), le comparatisme est ancien et a une double vocation : classificatrice et normative, afin de d'identifier et d'évaluer « des meilleures pratiques », notamment par le biais d'un classement des familles de gouvernements (et de droits, pour les juristes¹²⁶). Cela permet de mettre en exergue l'existence de certains

¹²⁴ Vincent Latour, « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : Tentative de comparaison » dans *Minorités, intégration en Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth. Mélanges en l'honneur de Lucienne Germain, Revue Française de Civilisation Britannique*, sous la direction de Didier Lassalle et Suzy Halimi, Paris, Presses Universitaire de la Sorbonne Nouvelle, automne 2012, pp 137-153

¹²⁵ Vigour, *op.cit.*, p. 13

¹²⁶ Vigour, *op.cit.*, p. 27

« modèles », propres à certains pays (ou, avec des variations plus ou moins importantes, à des groupes de pays).

Je reviendrai ultérieurement sur cette notion de « modèles », fondamentale pour mes travaux comparatifs portant sur les politiques d'intégration au Royaume-Uni, en France, et au-delà, en Europe. Nous verrons qu'à tout prendre, en dépit de ses spécificités intrinsèques, le modèle de « gestion de la différence¹²⁷ » britannique, en raison de certaines caractéristiques importantes partagées avec le modèle nordique (qui a cours aux Pays Bas et en Scandinavie, notamment¹²⁸) et de l'influence du modèle américain, est moins isolé que le modèle universaliste républicain français. Ce dernier, en raison de ses visées uniformisantes (même si cela est à nuancer, comme nous le verrons dans la deuxième partie du présent mémoire) fait figure d'exception non seulement en Europe, mais en Occident, même s'il déborde sur la francophonie périphérique (en Wallonie notamment, où, par exemple, les Zones d'Éducation Prioritaire ont été importées de France, sous le même nom, en 1989¹²⁹). Il est à noter que l'analyse des différents modèles d'intégration est certes une préoccupation du chercheur, (civilisationniste, politiste ou juriste, par exemple) mais aussi des législateurs et des décideurs. En témoignent, au niveau national, des transferts de politiques publiques qui ont conduit, on l'a vu, le Royaume-Uni à transposer l'éducation civique hexagonale dès 2002 (sous le nom de *citizenship education*), à importer en 2004 les cérémonies de naturalisation telles qu'elles existaient depuis longtemps aux États-Unis et dans les anciens dominions du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande (sous le nom de *citizenship ceremonies*). Comme je le montre dans ma monographie, deux ans plus tard, d'ailleurs, la France lançait des cérémonies analogues, sous le nom de « Cérémonies d'accueil dans la nationalité française », attestant ainsi de l'accélération et de la mondialisation des transferts de politiques publiques dans le contexte de l'après 11 septembre. Au niveau supranational, en témoignent les conférences

¹²⁷ Pour reprendre une expression de Nada Afioni, figurant d'ailleurs dans le titre de sa thèse comparative (« *La gestion de la différence en Grande-Bretagne et en France : discours et pratiques. L'exemple de l'éducation multiculturelle* »), soutenue à Aix-en-Provence en 2001 sous la direction de Jean-Paul Révauger.

¹²⁸ Le modèle nordique, remis en cause depuis les attentats du 11 septembre, est résolument multiculturaliste, la Suède ayant même inscrit le multiculturalisme dans sa constitution dès 1975. Dans ce cas, on peut donc parler de « multiculturalisme d'État », expression qui ne saurait s'appliquer au Royaume-Uni, n'en déplaise à David Cameron. Si les modèles nordique et britannique sont bien caractérisés par une acceptation de la différence culturelle dans l'espace public, le premier va beaucoup plus loin que le second en la matière, laissant aux immigrés le choix, par exemple, de scolariser leurs enfants soit dans la langue du pays d'accueil soit dans la « langue d'origine ».

¹²⁹ J'ai notamment abordé cette question des « modèles » d'intégration en Europe à l'invitation de collègues juristes dans « Une crise des modèles nationaux d'intégration en Europe ? », conférence non publiée présentée dans le cadre du Campus d'été de l'Université Bordeaux IV-Montesquieu (droit), Atelier « Crise d'identité », vendredi 17 septembre 2010, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Campus de la Nive, Bayonne

ministérielles sur l'intégration, organisées tous les deux ans par l'Union Européenne depuis 2004 afin d'identifier, au sein des différents modèles d'intégration européens, un certain nombre de « bonnes pratiques » à promouvoir au niveau de l'UE¹³⁰.

En sociologie, les pères fondateurs que furent Max Weber en Allemagne et Émile Durkheim en France manifestèrent très tôt un vif intérêt pour la démarche comparative. Dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905), Weber se livra ainsi à des comparaisons dans l'espace, centrées sur plusieurs régions de l'Empire allemand, afin de mettre en évidence une corrélation entre protestantisme et dynamisme économique¹³¹.

Durkheim, quant à lui, déclara : « La comparaison, c'est la sociologie¹³². » Les comparaisons durkheimiennes avaient notamment une dimension temporelle. Selon Durkheim, en effet, les faits sociaux (qu'il entendait étudier « comme des choses ») n'étaient explicables que s'ils étaient placés dans une perspective historique, ou du moins, chronologique : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi des faits sociaux antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle¹³³. »

Par ailleurs, Durkheim attendait des grandes comparaisons diachroniques et universelles qu'elles permettent d'énoncer de grandes lois générales, ambition dont la sociologie (et, par extension, l'histoire) allait s'éloigner par la suite¹³⁴. Dans l'entre-deux-guerres, les recherches comparées en sociologie connurent une réelle désaffection, avant de susciter un nouvel intérêt à partir des années 1960 (les comparaisons internationales, notamment¹³⁵).

En anthropologie, observe Cécile Vigour, le comparatisme est « au cœur de la démarche de recherche » depuis les origines de la discipline¹³⁶. Selon l'anthropologue Maurice Godelier, déjà cité, bien plus qu'un atout dans l'étude d'une société, le comparatisme est une nécessité : « [...] l'analyse d'une société n'a pas de sens isolément. Une société n'existe jamais isolément. Donc on est contraint de l'étudier dans ses échanges avec ses voisins, dans un

¹³⁰ Parmi les principaux axes des ces conférences figurent la maîtrise de la langue du pays d'accueil, la connaissance des valeurs de la société européenne et l'accès à l'emploi.

¹³¹ Vigour, *op.cit.*, p. 12

¹³² Vigour, *op.cit.*, p. 48

¹³³ Émile Durkheim, « Qu'est-ce qu'un fait social ? », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 6, Janvier 2005. URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1259> (lien actif le 20 août 2012).

¹³⁴ Élise Julien, « Le comparatisme en histoire » Rappels historiographiques et approches méthodologiques, *Hypothèses*, 2004/1, p. 194. URL : <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-191.htm> (lien actif le 20 août 2012)

¹³⁵ Vigour, *op.cit.*, p.48

¹³⁶ *Ibid.*

milieu déterminé.¹³⁷ ». » C'est d'ailleurs par le biais de comparaisons ayant pour objet diverses ethnologies spécialisées, que Claude Lévi-Strauss identifiera les structures fondamentales de l'esprit humain, extensibles à toutes les cultures et à toutes les sociétés : « le principe de réciprocité, l'exigence de la règle comme règle et le caractère synthétique du don, c'est-à-dire le fait que le transfert consenti d'une valeur d'un individu à un autre change ceux-ci en partenaires et ajoute une qualité nouvelle à la valeur transférée.¹³⁸ »

En histoire, souligne Élise Julien, c'est justement sous la pression des nouvelles sciences de l'homme (notamment, en France, la sociologie durkheimienne), que l'histoire comparée se construit, le comparatisme permettant à l'historien « de surmonter l'écueil de la fascination pour l'individuel et le particulier [...], première étape d'une histoire totalisante et d'une vision des sociétés humaines globalement orientée¹³⁹ ». L'histoire comparée a véritablement commencé à prendre de l'essor après 1945, bien que dès 1928, Marc Bloch eût plaidé pour « une histoire comparée des sociétés européennes »¹⁴⁰, emboîtant d'ailleurs le pas au pionnier Henri Pirenne, partisan du comparatisme en histoire dès 1923¹⁴¹.

L'historienne Élise Julien rappelle d'ailleurs que Marc Bloch plébiscitait un comparatisme à portée réduite, consistant à étudier en parallèle de sociétés proches, ayant connu des évolutions similaires, s'étant mutuellement influencées de par leur proximité et « soumises à l'action des mêmes grandes causes¹⁴² ». Selon le père de l'historiographie française contemporaine, de telles comparaisons étaient aptes à mettre en évidence des phénomènes peu visibles et à élaborer de concepts transversaux, les différences relevées méritant tout autant l'attention du chercheur que les ressemblances. Cette démarche, est, une nouvelle fois, proche de celle qui m'a animé pour ma monographie.

Le développement de la « nouvelle histoire » dans les années 1970 (avec des représentants comme Jacques Le Goff et Pierre Nora, notamment) et l'influence du structuralisme allaient raviver l'intérêt pour l'approche comparatiste, même si les représentants de la discipline se

¹³⁷ Maurice Godelier, « Sur la notion de civilisation », *Transatlantica* Revue d'études américaines, n° 3, avril 1977, p. 1 URL : <http://tansatlantica.revues.org/528#text> (lien actif le 14 juillet 2012)

¹³⁸ Philippe Descola, « Claude Lévi-Strauss: une présentation ». École des Hautes Études en Sciences Sociales, Laboratoire d'anthropologie sociale. URL: <http://las.ehess.fr/document.php?id=500> (lien actif le 20 août 2012)

¹³⁹ Julien, *op.cit.*, p. 192

¹⁴⁰ Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, décembre 1928. Cité dans Élise Julien, *op.cit.*, p. 193.

URL : www.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-191.htm (lien actif le 20 août 2012)

¹⁴¹ Vigour, *op.cit.*, p. 56

¹⁴² Julien, *op.cit.*, p. 193

montrent divisés quant à l'opportunité de voir l'histoire comparée former un courant à part entière au sein de la discipline¹⁴³.

I.2.3 De l'usage du comparatisme en civilisation britannique : étude de cas et application à mon champ de recherche

En me fondant sur les deux définitions du comparatisme retenues en début de chapitre et sur la manière dont science politique, sociologie, anthropologie et histoire utilisent le comparatisme, je vais tenter de schématiser ma démarche de civilisationniste comparatiste, à l'aide d'un diagramme composé d'une série de cercles concentriques (cf. page suivante), qui me semble à même de rendre compte des « cadres » mentionnés dans la définition de Jean-Renaud Lambert et Sandrine Parayre.

Cette illustration méthodologique prendra appui sur un cas concret traité dans des travaux écrits sous ma seule signature¹⁴⁴ ou résultant d'une collaboration scientifique¹⁴⁵: la lutte contre la discrimination raciale au Royaume-Uni. Le critère de comparaison, qui est donc, le centre commun aux quatre cercles, est la prise en compte (ou non) de la question de la discrimination raciale par les gouvernants, aux niveaux national et supranational.

Le Royaume-Uni a adopté, dès le milieu des années 1960, une attitude très volontariste en matière de lutte contre la discrimination raciale (couplée, on l'a vu dans l'introduction générale au présent mémoire, à des mesures de restriction de l'immigration). Ce volontarisme était en partie inspiré par le contexte américain, pourtant très différent. Malgré des tensions raciales qu'il convient de ne pas minimiser, la Grande-Bretagne wilsonienne n'était pas les États-Unis des *Civil Rights*; les immigrés du nouveau Commonwealth de Bradford ou Smethwick n'étaient pas les Noirs du Mississippi, ou du Bronx. Pour autant, la peur de voir le pays s'embraser de la même manière que certains quartiers américains (émeutes de Watts, 1965) était réelle. Il faut donc garder l'influence du contexte américain à l'esprit lorsque l'on évoque la mise en œuvre de la législation ad hoc dite sur les « relations raciales », même s'il est indispensable d'être conscient des limites d'une telle comparaison.

Le diagramme indique également qu'avec ses politiques publiques, le Royaume-Uni s'est inscrit dans une dynamique supranationale de lutte contre la discrimination, qu'il a légèrement

¹⁴³ Vigour, *op.cit.*, p. 57

¹⁴⁴ Vincent Latour, « Les métamorphoses du multiculturalisme britannique », *op.cit.*

¹⁴⁵ Vincent Latour et Nada Afiouni, *op.cit.*

anticipée, (voire, influencée, même si cela reste à établir). Par contraste, la France de 1965, dont l'approche de l'immigration était purement économique, demeurait pour l'essentiel indifférente à la question de l'intégration, qui tout au plus, commençait à se poser sous l'angle humanitaire et sanitaire (loi Debré sur les bidonvilles, 1964) : il est donc logique que les premières mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale aient été prises dans l'hexagone sept années plus tard qu'outre-Manche.

En ce qui concerne la schématisation *via* le diagramme, donc, un premier niveau de comparaison, matérialisé par le deuxième cercle, permet de mettre en évidence la quasi-simultanéité de l'adoption du *Race Relations Act* de 1965 avec l'instauration de l'*affirmative action* aux États-Unis, dans le contexte du mouvement des *Civil Rights*.

Le troisième cercle fait apparaître le niveau supranational, avec, en décembre 1965, l'adoption par l'assemblée générale des Nations Unies de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIETFDR)¹⁴⁶, qui allait entrer en vigueur en 1969.

Le quatrième dernier cercle enfin, rend compte de l'évolution, lente mais réelle, de la législation française en la matière, avec la « Loi 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme », sanctionnant toute incitation à la discrimination, à la haine et à la violence pour des motifs ethniques, nationaux, raciaux et religieux, adoptée un an après la ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (que le Royaume-Uni avait ratifiée dès 1966¹⁴⁷).

Le schéma qui figure sur la page suivante, bien que très rudimentaire dans sa conception, permet de constater que si l'on s'en tient strictement au niveau national (et donc, sur le diagramme, au plus petit des quatre cercles) l'essentiel nous échappe. La vision qui résulterait d'une analyse non comparative de la question de la lutte contre la discrimination raciale (comme de tant d'autres) ne serait donc qu'extrêmement partielle et n'aurait qu'un intérêt scientifique très limité, réduit au niveau descriptif le plus basique.

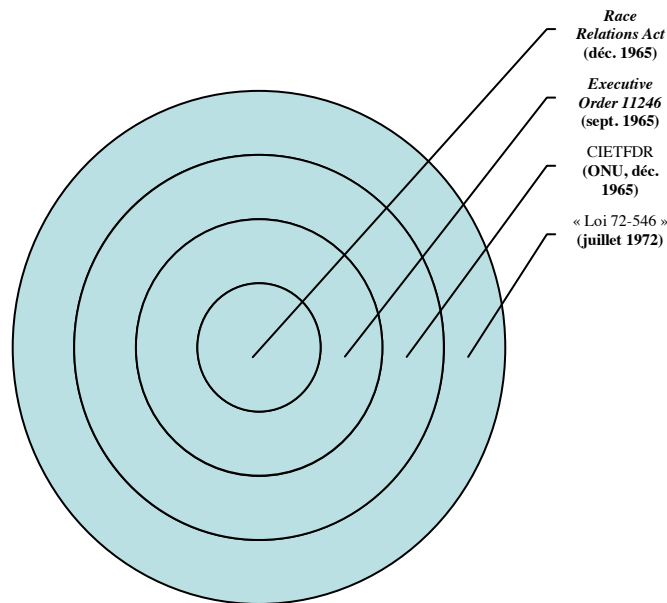
La démarche comparative, si elle est correctement menée, complexifie donc considérablement l'analyse, ce qui constitue un grand atout pour l'universitaire, tant dans ses

¹⁴⁶ Solomos, *op.cit.*, p. 79

¹⁴⁷ Site web des Nations Unies – « Collection des traités »
http://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-2&chapter=4&lang=fr#EndDec
(lien actif le 14 août 2012)

écrits que dans ses enseignements. Le chercheur devra néanmoins prendre garde, comme le souligne Élise Julien, à ne pas « conforter les clivages nationaux, à pétrifier les oppositions, sans voir les interférences et les dynamiques qui peuvent se produire.¹⁴⁸ »

En effet, un des écueils possibles des comparaisons (et une des principales sources de défiance à leur égard) est de les utiliser comme des prétextes afin de figer les modèles et *in fine*, de légitimer certains au détriment d'autres (l'un au détriment d'un autre, dans le cas des comparaisons transmanche).



Ce risque est réel et guette toujours le chercheur. Néanmoins, comme je le montrerai dans la deuxième partie du présent mémoire, mener une étude comparative transmanche longue de plus de 250 pages et s'étalant sur huit décennies m'a constamment conduit à confronter mes nombreux présupposés ou préjugés à la réalité des faits et, parfois, à reconnaître qu'ils étaient mal fondés. Le recul que confère l'écriture d'un ouvrage de cette nature et de cette ampleur permet, sans nul doute, de mener des comparaisons beaucoup plus nuancées par la suite. À cet égard, donc (comme à bien d'autres), la rédaction de ma monographie a constitué un exercice sain et nécessaire, car elle m'a conduit à nuancer mon point de vue, que j'avais eu sans doute tendance à trop simplifier dans certains articles.

¹⁴⁸ Julien, *op.cit.*, p. 198

I.2.4 De la légitimité des civilisationnistes à investir le champ comparatiste

Les mérites, voire, la nécessité du comparatisme, sur lesquels j'insiste depuis le début du présent chapitre, n'empêchent pas certaines disciplines, dont les études anglophones, de se montrer réfractaires à sa pratique. Bien que mon propos concerne les civilisationnistes, il est à noter que ces réticences caractérisent également les anglicistes littéraires, traditionnellement peu enclins à s'aventurer sur la voie de la littérature comparée, qui ouvre pourtant de riches perspectives et dont la pratique s'est institutionnalisée en lettres, comme en témoigne l'intitulé de la 10^e section du CNU (« Littératures comparées »).

Les réticences des anglicistes à l'égard du comparatisme sont essentiellement liées au fait que l'immense majorité d'entre eux n'a pas été formée aux comparaisons. Les enseignants-chercheurs rompus à ce type d'analyse sont aujourd'hui encore très peu nombreux au sein des départements d'anglais, en tout cas, trop peu nombreux pour pouvoir créer l'impulsion et l'émulation nécessaires au développement des comparaisons, dans le champ de la civilisation britannique, notamment.

Il est notable que ceux qui ont incorporé l'approche comparatiste dans la civilisation britannique au cours des années 1980 et 1990 avaient souvent un double cursus (études anglophones et sciences politiques, notamment), qui leur avaient permis de se familiariser avec les comparaisons et d'en percevoir les bénéfices. Cette double spécialisation, d'ailleurs, les plaçait dans la continuité des pionniers de la civilisation britannique, qui deux ou trois décennies plus tôt, avaient, eux aussi, reçu une double formation. C'était le cas de Roland Marx, historien d'envergure internationale et, à l'évidence, de Monica Charlot (d'abord enseignante à l'IEP de Paris), dont les anciens doctorants peuvent témoigner qu'elle exerçait une pression bienveillante sur eux, afin qu'ils se forment aux méthodes quantitatives et qualitatives utilisées en sciences sociales. Comme Monica Charlot le rappelait dans le livre blanc sur la recherche en études anglophones mentionné plus haut, des séminaires de formation furent même organisés dans un premier temps sous l'égide du CRECIB¹⁴⁹.

Les réticences des anglicistes vis-à-vis du comparatisme tiennent sans doute aussi en grande partie à ce qu'ils perçoivent comme leur manque de compétence ou de légitimité scientifique pour travailler sur un autre pays que celui dont ils sont spécialistes, même si cet

¹⁴⁹ Charlot, *op.cit.*, p.1. Parmi d'autres doubles parcours, rares mais pas exceptionnels chez les civilisationnistes, on trouve un certain nombre de collègues initialement formés à la philosophie (qui se spécialisent fréquemment en histoire des idées), ou, encore, des géographes.

autre pays est le leur. Cette deuxième raison, cela va de soi, découle de la précédente : ils sont d'autant plus rétifs, qu'ils n'ont pas été formés au comparatisme. Cette réticence n'a jamais été la mienne. Même si c'est à compter de 2004 que mes travaux ont pris une tournure résolument comparative, cette dimension existait, en germe, dans ma thèse de doctorat. Elle était même relativement explicite dans quelques courtes sections, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce mémoire. Au sein de l'UMR Territoire Identité dans le Domaine Européen (6588, CNRS), devenue ensuite l'UMR Europe, Européanité, Européanisation (5222, CNRS), le recours au comparatisme par mes collègues issus de divers horizons disciplinaires (géographes, historiens, anglicistes, germanistes, sociolinguistes ou économistes) a fini de me convaincre de la nécessité de me convertir à ce type d'analyse, conversion qui s'est opérée par tâtonnements, de manière empirique et, en partie, par émulation. À cet égard, les échanges méthodologiques informels avec les collègues de mon équipe déjà rompus à cette approche furent extrêmement précieux, de même que le fait d'entendre, lors des colloques d'équipe, des communications où la comparaison était véritablement centrale à l'analyse et non pas uniquement accessoire, voire, ornementale.

Ce sentiment d'illégitimité voire, parfois, de complexe vis-à-vis des représentants des disciplines reconnues comme des sciences sociales à part entière, caractérise trop souvent l'attitude des civilisationnistes en général, même lorsqu'ils ne sont pas comparatistes. D'une certaine manière, les complexes et l'autocensure de certains civilisationnistes sont plus néfastes à la civilisation que l'hostilité, réelle ou supposée, des historiens, sociologues ou politistes à l'égard de notre discipline.

Il ne s'agit bien évidemment pas de nier les difficultés liées à la conversion vers le comparatisme, tant du point de vue thématique que méthodologique, qui seront soulignées dans la deuxième partie de ce mémoire. Néanmoins, le recours au comparatisme permet au chercheur français de collaborer plus facilement avec ses homologues britanniques (d'autant plus si ces derniers sont eux-mêmes versés dans les comparatismes), demandeurs de comparaisons (ou de regards extérieurs sur des faits sociaux ou historiques). Cela permet au civilisationniste d'exporter ses travaux et donc, de donner à ces derniers un rayonnement bien plus important¹⁵⁰. Grâce aux réseaux que j'ai tissés outre-Manche, je suis régulièrement sollicité par des collègues britanniques, le plus souvent pour des comparaisons transmanche, mais également pour des travaux de recherche ou des enseignements portant sur la France. J'aborde ces derniers en comparatiste, en adoptant une démarche à la fois diachronique (afin

¹⁵⁰ Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, p.34

de mettre en évidence continuités et ruptures¹⁵¹) et synchronique, en introduisant des éléments de comparaison internationale (afin de souligner tantôt les spécificités nationales, tantôt les convergences avec des politiques mises en œuvre ailleurs en Europe au cours de la même période). Je les aborde également en civilisationniste, en mobilisant ma connaissance de la culture britannique et de la langue anglaise. D'ailleurs, lors de l'échange d'enseignants que j'ai effectué à Bristol en mai 2012 dans le cadre du programme Erasmus, les étudiants en double cursus *French studies / politics* qui ont assisté à mes séminaires et à ma conférence (portant respectivement sur le Front National, de sa création à la présidentielle de 2002 et sur la stratégie de normalisation impulsée par Marine Le Pen), m'ont confié avoir appris autant sur la Grande-Bretagne que sur la France, prouvant ainsi la complémentarité objective des démarches civilisationniste et comparatiste. Cela apporte également la démonstration que la conjugaison intériorité / extériorité, qui, selon moi, constitue la caractéristique la plus déterminante du civilisationniste, prédispose au comparatisme et facilite la transition vers ce dernier. Cécile Vigour souligne d'ailleurs que la combinaison distance / proximité est indispensable à la démarche comparatiste et en constitue même un des atouts majeurs. Elle avance en effet que « la mise à distance du chercheur par rapport à son objet d'étude est [...] impérieuse¹⁵² », avant de citer F. Schultheis : « C'est en vertu de tels principes de ruptures et de mise en suspens cognitif que la stratégie comparative devient génératrice de doutes et de questions fructueuses¹⁵³ ».

À la lumière des faits exposés tout au long de ce chapitre, et a fortiori, de la présente section, le comparatisme semble donc être non seulement l'allié naturel de la civilisation, mais, aussi, sa prolongation logique et directe.

¹⁵¹ Cela était d'ailleurs fort à propos lors du colloque organisé à Bristol en mai 2012 sur la réalité de la « rupture » revendiquée par l'ancien président français Nicolas Sarkozy. La communication que j'y ai présentée, au côté de politistes spécialistes de la France contemporaine (Philippe Marlière, Alistair Cole et Michelle Cini) intitulée « The Sarkozy years : defining a new paradigm for diversity governance in France ? » a servi de base au chapitre de 10 000 mots retenu pour figurer dans un ouvrage collectif à paraître chez Palgrave Macmillan en 2013, sous la direction de Gino Raymond. Ce texte figure dans le recueil de publications. Il en sera également question dans la deuxième partie du présent mémoire.

¹⁵² Vigour, *op.cit.*, p. 103

¹⁵³ F. Schultheis, « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », In *Droit et Société*, N° 11-12, 1989, pp 221-22, cité dans Vigour, *op.cit.*, pp 102-103

1.3 Conclusion de partie

Tout au long de cette première partie, je me suis donc attaché à définir mes propres approches de la civilisation britannique et du comparatisme, en les situant par rapport à un certain nombre de débats épistémologiques, théoriques et méthodologiques.

Dans un premier temps, je me suis livré à une réflexion, capitale à mes yeux, sur les rapports parfois antagonistes entretenus par la notion de « civilisation » avec celle de « culture », en montrant qu'en français, le premier renvoyait à une conception large et universaliste et, le second, à une conception relativement restreinte, se limitant à un ensemble d'œuvres et d'auteurs canoniques. J'ai d'abord contrasté cette conception française avec celles longtemps en vigueur en Allemagne, où la *Kultur*, perçue comme l'expression d'une identité nationale forte, était décrite comme étant opposée à l'universalisme sous-tendant la notion de *Zivilisation*.) Ensuite, en me fondant sur la définition de Edward Burnett Tylor (1871), j'ai tâché de montrer qu'en Grande-Bretagne, la conception de la culture, de nature beaucoup plus anthropologique, était celle d'un « tout complexe », interchangeable avec la notion de civilisation. Cela m'a permis d'énoncer les grandes caractéristiques du culturalisme, courant de l'anthropologie apparu outre-Atlantique dans l'entre-deux-guerres.

J'ai montré en quoi une conception élargie de la culture (sans être toutefois aussi totalisante que celle de Burnett Tylor) et certaines caractéristiques du culturalisme étaient pertinentes à mon approche de la civilisation britannique. J'ai montré, exemples à l'appui, l'avantage d'aborder la civilisation par la culture, à condition d'imposer un certain nombre de garde-fous, notamment en ce qui concerne l'usage des productions littéraires ou cinématographiques, qui ne sauraient donner lieu à une analyse formelle, ni se traduire par un quelconque affaiblissement théorique des travaux du civilisationniste. En dépit d'un certain nombre de convergences, ces deux points constituent des points de rupture essentiels entre, d'une part, ma pratique de la civilisation britannique et d'autre part, les *cultural studies* et l'histoire culturelle.

Si la connaissance de la culture britannique et de la langue anglaise irriguent de manière incessante ma pratique de la discipline, elles sont toujours mobilisées en complément aux outils conceptuels, théoriques et méthodologiques issus de l'histoire, la sociologie, l'anthropologie et la science politique, les quatre disciplines qui constituent l'essentiel du substrat de la civilisation britannique telle que la pratique et dont j'ai montré en quoi,

concrètement, elles étaient pertinentes à mon étude de l'immigration et de l'intégration au Royaume-Uni, les deux grands thèmes qui sous-tendent l'ensemble de mes travaux et nourrissent nombre de mes enseignements depuis plus d'une décennie.

J'ai également insisté sur l'atout considérable – et, à mon avis, décisif – du civilisationniste par rapport aux représentants des sciences sociales classiques, à savoir la combinaison de son extériorité (certes relative et variable) par rapport à son objet d'étude, et l'intériorité que lui confère sa connaissance du pays, de sa culture et de sa langue. J'ai montré que selon moi, cette spécificité était encore plus déterminante que celle de l'interdisciplinarité (fréquemment mise en avant, à juste titre), qui, quoi qu'indispensable au civilisationniste, ne lui est pas propre, toutes les sciences sociales étant concernées, peu ou prou, par un mouvement vers l'interdisciplinarité, voire, vers l'hybridation disciplinaire. Ma perspective culturaliste, interdisciplinaire, et la combinaison intériorité / extériorité inhérente au civilisationniste me placent dans une position de passeur naturel entre le Royaume-Uni et la France, qui m'a incité, relativement tôt dans ma carrière, à négocier le virage du comparatisme, auquel j'ai été sensibilisé au sein de mon UMR interdisciplinaire d'études européennes.

En me fondant sur la réflexion menée dans le premier chapitre, j'ai voulu montrer, dans le deuxième, en quoi, précisément, ma conversion progressive au comparatisme avait été logique et naturelle. Je me suis d'abord livré à une réflexion théorique sur le comparatisme en tant que méthode transversale, (« boîte à outils », selon l'expression de la sociologue Cécile Vigour), en insistant sur la nécessité de fonder les comparaisons sur un critère de comparaison objectif, sous peine de courir à l'échec. J'ai en suite dressé une typologie des comparaisons pertinentes à ma propre pratique scientifique, en montrant que l'approche comparative multivariée, combinant comparaisons dans le temps et l'espace, perspective diachronique et synchronique, était celle qui correspondait le mieux à ma propre pratique comparative, que j'ai récemment élargie aux comparaisons de communautés. Puis, j'ai montré comment les quatre disciplines qui nourrissent ma pratique de la civilisation ont recours aux comparaisons et selon quelles modalités. Cela m'a ensuite permis de montrer les usages possibles du comparatisme en civilisation britannique, en me livrant à une étude de cas démontrant, diagramme à l'appui, l'intérêt des comparaisons et l'impasse que représenterait une approche non comparative dans mon champ d'étude, à travers l'exemple de la lutte contre les discriminations, en l'occurrence.

J'ai conclu ce deuxième chapitre en insistant sur la légitimité du civilisationniste à investir le champ comparatif, en insistant sur les prédispositions qui lui sont inhérentes et qui rendent cette transition logique et naturelle.

La réflexion épistémologique, sémantique, théorique et méthodologique à laquelle je me suis livré dans cette première partie a pris ponctuellement appui, dans un souci de pédagogie, sur des observations empiriques, centrées sur ma pratique de la civilisation britannique et du comparatisme.

De même, la deuxième partie du présent mémoire, où je thématiserai et commenterai mes travaux, fera appel à la théorie et à la méthodologie lorsque cela s'avérera opportun.

DEUXIÈME PARTIE :

ITINÉRAIRE DE RECHERCHE

(2001-2012)

Le but de cette deuxième partie est de retracer la transition progressive de mes travaux de recherche vers le comparatisme.

La présente partie reposera sur une analyse synthétique, thématique et critique de mes écrits depuis 2001.

Je reviendrai dans un premier temps sur ma thèse de doctorat, dont j'explicitai l'approche méthodologique et dresserai un bilan. Je m'arrêterai ensuite sur les articles et chapitres publiés (ou sur le point de l'être) depuis mon entrée en fonctions. Ils seront thématiques, afin d'en faire ressortir tant la cohérence que l'évolution, thématique et méthodologique. Dans un troisième temps, je reviendrai sur ma monographie « Le Royaume-Uni et la France au test de l'immigration et à l'épreuve de l'intégration : 1930-2012 », à paraître en 2013 dans la collection Gulf Stream des Presses Universitaires de Bordeaux. Je m'attacherai à en décrire la genèse et la raison d'être, avant d'exposer les difficultés inhérentes à l'approche comparative adoptée pour cet ouvrage, dont je dresserai, en dernier lieu, un bilan.

Le reste de la deuxième partie sera consacré aux numéros de revues que j'ai dirigés ou co-dirigés, avant de m'arrêter, dans la dernière section, sur ma contribution à la diffusion extérieure de la recherche, dont j'exposerai les mérites mais aussi, les limites.

II.1 Thèse de doctorat : « Les *relations raciales* en Grande-Bretagne : le cas de la communauté indo-pakistanaise de Bristol de 1947 à la fin du siècle¹⁵⁴ » (2001)

II.1.1 Champ couvert et méthodes mises en œuvre

L'inscription de ma thèse à l'automne 1997, était l'aboutissement d'une affinité déjà ancienne pour la civilisation britannique contemporaine, discipline à laquelle j'avais consacré mes mémoires de maîtrise et de DEA¹⁵⁵, dans lesquels j'avais esquissé mon intérêt pour les thématiques de l'immigration et de l'intégration, avec un fort ancrage local et une dimension importante de « terrain », compte tenu du fait que ces travaux furent rédigés outre-Manche, pendant mes années d'assistantat et de lectorat à Bristol.

Si j'ai tendance, à la relecture de ma thèse, à lui trouver beaucoup de défauts, tant sur la forme que sur le fond, on y retrouve, en germe, nombre de caractéristiques que j'ai peaufinées par la suite. Pour commencer, elle avait, incontestablement, une nature interdisciplinaire. À des degrés divers, les quatre disciplines mentionnées dans la première partie du présent mémoire y étaient déjà sollicitées.

Comme le titre de la thèse le suggère, j'y interrogeais abondamment l'histoire, dans une perspective diachronique, afin de comparer l'installation et l'implantation à Bristol de ce que je définissais alors comme « la » communauté indo-pakistanaise avec celles des vagues précédentes d'immigration.

L'influence de la science politique y était également évidente, notamment dans l'analyse du contexte politique qui conduisit à l'élaboration d'un cadre juridique ayant autorisé, fortement régulé puis stoppé l'immigration économique de masse, le même schéma s'étant, peu ou prou, appliqué à l'immigration de type familial par la suite.

Ma thèse avait, à l'évidence, une dimension de terrain importante, facilitée par les deux ans et demi passés sur place, et par de fréquents allers-retours pendant la rédaction de ma thèse. Elle comportait une étude de cas centrée sur Easton, inner city où se concentrent l'essentiel des associations à destination des Indo-Pakistanaïes de l'agglomération bristolienne. Dans sa

¹⁵⁴ Soutenue le 7 décembre 2011 à l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux III (mention très honorable à l'unanimité). Jury : Monica Charlot, Michael Parsons, Bernard Gilbert, Marie-Claire Rouyer-Daney (directrice)

¹⁵⁵ Respectivement « Aspects of Indian and Pakistani Minorities in Bristol with special reference to Merrywood School » (sous la direction d'Anne-Marie Tallet, 1996, 17/20, mention très bien) ; « *Les relations raciales* dans l'agglomération de Bristol : étude de la communauté indo-pakistanaise » (sous la direction de Marie-Claire Rouyer-Daney, 1997, 18/20, mention très bien)

dimension de terrain, mon travail doctoral avait une nature sociologique et anthropologique. Comme je l'ai brièvement dit dans la première partie, j'eus recours à l'observation-participante, en séjournant dans le quartier concerné, choisi en raison de ses ressemblances avec le quartier de Bethnal Green, tel que le décrit l'anthropologue Catherine Neveu, dont la monographie sur les Bangladais m'avait profondément marqué pendant mes lectures préliminaires :

[...] ce quartier offre l'avantage d'un espace restreint, aisé à sillonner à pied, et relativement clairement délimité, non seulement par des limites administratives, mais également sur le terrain lui-même. Les quatre grandes rues indiquant physiquement ses limites les marquent en effet aussi symboliquement aux yeux de ses habitants, en grande partie¹⁵⁶.

Mon approche fut qualitative. Je menai nombre d'entretiens semi-directifs ou non-directifs auprès d'habitants du quartier, d'origine immigrée ou autochtone. Mon intention initiale était également de tenter de valider une partie de mes analyses par le biais des réponses apportées à un questionnaire. Néanmoins, ma directrice de thèse eut la sagesse de me dissuader d'en faire un usage quantitatif, compte tenu du nombre relativement faible de questionnaires remplis (un peu plus d'une centaine). Je fis tout de même figurer les réponses recueillies, non pas sous forme de pourcentages, mais de nombres absolus, exploitant les résultats de manière qualitative. Le journal de bord tenu pendant mes séjours successifs sur le terrain fut reproduit dans ma thèse, Monica Charlot, dont l'approche en la matière était wébérienne, regrettant d'ailleurs qu'il figurât dans les annexes et non pas dans le volume principal, comme elle l'aurait souhaité. Partant du principe que je pouvais rencontrer plus de monde par le biais des associations plutôt que par celui, ingrat et aléatoire, du porte à porte, je parvins à convaincre nombre de responsables associatifs de me mettre en contact avec des usagers, réceptifs, pour la plupart, à ma démarche. Je compris vite l'autre intérêt de cette approche par le milieu associatif : l'étude de ce milieu, en elle-même, présentait un grand intérêt. L'analyse des rapports entretenus par les associations approchées (musulmanes, sikhes, hindoues, chrétiennes ou d'Afrique de l'Est) avec les élus locaux, les fonctionnaires municipaux et, bien sûr, les relations qu'elles entretenaient entre elles (en fonction de l'origine nationale de leur membres, de leur affiliation religieuse, voire, de la mosquée fréquentée) s'avéra très

¹⁵⁶ Catherine Neveu, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Paris, Karthala, 1993, pp 75-76

fructueuse. Cela me permit d'identifier des rivalités très importantes, même au sein, par exemple, des associations mettant en avant le référent « pakistanais ».

II.1.2 Une ébauche d'approche comparative

Je l'ai montré plus haut : la partie historique de ma thèse avait une dimension diachronique et, donc, relevait de comparaisons dans le temps, telles que je les ai définies plus haut.

Ensuite, j'ai esquissé des comparaisons entre groupes indo-pakistanaïes, en me fondant à la fois sur l'analyse de données statistiques (issues pour la plupart des recensements de 1991 et 2001), ainsi que sur des données qualitatives créées par mes propres soins, notamment par le biais des entretiens non ou semi-directifs, essentiellement dans le but de mettre en évidence et d'analyser les écarts socio-économiques parmi les diverses communautés indo-pakistanaïes du quartier.

Les comparaisons internationales, transmanche, en l'occurrence quant à elles, existaient à l'état de germe dans ce travail doctoral, notamment dans la section de la partie historique consacrée à la colonisation de l'Inde, avant et après la Grande Mutinerie (1857). Dans les archives familiales, j'avais trouvé par hasard une encyclopédie française de 1876. Y figuraient notamment nombre de chroniques rédigées par des correspondants de ladite encyclopédie installés aux quatre coins d'un Empire colonial alors en pleine expansion, notamment au nom du renouveau universaliste consécutif à la défaite de 1870. Les extraits cités dans ma thèse (et reproduits ci-dessous) constituaient un regard extérieur (et sans nul doute très partial) sur la présence britannique en Inde :

En dépit de quelques actes généreux, dont nous ne voulons point montrer en doute la sincérité, il faudrait se garder de croire à une pacification des esprits, à une assimilation quelconque des Anglo-Saxons et des indigènes. Au premier bal officiel, Sir John Lawrence n'adresse aucune invitation aux seigneurs hindous ; c'est que, peu de jours auparavant, à Calcutta, lors de l'ouverture de l'*Agricultural exhibition*, les seigneurs riches, conviés à la cérémonie où brillaient toutes les *ladies* de la colonie, se firent représenter par des bayadères et des prostituées [...] Si les classes que l'on est convenu d'appeler, - plus inexactement dans l'Inde que partout ailleurs,

- élevées, montrent tant d'aversion pour les idées et les pratiques de la civilisation, il est facile d'imaginer quel peut être l'état intellectuel des basses classes¹⁵⁷.

Un peu plus loin, l'auteur contrastait la situation dans le *Raj* telle qu'il la percevait avec ce qu'il disait avoir observé dans le comptoir français de Pondichéry :

Une première école fondée l'année dernière pour les jeunes filles indigènes de caste a fort bien réussi. [...] La distribution des prix a été célébrée avec solennité en présence des autorités. Un Indien a même lu en français un discours remarquable, où il insiste sur l'extension bienfaisante que prend dans l'Inde l'éducation des filles.

Bien que n'ayant pas été formé aux comparaisons internationales, je fus exposé à elles à travers mes lectures, comme je l'ai montré plus haut. J'en percevais donc l'intérêt, presque de manière instinctive, même si, à l'évidence, je n'étais pas encore prêt à généraliser le recours à ce type d'analyse ou à en tirer le meilleur parti.

II.1.3 Bilan

Parmi les défauts de ma thèse, figure la manière dont j'ai eu recours à l'histoire, dans la première partie. Le souci de mise en perspective historique, bien que louable et argumenté dans mon travail, m'a conduit à des diachronies particulièrement radicales, puisque dans le panorama historique, qui s'arrêtait en 1947, je faisais allusion, par exemple, au statut des Juifs sous Cromwell. Avec le recul, je porte sur cela un regard amusé mais critique. Je ne me risque plus guère à de telles diachronies, qui, scientifiquement, ne sont guère probantes. Elles sont aujourd'hui délaissées par nombre d'historiens, comme je l'ai montré dans la première partie du présent mémoire.

¹⁵⁷ *Encyclopédie du XIX^e siècle, Répertoire Universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, Vol. 58, Paris, Librairie de l'Encyclopédie du XIX^e siècle, 1876, p.2.

Je note également le manque de distance dont j'ai fait preuve par rapport aux catégories anthropologiques ayant cours outre-Manche. Cela est notamment visible dans le calque de la terminologie britannique. Ainsi, pour l'essentiel, je prenais pour acquises des expressions telles que « minorités ethniques » ou « relations raciales », employées sans guillemets dans ma thèse. Je n'étais pas arrivé au terme de ma réflexion sur ces catégories et, plus généralement, sur une terminologie que Pierre Bourdieu et Loïc Waquant qualifient de « nouvelle vulgate planétaire », fer de lance, selon eux, de l'impérialisme anglo-saxon en général et américain en particulier :

[...] ces lieux communs de la grande vulgate planétaire que le ressassement médiatique transforme peu à peu en sens commun universel parviennent à faire oublier qu'ils ont pris leur origine dans les réalités complexes et controversées d'une société historique particulière, tacitement constituée en modèle et en mesure de toutes choses. Il en est ainsi par exemple du débat flou et mou autour du «multiculturalisme », terme qui, en Europe, a surtout été utilisé pour désigner le pluralisme culturel dans la sphère civique alors qu'aux États-Unis il renvoie aux séquelles pérennes de l'exclusion des Noirs et à la crise de la mythologie nationale du «rêve américain», corrélatrice de l'accroissement généralisé des inégalités au cours des deux dernières décennies. Crise que le vocable « multiculturel » voile en la cantonnant artificiellement dans le seul microcosme universitaire et en l'exprimant dans un registre ostensiblement « ethnique », alors qu'elle a pour enjeu principal, non pas la reconnaissance des cultures marginalisées par les canons académiques, mais l'accès aux instruments de reproduction des classes moyenne et supérieure - au premier rang desquels figure l'université — dans un contexte de désengagement massif et multiforme de l'État¹⁵⁸.

Sur le fond, toutefois, le calque de certaines expressions relevant d'une terminologie raciale explicite ne dénotait pas une quelconque adhésion philosophique à elles, pas plus, d'ailleurs, qu'un réel manque de recul sur le mode de gestion de type multiculturaliste, dont je signalais déjà, qu'il pouvait, sous certaines formes, favoriser ethnocentrisme ou séparatisme¹⁵⁹. Le réel problème, sans doute, est que j'étais imprégné des sources sociologiques, historiques, anthropologiques ou politiques anglophones (ex. John Rex, John

¹⁵⁸ Pierre Bourdieu et Loïc J. D. Waquant, « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 121-122, mars 1998, p.110. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_03355322_1998_num_121_1_3250?Prescripts_Search_tabs1=standard& (lien actif le 2 septembre 2012)

¹⁵⁹ Vincent Latour « Les relations raciales en Grande-Bretagne : le cas de la communauté indo-pakistanaise de Bristol de 1947 à la fin du siècle », *op.cit.*, p. 117

Solomos) et ne m'étais pas suffisamment interrogé sur la traduction ou transposition en français des « concepts structurants » spécifiquement anglo-saxons récurrents dans ces ouvrages. Les anthropologues français que je lisais à l'époque, comme Catherine Neveu, n'avaient pas suffisamment de recul sur ces catégories, contrairement à Emmanuel Todd (*Le destin des immigrés*), que je découvris vraiment quelques années plus tard et dont les écrits m'auraient sans nul doute conduit à plus de prudence dans mes travaux initiaux.

La difficulté de la traduction des concepts structurants est soulignée, à juste titre, dans l'ouvrage méthodologique collectif d'Andrée Shepherd, Cécile et Jean-Paul Révauger :

[...] la traduction approximative est pire que tout. Si un équivalent exact existe, pourvu de la même charge politique et affective que le terme de la langue de départ, il peut être employé. Mais si le moindre doute subsiste, il est immensément préférable de garder le mot dans la langue d'origine, d'assortir son utilisation d'une note détaillée la première fois qu'il est employé, et de résister à la tentation de la traduction. L'anglais n'est pas une simple *lingua franca* minimale, pauvre de sens et transparente¹⁶⁰.

À l'évidence, si j'avais déjà été davantage rompu aux comparaisons lors de la rédaction de ma thèse ou dans mes premières publications en français, j'aurais été plus prudent, même si nombre de collègues civilisationnistes qui travaillent sur les mêmes thèmes que moi n'éprouvent pas les mêmes scrupules.

En revanche, parmi les points qui me semblent positifs, figure l'articulation entre le « micro » et le « macro », notamment le lien établi entre la fragmentation observée sur le terrain et les divisions qui semblaient inhérentes au mode de gestion de type multiculturaliste en vigueur outre-Manche, qui, commençait à peine à être remis en cause au moment où je terminais ma thèse. Onze ans après, cette articulation entre le local et le national dans l'étude de cas me semble bien constituer un des principaux mérites de la thèse, dont la fin de la rédaction coïncida avec la publication des premières observations du rapport Ouseley sur la situation à Bradford. Cela me conduisit à la conclure ainsi :

À Bristol comme dans le reste du pays, les pouvoirs publics ont fait la démonstration qu'ils pouvaient affronter les problèmes liés au racisme et à la discrimination. En revanche, ils ne semblent pas encore prêts à reconnaître

¹⁶⁰ Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, pp 37 et 38

ouvertement les dangers qui planent sur une société, qui à trop célébrer la diversité, court le risque de se balkaniser¹⁶¹.

Compte tenu du virage intégrationniste (rapport Cattle, promotion de la *community cohesion*) et des événements qui ont suivi (attentats du 7 juillet 2005 à Londres), les conclusions tirées à la fin d'une thèse à de nombreux égards imparfaite allaient dans le bon sens, même si je réfute à présent le terme excessif de « balkanisation », souvent repris dans mes premiers articles.

Parmi les autres points positifs, je retiens aussi l'esquisse de comparaisons dans l'espace, que j'allais vraiment commencer à développer trois ans plus tard. Si elles demeurèrent à l'état de germe¹⁶² dans ma thèse de doctorat, elles témoignent du long cheminement qui m'a conduit vers le comparatisme, vers lequel je me suis en partie orienté par tâtonnements.

Je retiens également un goût pour le terrain, auquel j'allais à nouveau faire appel par la suite, bien que selon des modalités différentes. En m'appuyant sur les contacts dont je disposais encore sur place, j'ai mené deux enquêtes de terrain, l'une en 2004 et l'autre en 2008. L'enquête de 2004, d'une durée de trois semaines, avait pour but d'analyser les rapports entre deux communautés que je n'avais pas (ou peu) étudiées jusqu'alors, les Somaliens et les Antillais. Le quartier choisi pour mener mes investigations fut cette fois Saint Paul's, *inner city* de Bristol, théâtre des premières émeutes des années Thatcher (avril 1980) et, plus récemment de heurts entre Somaliens et Antillais.

L'objet du terrain de 2008, était de rencontrer élus, employés municipaux et enseignants afin d'analyser au niveau local les modalités d'application et l'impact réel des politiques de *community cohesion*, promues à l'échelle nationale depuis 2001.

Ces séjours ont donné lieu à divers travaux, qui seront thématiques et analysés dans la section suivante, où ils côtoieront les autres articles ou chapitres sélectionnés.

¹⁶¹ « Les relations raciales en Grande-Bretagne. Le cas de la communauté indo-pakistanaise de Bristol de 1947 à la fin du siècle », *op.cit.*, p. 289

¹⁶² Andrée Shepherd, Cécile et Jean-Paul Révauger expliquent néanmoins que quelques comparaisons ou pistes de comparaisons « partielles ou prudentes » peuvent suffire à conférer une dimension comparative à un article. Voir Révauger, Révauger et Shepherd, *op.cit.*, p. 37

II.2 Articles et chapitres

II.2.1 Observations sur les travaux retenus

Parmi mes travaux de recherche, j'ai retenu vingt-deux articles ou chapitres, dont six écrits en anglais. Tous figureront dans le recueil de publications, dans lequel ils seront thématiques de la même manière que ci-après. Par souci de clarté et de cohérence, j'ai décidé de ne pas parler ici des travaux que je n'ai pas sélectionnés.

La thématique de mes travaux fait apparaître quatre catégories :

- « Conceptualisation, synthèses, panoramas » : sept articles ou chapitres.
- « Bilans de périodes politiques » : huit articles ou chapitres.
- « Religion et politique » : quatre articles ou chapitres.
- « Insertion socio-économique et dispositifs correctifs » : trois articles ou chapitres.

Le tableau ci-après rend compte en détail de ces quatre grandes catégories et de la répartition des vingt-deux travaux retenus en leur sein :

Ce regroupement thématique m'a semblé le mieux adapté à la nature de mes écrits. Il n'est cependant pas absolu et n'exclut pas d'autres sous-catégories, qui auraient éventuellement pu constituer des thématiques à part entière, mais avec un risque marqué d'atomisation de la thématique, néfaste à la cohérence et à la clarté de mon propos. Ainsi, il eût sans doute été possible de créer des catégories telles que « articles comparatistes » ou « articles issus de collaborations scientifiques ». Néanmoins, j'ai jugé qu'il s'agissait là de caractéristiques transversales et non pas intrinsèques : j'ai donc privilégié un regroupement réellement thématique de mes travaux.

IMMIGRATION, INTÉGRATION : CONCEPTUALISATION, SYNTHÈSES, PANORAMAS	BILANS DE PÉRIODES POLITIQUES	RELIGION ET POLITIQUE	INSERTION SOCIO- ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET DISPOSITIFS CORRECTIFS
« Integration or <i>disintegration</i> ? The British multicultural model in question. » (<i>Ranam</i> , 2003)	« Huit années de gestion travailliste des relations raciales : vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? » (<i>Observatoire de la société britannique</i> , 2006)	« La communauté musulmane : une émergence tardive mais une installation durable dans le paysage politique et institutionnel britannique » (<i>Hérodote</i> , 2010)	« Les minorités ethniques et les politiques de retour à l'emploi : étude des stratégies mises en œuvre par l'autorité locale de Bristol » (<i>Observatoire de la société britannique</i> , 2006)
« Des Huguenots aux Somaliens : continuités et ruptures dans l'accueil des réfugiés à Bristol » (L'Harmattan, 2006)	« <i>Same old (s)Tories</i> ? Le Parti Conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels (1997-2006) » (Presses Universitaires de Rennes, 2007)	« Institutionnaliser l'islam. Comparaison transmanche. », avec <u>Philippe Vervaecke</u> (Karthala, 2012)	« Ente hybridité et univocité culturelles. Aspects du multiculturalisme britannique à Bristol » (<i>Cahiers du MIMMO</i> n°4, nov. 2007, sous la direction de <u>Susan Trouvé-Finding</u> et <u>Vincent Latour</u>)
« Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité », avec <u>Susan Trouvé- Finding</u> (<i>Cahiers du MIMMO</i> n°4, nov. 2007, sous la direction de <u>Susan Trouvé-Finding</u> et <u>Vincent Latour</u>)	« Aspect du traitement journalistique de la campagne présidentielle française outre- Manche : <i>The Times / The Sunday Times & The Guardian / The Observer</i> », avec <u>Catherine Puzzo</u> (L'Harmattan, 2008)	« Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : tentative de comparaison » (<i>RFCB</i> , fin 2012)	« Discriminations, mesure des discriminations et discrimination positive à l'égard des populations d'origine immigrée en Europe : perspectives franco- britanniques », avec <u>Nada Afiouni</u> (Presses Universitaires de Bordeaux, 2012)
« Converging at last ? France, Britain and their Minorities » (Palgrave-Macmillan, déc.2007)	« Multiculturalism upheld ? Immigration, Race Relations and Diversity Management under John Major : 1990- 1997 » (<i>Observatoire de la société britannique</i> , 2009)	« Les modèles d'intégration français et britannique, face à l'eupéanisation, et la mondialisation et la transnationalisation » dans <i>Religions en Europe</i> , sous la direction de Hugo Flavier et Jean- Pierre Moisset, (Pedone, fin 2012)	
« Les métamorphoses du multiculturalisme britannique » (<i>RFCB</i> , déc. 2007)	« L'impact du 11 septembre au Royaume-Uni : déclencheur du durcissement des politiques d'immigration et d'intégration ou simple prétexte ? » avec <u>Catherine Puzzo</u> (<i>Babel</i> , 2010)		
« Bristol : un multiculturalisme moribond » (Science Po, 2010)	« Muscular liberalism, surviving multiculturalism? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech » (<i>Observatoire de la Société britannique</i> , 2012)		
« Grande-Bretagne : les uns contre les autres », (<i>Alternatives Internationales</i> , mars 2006) (au titre de la diffusion extérieure de la recherche)	« The Sarkozy years. Defining a new paradigm for diversity governance? » (Palgrave Macmillan, 2013)		
	« The securitization of British multiculturalism » (Macmillan, 2013 [?] volume en attente)		

Ce regroupement thématique ne m'empêchera pas d'apporter, le cas échéant, des précisions supplémentaires à l'intérieur de chaque catégorie : type de comparaison mobilisée;

articles cosignés avec des collègues etc. À l'intérieur de chaque colonne du tableau ci-dessus, les articles sont classés par ordre chronologique (sauf pour l'article « Les uns contre les autres », qui relève thématiquement de la première catégorie, mais illustre la diffusion extérieure de la recherche), ce qui me semble apte à mettre en exergue la transition progressive vers le comparatisme, et plus généralement, à rendre compte de l'enrichissement thématique et méthodologique de mon approche. Cette approche prévaudra également à l'intérieur des quatre prochaines sections (de II.2.2 à II.2.5) où seront analysées et contextualisées ses publications, sauf lorsque ponctuellement, un regroupement thématique s'avéra plus pertinent.

Vingt-et-un de ces vingt-deux articles ont déjà été publiés (dont deux dans le même numéro d'une revue en ligne, les *Cahiers du MIMMOC*, que j'ai co-dirigé avec Susan Finding) ou étaient sur le point de l'être, au moment où ces lignes étaient écrites. Le 22^e (« The securitization of British multiculturalism ») a été favorablement évalué par l'éditeur britannique Palgrave-Macmillan mais au moment de la rédaction du présent mémoire (été 2012), la confirmation de la publication de l'ouvrage, issu d'un colloque international co-organisé par les universités Paris III et Paris IV en octobre 2010¹⁶³, était toujours attendue. J'ai néanmoins souhaité inclure ce texte, qui témoigne de l'élargissement thématique de mes travaux et de la complexification de mes analyses.

II.2.2 Conceptualisation, synthèses, panoramas

Cette rubrique regroupe des travaux de recherche qui présentent tous, peu ou prou, une dimension diachronique. La plupart intègrent également une réflexion sur des concepts, notamment sur le « multiculturalisme », dans ses acceptions descriptive et prescriptive et, à l'évidence, dans sa déclinaison britannique (distincte à la fois du multiculturalisme en vigueur dans les pays du Nord de l'Europe et en Amérique du Nord, même s'il en partage certains traits).

Avec sept articles ou chapitres (trois chapitres dans des ouvrages collectifs et quatre articles dans des revues), cette catégorie est peut-être celle qui donne le plus la mesure du chemin parcouru en dix ans de carrière, notamment en matière d'ouverture progressive vers le comparatisme.

¹⁶³ « Citoyenneté, diversité et identités nationales dans les îles britanniques », Institut du Monde anglophone et Maison de la Recherche de Paris 4, 8 et 9 octobre 2010.

Ces publications, qui, pour la plupart, combinent approches historique, politique, sociologique, voire, anthropologique, témoignent d'une réelle interdisciplinarité.

Cette catégorie regroupe, pour l'essentiel, des articles écrits dans la première moitié de ma carrière, dont ma première « vraie » publication matérialisée sur papier « Integration or disintegration, the British multicultural model in question ¹⁶⁴ », issue du colloque de l'ESSE, fin août 2002 à Strasbourg, quelques jours à peine avant mon entrée en fonctions à Toulouse 2 en tant que maître de conférences.

Cet article s'attache à retracer, dans une perspective diachronique, la mise en œuvre au Royaume-Uni de politiques spécifiques d'immigration puis d'intégration, de l'après-guerre au début des années 2000. Dépourvu de dimension comparative dans l'espace, il reprend en partie les conclusions de ma thèse sur le risque de fragmentation ethnique ou religieuse (voire, de « balkanisation) de la société britannique. L'article repose sur l'articulation de données de terrain avec des données nationales (notamment issues des rapports Ouseley et Cantle), débouchant sur une évaluation critique du modèle d'intégration multiculturel britannique. Cette première publication fut capitale, compte tenu de l'évaluation très positive qui en fut faite dans la revue *Cercles*, par Marie-José Arquié¹⁶⁵, de l'Université de Metz. Cette recension, lue par le rédacteur en chef d'*Alternatives Internationales*, Yann Mens, incita ce dernier à me demander d'écrire un article, reproduit dans le recueil de publications et dont il sera question dans la section réservée à la diffusion extérieure de la recherche.

Mon itinéraire vers le comparatisme allait vraiment s'affirmer à partir de 2006. Dès lors, pratiquement toutes mes publications allaient comporter au moins quelques éléments d'analyse comparative. Ils sont esquissés dans « Des Huguenots aux Somaliens : continuités et ruptures dans l'accueil des réfugiés à Bristol ¹⁶⁶ », article sur lequel je porte un jugement mitigé, compte tenu, comme je l'ai indiqué plus haut, d'une diachronie trop radicale pour être probante. J'ai néanmoins souhaité l'inclure afin d'illustrer le chemin parcouru du point de vue méthodologique. Malgré le jugement relativement sévère que je porte à présent sur cette

¹⁶⁴ « Integration or *disintegration* ? The British multicultural model in question », *Ranam* N° 36, ESSE 6 Proceedings, Strasbourg 2002 – Vol. 3 *Cultural Studies*, sous la direction de Christian Civardi, Strasbourg, Université Marc Bloch, 2003, pp 155-161.

¹⁶⁵ Voir <http://www.cercles.com/review/r16/civardi.htm> (lien actif le 5 septembre 2012). Dans sa recension, Marie-José Arquié définit d'ailleurs mon article comme un article de civilisation, alors que pratiquement toutes les autres contributions, écrites pour beaucoup par des anglicistes originaires d'autres pays européens, relevaient des « cultural studies », définies

¹⁶⁶ « Des Huguenots aux Somaliens : continuités et ruptures dans l'accueil des réfugiés à Bristol », *op.cit.*, pp 177-191

publication, j'y replace, dans la conclusion, l'évolution britannique à l'égard du droit d'asile et de l'immigration dans une perspective européenne et mondiale (p. 191).

En 2007, je me suis même livré, en collaboration avec Susan Trouvé-Finding, à des comparaisons dans un article conceptuel, « Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité », qui servit d'introduction au numéro 4 des *Cahiers du MIMMOC* (« La mixité et le refus de l'hybridité »), également co-dirigé avec la même collègue¹⁶⁷. Dans cette article comparatiste, nous soulignons notamment la difficile transposition en anglais de « mixité », concept essentiellement français, empreint d'idéologie républicaine et montrions en quoi, légalement, et constitutionnellement les deux pays avaient des prédispositions, ou pas, à encourager l'hybridité culturelle (ex. en accordant plus ou moins facilement la double nationalité ou, à l'évidence, en tolérant l'affirmation de certaines spécificités culturelles).

Le virage comparatiste s'affirma très nettement la même année dans le chapitre « Converging at last ? France, Britain and their Minorities¹⁶⁸ », où je pus me livrer pour la première fois dans un article à une analyse mêlant de bout en bout et « à valeur égale » des éléments ayant trait aux deux pays. La comparaison n'était plus périphérique ou accessoire. Elle n'avait plus une simple valeur d'illustration : elle devenait centrale à ma démarche, se trouvant désormais « au cœur de l'analyse¹⁶⁹ », pour reprendre certains termes de la définition de l'historienne Élise Julien, citée dans la partie précédente. Cette publication se fondait sur un canevas présenté lors du colloque international et interdisciplinaire *The Construction of Minority Identities in Britain and France*, organisé à l'automne 2004 à Bristol par Gino Raymond (*French studies*) et Tariq Modood (sociologie, directeur du *Centre for Study of Ethnicity and Citizenship* de la même université). C'est lors de cette manifestation, que littéralement, je me suis jeté pour la première fois dans le grand bain comparatiste, au côté de spécialistes aussi éminents que Michel Wieviorka, Catherine Withol de Wenden, Riva Kastoriano, ou, côté britannique, Maxim Silverman, dont l'ouvrage sur la République et la conception française de la citoyenneté m'avait ébloui pendant mes années anglaises¹⁷⁰.

Cette publication fut un des moments-clefs de ma carrière. Outre le fait qu'elle me permit de participer à un ouvrage interdisciplinaire d'envergure internationale aux multiples

¹⁶⁷ Vincent Latour et Susan Trouvé-Finding, « Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité », dans « La mixité et le refus de l'hybridité », sous la direction de Vincent Latour et Susan Finding, *Cahiers du MIMMOC* n° 4, novembre 2007. URL: <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=284> (lien actif le 15 septembre 2012)

¹⁶⁸ « Converging at last? France, Britain and their minorities », *op.cit.*, pp 98-116.

¹⁶⁹ Élise Julien, *op.cit.*, p.1

¹⁷⁰ Maxim Silverman, *Deconstructing the Nation. Immigration, Racism and Citizenship in Modern France*, London, Routledge, 1992.

retombées, c'est à l'occasion de sa rédaction que j'ai véritablement commencé à affiner ma technique comparative, même si, sans doute, elle demeurait encore bien imparfaite.

Ce chapitre fait appel à des comparaisons multivariées : comparaisons dans l'espace, bien sûr, et dans le temps, puisque je revenais aux sources des divergences entre les deux modèles, ce qui, d'ailleurs, du point de vue conceptuel, rend difficile l'utilisation du mot « minorités » dans le contexte républicain-universaliste français. L'article a donc une dimension diachronique (puisqu'il rend compte de l'évolution de chacun des deux modèles au fil du temps), mais aussi synchronique (puisqu'il met en parallèle la prise en compte des problématiques liées à l'immigration et à l'intégration au cours d'une même période). Ce chapitre, qui croise des données qualitatives de terrain glanées à la faveur d'un séjour effectué à Bristol pendant l'été 2004 avec des données nationales, me permit pour la première d'énoncer le concept de « convergence croisée » (« inverted convergence ») des deux modèles d'intégration, dont je nuançai néanmoins la portée en conclusion, en insistant sur la résistance importante des modèles nationaux britannique et français, secoués par les émeutes quasi-simultanées de Lozells et de Clichy-sous-Bois (d'où partit la crise des banlieues, fin octobre 2005) alors que je rédigeais ce chapitre. Cela constituait une nouveauté, car dans mes premiers écrits, j'avais sans doute eu tendance à exagérer l'étendue du changement en cours outre-Manche, dont l'ampleur, il est vrai, n'était alors guère mesurable, faute du recul historique nécessaire. Du point de vue technique, ce fut la première fois que je tentai de former ce que j'appelle une « tresse comparative », c'est-à-dire une forme de comparaison où les éléments se rapportant aux deux pays (ou plus, selon les travaux) ne sont pas simplement juxtaposés, mais entremêlés, « tressés » au sein d'une même section, afin de ne pas laisser au lecteur (ou à l'étudiant, dans le cas de cours à contenu comparatif) le soin d'effectuer la comparaison lui-même, en tirant les conclusions de points présentés isolément.

Cette remarque est facilement extensible à des ouvrages, dont nombre (y compris certains, collectifs, auxquels j'ai participé, comme nous le verrons plus loin) affichent leur dimension comparative en proposant, en fait, une succession de contributions centrées sur un seul pays. Je ne manquerai pas de revenir sur cette notion de « tresse comparative » lorsque j'aborderai ma monographie, dans laquelle je me suis efforcé, autant que possible, d'éviter toute juxtaposition, donnant une dimension comparative à tous les chapitres et à l'immense majorité des sections, sauf lorsque cela n'était pas thématiquement possible.

Toujours en 2007, dans « Les métamorphoses du multiculturalisme britannique » (*Revue Française de Civilisation Britannique*, vol. XIV n°3¹⁷¹), je signai un article panoramique et diachronique retraçant l'origine historique et même, anthropologique, des politiques d'immigration et d'intégration mises en œuvre outre-Manche, du cadre universaliste de la fin des années 1940 à l'émergence d'une forme spécifique de multiculturalisme au début des années 1980, via la mise sur pied d'un cadre de type « différentialiste libéral » dans les années 1960 et 1970. La position initiale occupée par mon article dans le volume atteste d'ailleurs de sa dimension synthétique et panoramique. Cette publication, référencée dans la base de données de la *Royal Historical Society*, analyse la résistance rencontrée par la législation progressiste élaborée par Harold Wilson et Roy Jenkins, ainsi que le consensus tacite entre droite et gauche (« *multicultural settlement* ») sur les questions d'immigration et d'intégration, jusqu'au tournant des années 2000. La dimension comparative y était bien présente, même si elle ne donna pas lieu à des comparaisons « point par point », du type de celles que j'allais mobiliser dans certains travaux ultérieurs, dont mon article comparatif sur la visibilité sikhe et musulmane, à paraître dans la même revue à la fin de l'année 2012. L'angle comparatiste y était mobilisé afin de mettre l'accent sur le transfert des politiques publiques initialement mises en œuvre en Amérique du Nord (promotion de la *community cohesion*) aux antipodes (ex. cérémonies de naturalisation) et même dans l'hexagone (projet de carte d'identité, transposition de l'éducation civique française sous le nom de *citizenship education* etc.). La dimension comparative transmanche était spécifiquement mobilisée dans la conclusion de l'article, qui invitait le législateur français à la prudence avant de s'orienter sur une voie en train d'être remise en cause outre-Manche.

Le dernier chapitre répertorié et analysé dans la présente rubrique, « Bristol : un multiculturalisme moribond¹⁷² » (*Les politiques de la diversité : expériences anglaise et américaine*, sous la direction d'Emmanuelle Le Texier, Olivier Esteves et Denis Lacorne, Presses de Science Po, 2010) reposait sur une articulation entre les niveaux « micro » et « macro ». L'ouvrage dans lequel il s'insère présente une dimension interdisciplinaire évidente, puisqu'il fut dirigé par une civilisationniste américaniste issue de la science

¹⁷¹ « Les métamorphoses du multiculturalisme britannique », *Revue française de civilisation britannique* Vol. XIV, n°3, « Le défi multiculturel en Grande-Bretagne », sous la direction de Gilbert Millat. Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne Nouvelle, 2007, pp 23-36.

¹⁷² « Bristol, un multiculturalisme moribond », dans *Les Politiques de la diversité : expériences anglaise et américaine*, sous la direction de Emmanuelle Le Texier, Olivier Esteves, Denis Lacorne, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 133-150. Le titre fut choisi par l'éditeur, qui reprit une expression utilisée dans la conclusion de l'article.

politique (Emmanuelle Le Texier), un spécialiste de civilisation britannique (Olivier Esteves) et un historien spécialiste des États-Unis (Denis Lacorne, du CERI). Le volume a également, à l'évidence, une dimension comparative transatlantique, anglo-américaine, qui constitue d'ailleurs sa raison d'être. Le « cahier des charges » fixé par les trois collègues qui dirigèrent l'ouvrage était de rédiger, à l'appui de données locales de terrain, des articles non-comparatifs. La dimension franco-britannique, bien qu'intéressante en soi, eût sans doute fait dévier l'ouvrage de la trajectoire voulue par les auteurs et validée par l'Agence Nationale de la Recherche, puisque ce livre résultait de l'acceptation d'un projet porté par des collègues lillois et parisiens¹⁷³. Bien que faisant appel à l'histoire, locale et nationale, l'article se fonde donc en grande partie sur des données de terrain glanées à Bristol lors d'un « terrain » effectué en 2008. Un des buts était de jauger sur place la réalité des politiques de « cohésion sociale » (pour utiliser le nom que la *community cohesion* porte dans la partie francophone du Canada, pays d'où elle fut donc importée par la commission Cantle). Il s'agissait également de montrer comment cette notion était perçue sur le terrain, tant par les fonctionnaires locaux censés la mettre en œuvre que par ceux qui en étaient la cible principale (les Sud-Asiatiques de confession musulmane, pour l'essentiel). Ma conclusion, assez sévère (mais avec le recul, loin d'être infondée), était que ces politiques suscitaient un cynisme bien partagé, voire, une réelle indifférence et que fondamentalement, sept ans après le début de leur mise en œuvre, elles ne semblaient pas avoir modifié en profondeur les rapports entretenus par les pouvoirs publics et les populations issues de l'immigration, pas plus qu'elles ne semblaient avoir remis en cause le mode de gestion multiculturaliste, qui, par certains aspects, paraissait au contraire se renforcer, notamment dans les établissements scolaires. Bien qu'incomplètes, ces conclusions allaient dans le bon sens : je ne manquerai pas de montrer bientôt qu'elles furent étoffées à la faveur de nouveaux travaux, classés dans les trois autres rubriques de ma thématisation.

Le regret que m'inspire ce chapitre, en revanche, tient à ce que j'ai expliqué un peu plus haut, c'est-à-dire, la nature non-comparative des diverses contributions (dont la mienne), même si, on l'a vu, cette caractéristique tenait à la nature même du projet. L'inconvénient majeur de ce type d'approche est que lus isolément, les chapitres n'ont pas d'autonomie réelle. Il faut donc attendre d'avoir une vue d'ensemble du livre pour espérer entrevoir des éléments de comparaisons (même si, dans l'ouvrage collectif en question, ce désagrément est limité par une introduction et une conclusion générales synthétiques et bien construites). Ce

¹⁷³ Le projet ANR Junior, dirigé par Emmanuelle Le Texier, avait pour titre « The cultural politics of race and nation in the United States and Great Britain : A comparative perspective, 1945-Present »,

reproche nous fut d'ailleurs adressé poliment par le sociologue et démographe Patrick Simon, qui anima un débat au CERI de Science-Po lors du lancement du livre, en mai 2010.

II.2.3 Bilans de périodes politiques

Avec huit publications (six articles et deux chapitres) parues (ou à paraître) entre 2006 et 2013, cette catégorie est la plus étoffée. Elle illustre l'intérêt que suscitent parmi les spécialistes de sciences sociales les alternances politiques, les bilans de mandats (qu'ils soient achevés ou encore en cours, pour les plus longs), les périodes d'opposition, ou, encore, les évolutions politiques ou législatives consécutives à des événements à forte portée géopolitique : tous les articles analysés ci-dessous répondent à un de ces critères. Sept d'entre eux sont en lien direct avec les thématiques de l'immigration et de l'intégration.

Le chapitre « Aspects du traitement journalistique de la campagne présidentielle française outre-Manche : *The Times / The Sunday Times & The Guardian / The Observer* » (2008)¹⁷⁴, fruit d'une collaboration scientifique avec Catherine Puzzo, fait donc exception à la règle. J'ai néanmoins souhaité inclure ce chapitre, qui se fonde sur une communication présentée à l'Université d'Artois (site d'Aras) en mars 2008 dans le cadre d'un colloque interdisciplinaire dont le thème (« La présidentielle 2007 au filtre des médias étrangers ») allait donner son titre à l'ouvrage collectif qui en est issu.

Ce chapitre illustre un type de travaux que j'affectionne depuis fort longtemps, ceux qui proposent un regard extérieur sur un côté ou l'autre de la Manche. Il ne s'agit pas tout à fait de comparaisons, mais d'un type de regard qui sollicite la combinatoire (celle des médias étrangers) / intériorité (la mienne, en tant que citoyen français), dont j'ai souligné, dans la première partie du présent mémoire, qu'elle constitue une des caractéristiques essentielles du civilisationniste, et même, selon la sociologue Cécile Vigour, du comparatiste. Des manifestations scientifiques permettant d'analyser de tels regards (en l'occurrence, celui de la presse dite de qualité britannique sur un temps fort de la vie politique et démocratique française) sont rares et j'ai immédiatement envoyé une proposition lorsque l'appel à communications a été lancé, au cours de l'été 2007, en proposant à ma collègue Catherine Puzzo, avec qui je travaille très efficacement depuis pratiquement dix ans, de communiquer

¹⁷⁴ Vincent Latour et Catherine Puzzo, « Aspects du traitement journalistique de la campagne présidentielle française outre-Manche : *The Times / The Sunday Times & The Guardian / The Observer* » dans *La présidentielle 2007 au filtre des médias étrangers*, sous la direction de Carmen Pineira-Tresmontant, Paris, L'Harmattan, 2008, pp 145-161

avec moi. Voici donc pourquoi, en substance, j'ai jugé ce chapitre digne de figurer dans cette prise d'altitude sur ma pratique de civilisationniste comparatiste.

Sur le fond, notre chapitre met en évidence un très intéressant jeu de miroirs, le contexte politique britannique étant omniprésent, de manière explicite ou plus fréquemment, sous-jacente, dans la description du spectacle politique français, sur lequel étaient constamment plaquées des réalités politiques britanniques, présentes ou passées (ex. allusions à Margaret Thatcher et au thatchérisme, tant pour illustrer la volonté de « rupture » de Nicolas Sarkozy que pour décrire la caractère bien trempé de Ségolène Royal, notamment à l'issue du débat de l'entre-deux-tours). C'est là que l'approche par la culture (dans une acception élargie) et la connaissance fine de la langue, dont il a été question dans la première partie de ce mémoire, sont indispensables, car elles permettent de décrypter des allusions ou des références qui échappent à la plupart des politistes, historiens ou, encore, sociologues des médias français, sauf s'ils ont baigné durablement dans la culture britannique et la langue anglaise. Par ailleurs, dans la conclusion, nous faisons appel à une comparaison, celle du traitement de la campagne des primaires américaines de 2007 par les médias français, qui, globalement, ne nous avait pas semblé beaucoup plus digne que celui que nous venions d'analyser au sujet de la campagne présidentielle française.

Du point de vue de l'approche mobilisée, cette publication est relativement proche de « *The Sarkozy years. Defining a new paradigm for diversity governance ?* », chapitre issu d'une communication présentée à l'Université de Bristol en mai 2012, dans le cadre d'une journée d'étude organisée par Gino Raymond sur le bilan de Nicolas Sarkozy. Ce texte, qui au moment où ces lignes sont écrites (septembre 2012) en est au stade des épreuves, est à paraître en 2013 chez Palgrave-Macmillan¹⁷⁵. Il est reproduit dans sa version pré-définitive dans le recueil de publications. L'exercice auquel je me suis livré pour rédiger ce chapitre très conséquent (10 000 mots, à la demande de la maison d'édition) était paradoxal, à front renversé, en quelque sorte, puisque j'ai dû écrire sur mon propre pays, avec le regard d'un spécialiste de l'immigration et d'intégration certes habitué à travailler sur la France, mais dans une perspective comparative. Je me suis donc trouvé dans une position inhabituelle, puisque en situation d'intériorité par rapport au sujet analysé, que je devais rendre accessible pour un lectorat qui lui y est extérieur. Le manque de distance vis-à-vis de ce sujet m'a également obligé à veiller à ne pas sembler partial et à éliminer tous signes éventuels dénotant une

¹⁷⁵ « *The Sarkozy years; defining a new paradigm for diversity governance in France?* » in *The Sarkozy Presidency: Breaking the Mould ?*, edited by Gino G. Raymond, London, Palgrave-Macmillan, 2013 (pagination non connue à ce jour)

quelconque affiliation partisane, chose qui me préoccupe moins lorsque j'écris sur le Royaume-Uni, où je ne suis pas électeur. En revanche, écrire sur la France pour un lectorat britannique (ou du moins anglophone) ne m'a pas demandé de déployer un effort pédagogique plus important que lorsque j'écris sur le Royaume-Uni pour un lectorat français. La tâche de traduction était elle aussi comparable, sauf qu'il s'agissait de traduire toutes les citations en anglais. Dans un souci de pédagogie, et afin de trouver des faits aptes « à parler » au lecteur anglophone, j'ai injecté à divers endroits de l'article des éléments de comparaison transmanche, afin d'opérer, lorsque cela était pertinent, des rapprochements avec le contexte politique britannique. J'ai ainsi rapproché la déclaration de Nicolas Sarkozy, début 2011, sur « l'échec du multiculturalisme en France » d'une déclaration analogue de David Cameron, en février 2011 à Munich (lui-même ayant emboîté le pas à Angela Merkel, qui avait émis un jugement analogue sur le *Multikulti* allemand fin 2010) en indiquant que l'ancien président, par le biais de ce constat déconcertant, avait peut être tenté de remettre en cause l'intégration républicaine, telle qu'elle fut définie par le Haut Conseil à l'Intégration en 1991 et de plaider pour un retour vers la politique séculaire française en la matière, l'assimilation, ce terme ayant été réhabilité par certains ténors de l'UMP depuis le discours de Grenoble (juillet 2010).

Indépendamment du chapitre sur les années Sarkozy, qui, comme je viens de le montrer, constitue en quelque sorte, un regard sur la politique française aux filtres de la civilisation britannique et du comparatisme, quatre articles consacrés à des bilans de mandats (achevés ou en cours) ou à des périodes d'opposition peuvent faire l'objet d'une analyse synthétique conjointe : « Huit années de gestion travailliste des relations raciales : vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? » (2006)¹⁷⁶ ; « *Same Old (s)Tories ? Le Parti conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels, 1997-2006* » (2007)¹⁷⁷ ; « Multiculturalism upheld ? Immigration, Race Relations and Diversity Management under

¹⁷⁶ « Huit années de gestion travailliste des relations raciales (1997-2005). Vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? », dans « La Grande Bretagne entre modèle américain et social libéralisme », *Observatoire de la Société Britannique* N°1, sous la direction de Gilles Leydier et Jean-Paul Révauger, Toulon, Université du Sud Toulon Var, janvier 2006, pp. 205-217

¹⁷⁷ « *Same Old (s)Tories ? Le parti conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels (1997-2006)* » dans *Le parti conservateur britannique : 1997-2007 Crises et reconstruction*, sous la direction de Jean-Philippe Pons, Rennes, Presses Universitaires de Rennes Collection Didact anglais, 2007, pp 79-90.

John Major (1990-1997) » (2009)¹⁷⁸ et « *Muscular liberalism, surviving multiculturalism ? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech* »(2012)¹⁷⁹.

« Huit années de gestion travailliste des relations raciales : vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? » se fondait sur une communication présentée en octobre 2005 à Bordeaux III (soit quelques mois après le début du troisième mandat consécutif confié au *New Labour*) dans le cadre du colloque de l'UMR TIDE « La Grande-Bretagne entre modèle américain et social libéralisme », qui donna donc son titre au premier numéro de la *Revue de l'Observatoire de la société britannique*, à laquelle j'allais contribuer à intervalles réguliers par la suite. Une nouvelle fois, il s'agissait d'une réflexion sur la notion de « modèles » et, donc, sur les passerelles idéologiques et les transferts de politiques publiques entre eux. La dimension comparative (transatlantique, en l'occurrence) de cette manifestation et de la publication qui lui fit suite étaient donc évidentes. Dans cet article, je me suis livré à une mise en perspective transatlantique, en tâchant de mettre en lumière que la Grande-Bretagne se trouvait, en quelque sorte, entre deux modèles américains : le modèle économique reagano-thatchérien d'une part, et le social libéralisme américain (compte tenu de l'influence des *New Democrats* de Bill Clinton sur la Troisième Voie européenne en général et le blairisme en particulier). Ensuite, à l'appui d'une mise en perspective historique, je mettais en exergue l'incessante influence américaine sur la gestion de la pluralité au Royaume-Uni, de l'impact du contexte des *Civil Rights* sur la législation ad hoc mise en œuvre à partir du milieu des années 1960 jusqu'au virage sécuritaire consécutif aux attentats du 11 septembre 2001 (similitudes entre le *Patriot Act* américain et certaines dispositions de la section 129 du *Nationality, Immigration and Asylum Act* (2002)). Cet article fut donc l'occasion, un peu plus d'un an après ma communication de Bristol, d'élargir le spectre de ma pratique comparative. J'en tire un bilan positif, même si dans mes écrits plus récents (notamment dans ma monographie) j'arrive à un jugement beaucoup plus nuancé sur l'influence du modèle américain sur les politiques d'intégration britanniques, preuve du chemin parcouru et du recul gagné, y compris sur mon propre travail, en six ans.

¹⁷⁸ « Multiculturalism upheld ? Immigration, Race Relations and Diversity Management under John Major (1990-1997) » dans « Les années John Major 1990-1997 », *Observatoire de la Société Britannique* n°7, sous la direction de Jean-Philippe Fons, Toulon, Université du Sud Toulon Var, mars 2009, pp 219-231.

¹⁷⁹ « Muscular liberalism, surviving multiculturalism ? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech », *Observatoire de la société britannique* N°12, sous la direction de Jean-Philippe Fons et Gilles Leydier, Toulon, Université du Sud Toulon Var, 2012 (pagination non connue à ce jour, publication en cours)

Même si, à l'évidence, ils n'avaient pas vocation à être lus ou analysés conjointement, *Same Old (s)Tories ? Le Parti conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels, 1997-2006* (2007) ; « *Multiculturalism upheld ? Immigration, Race Relations and Diversity Management under John Major (1990-1997)* » (2009) et « *Muscular liberalism, surviving multiculturalism ? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech* (2012) », ce chapitre et ces deux articles semblent former un triptyque sur l'attitude du Parti conservateur vis-à-vis des questions d'immigration et d'intégration, que ce soit pendant des périodes de pouvoir (« *Multiculturalism upheld ? Immigration, Race Relations and Diversity Management under John Major, 1990-1997* » ; « *Muscular liberalism, surviving multiculturalism ? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech* ») ou d'opposition (« *Same Old (s)Tories ? Le Parti conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels, 1997-2006* »). L'intérêt de ce triptyque reconstitué a posteriori est de nuancer la vision souvent trop stéréotypée d'un Parti conservateur uniformément hostile à la nouvelle pluralité du Royaume-Uni. Chacun à sa manière, ces trois travaux tempèrent ce jugement, sans toutefois esquiver la difficulté du parti à échapper à ses vieux démons, comme en attestent les multiples dérapages de certains *tories*, *frontbenchers* ou élus locaux sous les leaderships de Major, Hague, Duncan Smith ou Howard. Dans l'article sur les années Major (référéncé dans la base de données de la *Royal Historical Society*), je rends compte des incontestables efforts accomplis par John Major pour donner de son parti une autre image que celle, désastreuse, véhiculée par quelques francs-tireurs affiliés au *Monday Club*. Je montre même, comme je l'avais esquissé dans « *Les métamorphoses du multiculturalisme britannique* », que le Parti conservateur a cautionné (pour l'essentiel à contrecœur, il est vrai) la transition du pays vers des politiques d'inspiration multiculturaliste, transition qui s'est d'ailleurs opérée pendant ses dix-huit années de pouvoir et qui allait être peu à peu remise en cause après l'alternance de 1997, dans un contexte toutefois très différent.

Si, compte tenu de leur thème, les deux premiers travaux ne se prêtaient pas (ou, du moins, peu) à une approche comparative, l'article sur les années Major paru dans la *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique* en 2009 élargissait bien le propos aux autres pays européens, notamment lorsqu'était évoqué l'impact sur les musulmans britanniques de la participation du Royaume-Uni à la Guerre du Golfe.

« *Muscular liberalism, surviving multiculturalism ? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech* (2012) », le dernier élément de ce triptyque, permet de voir comment les conservateurs, de retour au pouvoir dans le cadre d'une

coalition avec les libéraux-démocrates après treize ans d'opposition, se positionnent par rapport aux questions d'immigration et d'intégration. Cet article, qui se fonde notamment sur une étude de la rhétorique politique, prend pour point de départ le discours prononcé par David Cameron en février 2011 à Munich, dans lequel il concluait à l'« échec du multiculturalisme d'État », appelant de ses vœux l'émergence d'un « libéralisme musclé ».

La démarche diachronique de la première partie permet de relativiser le caractère novateur, voire, révolutionnaire du discours de David Cameron, qui, citations à l'appui, semble se situer dans la parfaite continuité de certaines allocutions de ses prédécesseurs travaillistes depuis 2001. La confrontation du discours de Munich avec celui prononcé par le vice Premier ministre Nick Clegg à Luton un mois plus tard permet, quant à elle, de mettre en exergue de grandes divergences au sein de la majorité hybride. La conclusion, qui se fonde notamment sur une analyse de Stuart Hall¹⁸⁰, souligne, au-delà des envolées purement rhétoriques, une continuité de pratiquement trente ans entre droite et gauche sur les questions d'immigration et d'intégration, notamment imputable au virage néo-libéral enclenché sous Margaret Thatcher, qui non seulement n'a jamais été remis en cause depuis, mais connaît une accélération brutale, la crise économique servant d'excuse pour achever le retrait de l'État, avec des conséquences préoccupantes dans les quartiers sensibles, touchés par émeutes et pillages au début de l'été 2011.

Ce sentiment de continuité dans les politiques britanniques est également établi par « L'impact du 11 septembre au Royaume-Uni : déclencheur du durcissement des politiques d'immigration et d'intégration ou simple prétexte ? » (2010)¹⁸¹, fruit d'une nouvelle collaboration scientifique avec Catherine Puzzo. Cet article, qui s'intéresse non seulement aux questions d'immigration et d'intégration mais aussi à la lutte antiterroriste, la diplomatie et la défense, prend pour point de départ le virage intégrationniste constaté après les attentats du 11 septembre 2001. Son originalité est de proposer en suite une analyse à rebours qui permet de mettre en lumière par exemple que la doctrine Blair, le renouveau atlantiste du Royaume-Uni en matière de défense, le virage sécuritaire ou, encore, la suspicion à l'égard des candidats à l'immigration économique, étaient déjà manifestes bien avant 2001. D'une certaine manière, avançons-nous en conclusion, les attentats du 11 septembre (qui faisaient

¹⁸⁰ Stuart Hall, « The march of the neo-liberals », *The Guardian*, Monday 12 September 2011. URL : <http://www.guardian.co.uk/politics/2011/sep/12/march-of-the-neoliberals> (lien actif le 8 septembre 2012)

¹⁸¹ Vincent Latour et Catherine Puzzo, « L'impact du 11 septembre au Royaume-Uni : déclencheur du durcissement des politiques d'immigration et d'intégration ou simple prétexte ? » dans *Le Royaume-Uni dans le monde depuis 2001*, *Revue Babel* n° 21, Toulon, Presses Universitaires de Toulon, 2010, pp 167-194

suite à des émeutes entre Sud-Asiatiques et Antillais dans le Nord et les Midlands) ont permis de légitimer une tendance déjà existante et ont conduit à l'émergence d'un « différentialisme de type sécuritaire », expression par laquelle nous entendons la combinaison a priori contre nature du maintien du droit à la différence (sous certaines conditions) avec des politiques sécuritaires de plus en plus marquées.

La même année, je parlais de ce constat a priori paradoxal pour une communication présentée lors du colloque international « Citoyenneté, diversité et identités nationales dans les îles britanniques » (octobre 2010, Paris III et Paris IV), qui entendait dresser un bilan de ces questions là depuis 2001. C'est sur cette intervention de vingt minutes que se fonde en partie l'article « The securitization of British multiculturalism »¹⁸², dont la publication pourrait intervenir en 2013, comme je l'ai indiqué plus haut.

Dans cet texte, je montre que la promotion de la *community cohesion* n'a pas signifié la fin de réflexes différentialistes bien ancrés, malgré l'empressement des chefs de gouvernement successifs depuis 2001 à conclure à la « mort du multiculturalisme », mode de gestion pourtant jamais vraiment assumé par les majorités successives jusqu'alors¹⁸³. D'une certaine façon même, il est possible de voir dans les « politiques de cohésion » promues depuis 2001 le dernier avatar en date du multiculturalisme britannique, dont je soulignais déjà en 2007 les incessantes « métamorphoses ». Si l'article fait état des critiques parfois acerbes du gouvernement de coalition vis-à-vis des politiques mises en œuvre sous les travaillistes, notamment envers le programme à visée antiterroriste *Prevent*, il confirme l'absence d'alternative réelle proposée par le gouvernement Cameron-Clegg par rapport aux politiques mises en œuvre par ses prédécesseurs.

L'article avance en outre que les musulmans britanniques, qui constituent les véritables cibles des politiques dites de cohésion en sont également, par le biais de certains représentants autoproclamés, les acteurs et les bénéficiaires, conformément d'ailleurs à l'analyse sur le « milieu intermédiaire », énoncée dès les années 1990 par le sociologue Didier Lapeyronnie¹⁸⁴.

La question des rapports entre religion et politique constituait une thématique secondaire dans cet article. Elle revêt en revanche une place centrale au sein de la rubrique suivante.

¹⁸² « The securitization of British multiculturalism », dans *Diversity, Citizenship and National Identities in the British Isles* (titre provisoire), sous la direction de Pauline Schnapper et Romain Garbaye, volume en cours d'évaluation par Palgrave Macmillan (pagination non connue).

¹⁸³ Contrairement au multiculturalisme dans son acception descriptive qui fut assumé et exalté par John Major et Tony Blair.

¹⁸⁴ Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités : la France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 284-285

II.2.4 Religion et politique

Les articles regroupés dans la présente rubrique témoignent de l'intérêt que je porte depuis trois ans aux liens entre religion et politique, en tant que reflets du modèle d'intégration britannique, mais aussi français (et, au-delà, des autres modèles d'intégration) puisque cette question se prête particulièrement à une approche comparative. Les notions de visibilité, de mobilisation politique, de négociation identitaire ou de hiatus entre des revendications portées par des groupes parfois très conservateurs et les normes sociales de nations très largement sécularisées sont centrales aux travaux relevant de cette catégorie.

Au printemps 2010, je fus contacté par la géographe et géopoliticienne Béatrice Giblin, co-directrice (avec Yves Lacoste) de *Hérodote*, qui me convia à participer au numéro 137 de la revue, consacré aux îles britanniques¹⁸⁵. La diffusion et le rayonnement de la revue, sa disponibilité dans la plupart des bibliothèques universitaires ou sur le web via le portail CAIRN¹⁸⁶ étaient l'assurance de toucher un public relativement large pour une publication de ce type. Dans l'article écrit à cette occasion, « La *communauté musulmane* : une émergence tardive mais une installation durable dans le paysage politique institutionnel britannique », j'ai replacé la montée des revendications culturelles et matérielles musulmanes dans le cadre du mode de gestion de la pluralité en vigueur outre-Manche. Je les ai également situées par rapport aux revendications culturelles émanant des autres groupes issus de l'immigration.

Cela m'a permis de montrer qu'après un premier frémissement au début et au milieu des années 1980, elles avaient vraiment commencé à se manifester, selon des modalités radicales, à l'occasion de l'affaire Rushdie, c'est-à-dire au moment même où les revendications culturelles antillaises du début des années Thatcher se retrouvaient reléguées au deuxième plan. Le rôle joué par les associations musulmanes les plus conservatrices dans l'émergence du *Muslim Council of Britain*, puis les liens entretenus par cette grande instance représentative et les gouvernements *New Labour*, m'a permis une nouvelle fois, mais par le biais d'un angle nouveau, de réfuter l'hypothèse d'un abandon pur et simple du multiculturalisme. Cet article m'a également donné l'occasion d'exprimer mes réticences à l'égard de l'expression « la communauté musulmane » (calque de « the *Muslim community* »)

¹⁸⁵ « Conditions de l'émergence et de l'installation durable de la *communauté musulmane* dans le paysage politique et institutionnel britannique », dans *Hérodote* n° 137 « Géopolitique des Iles britanniques », sous la direction de Béatrice Giblin et Yves Lacoste, Paris, Éditions La Découverte, 2010, pp 35-56

¹⁸⁶ URL : <http://www.cairn.info/revue-herodote-2010-2.htm> (lien actif le 15 septembre 2012)

très souvent employée, mais qui selon moi, sous-tend une stratégie politique témoignant d'une dangereuse tentative d'assignation identitaire ou communautaire, d'où les italiques utilisés dans le titre de l'article.

Dans le chapitre « Institutionnaliser l'islam. Comparaison transmanche » (2012)¹⁸⁷ fruit d'une collaboration scientifique avec Philippe Vervaecke, le propos sur l'institutionnalisation de l'islam via la mise sur pied d'instances représentatives prend une dimension comparative. Tout en soulignant l'importance des modèles nationaux britannique et français dans la mise sur pied du *Muslim Council of Britain* et du Conseil Français du Culte Musulman, cette publication (dont mon collègue lillois et moi avons présenté le canevas lors d'un colloque interdisciplinaire à Strasbourg en mars 2011¹⁸⁸) fait apparaître des convergences réelles dans la désaffection progressive connue par les deux instances, notamment liée, de part et d'autre de la Manche, à une certaine confusion entre leurs fonctions « ecclésiastiques » (les guillemets étant particulièrement de rigueur) et leur rôle de représentation de la société civile musulmane.

Le chapitre « Les modèles d'intégration français et britannique face à l'europanisation, la mondialisation et la transnationalisation » (qui sera publié chez l'éditeur juridique Pedone fin 2012 dans un ouvrage collectif actuellement au stade des épreuves¹⁸⁹) revient sur des éléments généraux inhérents aux modèles d'intégration britannique et français, soumis à l'influence de l'europanisation et de la mondialisation. Il aborde un thème nouveau : l'émergence d'allégeances mondiales, voire, transnationales, parmi un nombre grandissant de musulmans britanniques et français. J'insiste sur la nécessité de la prise en compte de ce nouveau paramètre par les gouvernements des deux pays, avec tous les dangers de fragmentation et d'affrontements induits, notamment dans les établissements scolaires. Je montre également qu'au cours des dernières années les autorités des deux pays ont parfois tenté de tirer profit de ce handicap apparent, notamment à des fins diplomatiques, en utilisant la médiation de « représentants » musulmans pour tenter de dénouer certaines crises.

Ces considérations sur la transnationalisation ne sont d'ailleurs pas tout à fait étrangères au dernier article de cette rubrique, « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : tentative

¹⁸⁷ Vincent Latour et Philippe Vervaecke, « Institutionnaliser l'islam : comparaison trans-Manche », dans *L'Atlantique multiracial : Discours, politiques, dénis*, sous la direction de James Cohen, Andrew J. Diamond et Philippe Vervaecke, Paris, Karthala- Science Po CERI, 2012, pp 289-314

¹⁸⁸ « Colloque international « Minorités religieuses, religions minoritaires : visibilité et reconnaissance dans l'espace public », UMR PRISME (Politique, Religion, Institutions et Sociétés : Mutations européennes, 7012 CNRS), Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA), 7 et 8 avril 2011.

¹⁸⁹ « Les modèles d'intégration français et britannique, face à l'europanisation, la mondialisation et la transnationalisation », *op.cit.*, pp 121-132 (pagination non définitive, ouvrage en voie de finalisation)

de comparaison »¹⁹⁰, compte tenu de la dimension diasporique de la communauté sikhe¹⁹¹. Pour la première fois, j'ai donc effectué à l'échelle de tout un article (à paraître prochainement dans un numéro de la *Revue Française de Civilisation Britannique* en hommage à Lucienne Germain, sous la direction de Didier Lassalle et Suzy Halimi) une comparaison entre deux groupes religieux. La question de la visibilité (ethnique, religieuse et politique) constituait le critère de comparaison entre les deux « communautés ». Afin de mener à bien cette comparaison de ces deux types de visibilité, j'ai mobilisé les comparaisons dans le temps (mise en perspective historique de la stratégie de mobilisation communautaire au sein des deux groupes) et dans l'espace (prise en compte de la dimension diasporique et transnationale), en faisant appel à des outils théoriques ou conceptuels issus des quatre disciplines pertinentes à mes travaux de civilisation.

L'intérêt de cette comparaison tient en partie au fait que les Sikhs, qui suscitent un intérêt bien moindre que les musulmans parmi les universitaires, ont commencé à marquer très tôt, dès les débuts de l'immigration de masse (voire, avant) leur présence au Royaume-Uni en formulant de manière coordonnée et efficace des demandes de reconnaissance culturelle, qui, pour la plupart, furent entendues, à une époque où les revendications culturelles musulmanes étaient inaudibles, voire inexistantes (ex. première campagne de turbans, 1959-1966, Manchester). La meilleure preuve de la reconnaissance de la spécificité sikhe à ce jour reste sans doute la décision *Mandla Vs Dowell* (1983), par laquelle la Chambre des Lords reconnut aux Sikhs le statut de groupe ethnique, faisant d'eux les seuls avec les Juifs à être reconnus en tant que minorité religieuse et raciale. J'esquisse par ailleurs une ouverture comparative avec la France, en rappelant la mobilisation des quelques milliers de Sikhs français lors de l'adoption de la loi de 2004 interdisant les signes religieux à l'école. Compte tenu du nombre extrêmement réduit de Sikhs dans l'hexagone, cette ébauche de comparaison a valeur de simple illustration.

Même si des rapprochements ont été souvent faits entre l'affaire *Behzti* (une pièce jugée blasphématoire par certains Sikhs, qui, en 2004 obtinrent la suspension des représentations, prévues dans un théâtre de Birmingham) et l'affaire Rushdie, je mets en évidence des modalités de mobilisation très différentes chez les Sikhs et les musulmans, les premiers étant

¹⁹⁰ « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : Tentative de comparaison » dans « Minorités, intégration en Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth », *Revue Française de Civilisation Britannique*, sous la direction de Didier Lassalle et Suzy Halimi, Paris, Presses Universitaire de la Sorbonne Nouvelle, automne 2012, pp 137-153.

¹⁹¹ L'emploi du terme *communauté* me semble beaucoup moins problématique que pour les musulmans, compte tenu de la l'homogénéité culturelle, linguistique et ethnique des Sikhs, tous originaires, initialement, du Pendjab.

caractérisés par des crises à répétition et un fonctionnement par à-coups, alors que le mode d'organisation actuel des associations musulmanes conservatrices a découlé dans une grande mesure d'une crise unique, suscitée par la publication des *Versets sataniques*.

Dans la conclusion, j'avance que c'est par ce biais que les Sikhs ont réussi le tour de force de devenir de plus en plus visibles du point de vue ethnique et religieux, notamment en obtenant des dérogations étonnantes, comme sur le port d'armes blanches dans les aéroports et les établissements scolaires, dans le contexte pourtant hyper-sécuritaire de l'après 11 septembre. Malgré tout, ils demeurent pour l'essentiel invisibles aux yeux de l'opinion et absents du discours politique critique à l'égard du multiculturalisme, qui s'est très largement focalisé sur les musulmans, il est vrai sept à huit fois plus nombreux.

Si la rédaction de cet article m'a posé des difficultés méthodologiques spécifiques (trouver un angle comparatif apte à éviter la juxtaposition de deux études séparées), je trouve ce nouvel élargissement de mon champ de recherche et ce nouveau type de comparaison très prometteurs et ne manquerai pas de mener de nouvelles recherches dans ce sens.

Mon intérêt pour la thématique « religion et politique » est également manifeste dans le séminaire d'équipe que j'ai animé pendant deux ans sur la question des signes religieux dans l'espace public en Europe au sein de l'UMR Europe, Européanité, Européanisation. La section II.4.2 rendra compte de la publication des contributions les plus significatives dans un prochain numéro de la *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique* sous ma direction, actuellement en voie de finalisation.

II.2.5 Insertion socio-économique des populations d'origine immigrée et dispositifs correctifs

Cette rubrique, qui compte trois articles ou chapitre publiés entre 2006 et 2012 est certes moins étoffée que les trois précédentes mais témoigne de la diversité de mon approche et, une nouvelle fois, de mon itinéraire vers le comparatisme.

Le premier de ces articles, « Les minorités ethniques et les politiques de retour à l'emploi : étude des stratégies mises en œuvre par l'autorité locale de Bristol »¹⁹² (« Les politiques de

¹⁹² « Les minorités ethniques et les politiques de retour à l'emploi. Étude des stratégies mises en place par l'autorité locale de Bristol », *Observatoire de la société britannique* N°2, « Les politiques de retour à l'emploi en

retour à l'emploi en Grande-Bretagne et en France », *Observatoire de la société britannique* n°2, juin 2006) se fondait en grande partie sur une communication présentée lors d'un colloque de l'UMR TIDE organisé à Bordeaux III en octobre 2003. Avec le recul, le principal mérite de cet article de début de carrière reposant sur une articulation entre les niveaux national et local était de souligner l'ambivalence des gouvernements du *New Labour* depuis 1997, qui reconnaissaient les problèmes spécifiques rencontrés par certaines populations issues de l'immigration (Britanniques d'origine bangladaise, pakistanaise et, dans une moindre mesure, antillaise) tout en ne faisant pas d'elles des cibles spécifiques du *New Deal for Employment*, la pièce maîtresse du dispositif mis en place par Tony Blair pour soustraire certaines catégories de la population à l'assistantat (jeunes, mères célibataires, handicapés, séniors) et les intégrer dans le marché du travail. L'article montrait en quoi cette exclusion était indicatrice du virage universaliste prise par le *New Labour* depuis la remise du rapport Cattle, en 2001. Quant aux stratégies spécifiques mises en place à Bristol, outre les recrutements directement effectués par le Council, elles concernaient essentiellement des mesures prises en amont de l'entrée sur le marché du travail, visant à éviter le décrochage scolaire de certains élèves issus de groupes particulièrement défavorisés.

La question de la place des enfants issus de l'immigration dans le système scolaire occupe justement une place importante dans « Entre hybridité et univocité culturelles. Aspects du multiculturalisme britannique à Bristol » (2007)¹⁹³, article se fondant en partie sur une communication présentée à Toulouse en octobre 2006 dans le cadre de la journée d'étude sur « Le refus de l'hybridité culturelle », dont j'étais l'organisateur. Cette publication, qui s'appuyait sur des données de terrain glanées à Bristol et sur des statistiques issues du recensement de 2001, mettait l'accent sur les divisions observées dans les *inner cities* de Saint Paul's et Easton, quartiers où la ségrégation scolaire est encore plus marquée que la ségrégation résidentielle. L'article, grâce à l'ouverture comparative proposée dans sa troisième partie, faisait état d'une enquête quantitative menée dans la Communauté Urbaine de Bordeaux par le sociologue Georges Felouzis, qui compte tenu des interdits républicains en la matière, se fonda sur les prénoms des élèves et le pays de naissance des parents. Son étude

Grande-Bretagne et en France », sous la direction de Jean-Paul Révauger, Toulon, Université Toulon Sud Var, juin 2006, pp 211-222.

¹⁹³« Entre hybridité et univocité culturelles : aspects du multiculturalisme britannique à Bristol», dans *Les Cahiers du Mimmoc* n°4 « La Mixité et le refus hybridité », sous la direction de Vincent Latour et Susan Trouvé-Finding, Poitiers, Université de Poitiers, 2007. URL : <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=357> (lien actif le 16 septembre 2012).

révèle une forte ségrégation ethnique, bien plus importante que la ségrégation sociale : selon les résultats de l'enquête, pour que les élèves d'origine maghrébine et africaine soient équitablement répartis dans les collèges de l'agglomération bordelaise, il faudrait que 90% d'entre eux changent d'établissement (contre « seulement » 50% des élèves issus de milieux défavorisés).

Ce parallèle entre la ségrégation scolaire dans les deux pays m'a permis de conclure à la convergence des problématiques liées à l'intégration dans les deux pays, en dépit de modèles nationaux fort différents bien que se rapprochant davantage, du moins en apparence, depuis plusieurs années.

Le dernier article de cette catégorie « Discriminations, mesure des discriminations et discrimination positive à l'égard des populations d'origine immigrée en Europe : perspectives franco-britanniques » résulte d'une collaboration scientifique avec Nada Afiouni, suite au colloque international *Vers un modèle social européen ?*, organisé à Bordeaux en janvier 2009 par l'UMR Europe, Européanité, Européanisation, qui a donné lieu à une publication éponyme parue en 2012, sous la direction de Jean-Paul Révauger et Stephan Martens¹⁹⁴. Le projet d'un chapitre commun s'est dessiné à l'issue de nos communications respectives, qui étaient thématiquement proches mais divergeaient sensiblement quant à leurs conclusions. Cette collaboration a été très fructueuse et nous a conduits, l'une et l'autre, à nuancer nos analyses respectives. Les articles écrits par deux chercheurs (ou éventuellement plus), répandus en sciences « dures », sont relativement rares dans notre discipline, qui gagnerait pourtant à ce qu'ils soient plus fréquents. Ce chapitre, comparatif de bout en bout, dresse un état des lieux de la lutte contre les discriminations dans les deux pays, le Royaume-Uni ayant été un pionnier en la matière, alors que paradoxalement, au nom du principe d'Égalité, la France a été historiquement moins encline à reconnaître la réalité des discriminations et à mettre en œuvre des dispositifs correctifs pour les combattre. L'article montre néanmoins que la France a bel et bien recours à des formes républicaines de discrimination positive, comme les ZEP ou les ZFU, qui sont toutefois territorialisées et, en théorie, déconnectées de toute considération ethnique et que le Royaume-Uni est étranger à toute utilisation de quotas (sauf dans le cas des handicapés, ce qui est également le cas en France) et n'a recours qu'à des formes de discrimination positive reposant sur un aménagement des règles de concurrence. L'article met l'accent sur l'influence de l'eupéanisation en matière de lutte contre les discriminations, puisque suites à deux directives européennes de 2000 (2000/43/CE et

¹⁹⁴ Vincent Latour et Nada Afiouni, *op.cit.*, pp 249-268.

2000/78/CE), les deux pays se sont dotés d'agences jumelles de lutte contre les discriminations, la *Equality Human Rights Commission*, agence unique de lutte contre les discriminations qui s'est substituée à l'emblématique *Commission for Racial Equality* et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations, qui au moment où l'article fut écrit, existait encore. Dans la conclusion de l'article, nous nous demandions, au sujet de l'approche française, dans quelle mesure il était possible de légitimer des inégalités au nom de l'Égalité. A contrario, au sujet d'une approche « ethnicisante », en vigueur outre-Manche et plébiscitée en France par les partisans des statistiques ethniques et de mesures plus explicites de discrimination positive, nous nous demandions s'il était souhaitable de légitimer et de figer des différences au nom de l'Égalité, posant ainsi, à la fin de notre analyse, les termes d'un débat épineux appelant des réponses nuancées, au-delà d'une vision simpliste des modèles d'intégration britannique et français.

II.2.6 Conclusion

Les thématiques abordées dans les articles ou chapitres analysés ci-dessus, ainsi que les outils méthodologiques mobilisés m'ont, à l'évidence, été utiles pour la rédaction de ma monographie, manuscrit de 80 000 mots retenu par le comité éditorial des Presses Universitaires de Bordeaux en juillet 2012 et publié dans la collection *Gulf Stream* de cet éditeur courant 2013.

Néanmoins, de par sa dimension entièrement comparative, ainsi que l'élargissement thématique et chronologique qui le caractérise, cet ouvrage constitue, sur la forme et le fond, un travail de recherche résolument original, qui le distingue de mes travaux antérieurs. La section suivante rendra compte de la raison d'être de cette monographie, ainsi que des difficultés méthodologiques qui ont dû être surmontées afin de mener à bien cette entreprise.

II.3 Monographie : « Le Royaume-Uni et la France, au test de l'immigration et à l'épreuve de l'intégration : 1930-2012 »

II.3.1 Genèse du projet

Le projet de rédiger une monographie sur les questions de l'immigration et de l'intégration au Royaume-Uni et en France s'est peu à peu imposé à moi. D'excellents travaux panoramiques

consacrés au seul Royaume-Uni existaient déjà, notamment le remarquable ouvrage de Didier Lassalle¹⁹⁵. Aussi, d'emblée, la dimension comparative me sembla-t-elle incontournable si j'entendais apporter quelque chose de nouveau. Je n'avais pas encore clairement formulé le projet de préparer dans la foulée mon habilitation à diriger des recherches. Néanmoins, j'avais conscience que la rédaction de cet ouvrage, que je me fixai comme ligne d'horizon (et dont je voulais qu'elle fût l'aboutissement provisoire des travaux menés jusqu'alors sans en être une simple compilation), constituerait une ligne de partage des eaux dans mon parcours scientifique et professionnel. Fin 2009, je soumis donc un projet éditorial à la collection *Gulf Stream* des Presses Universitaires de Bordeaux. La période que je me proposais de couvrir était celle allant de 1945 à nos jours. Le projet fut accepté dans l'état.

La deuxième étape fut l'obtention, en juin 2010, du CRCT que j'avais sollicité auprès de mes collègues de la 11^e section du CNU. La préparation de mon dossier de candidature m'avait obligé à affiner le projet d'HDR, dont Jean-Paul Révauger accepta d'assurer la direction scientifique. Ce CRCT, au cours du premier semestre de l'année 2010-2011, fut l'occasion de lancer le projet et d'en délimiter plus précisément les contours. La rédaction à proprement parler s'étala sur une année environ, du printemps 2011 au printemps 2012.

Si l'essentiel de mes travaux concerne la période allant de 1945 à nos jours, l'intérêt de faire débiter l'étude au lendemain de la crise de 1929 s'est peu à peu imposé à moi, durant mes lectures préliminaires. En matière de travaux comparatifs transmanche, les politiques d'immigration et d'intégration pendant l'entre-deux-guerres ont été peu étudiées, malgré la prégnance de certaines thématiques et de la convergence de certaines d'entre elles avec la période contemporaine, notamment en France (déchéance de nationalité ou expulsions d'étrangers, dans le cas de la France, par exemple). Le but était également, dans une démarche combinant approches diachronique et synchronique, de brosser un bilan contrastif suffisamment vaste pour juger de la dichotomie habituellement soulignée entre le « différentialisme » britannique et le « différentialisme » français.

Les quatre disciplines qui forment le socle de ma pratique de la civilisation sont sollicitées (avec un recours plus marqué à l'histoire et à la science politique, toutefois) dans cette monographie, également irriguée par l'approche culturaliste définie dans la première partie du présent mémoire. Des références à la culture populaire (cinéma, bande dessinée, télévision) sont présentes dans l'ouvrage, lorsqu'elles en éclairent le propos.

¹⁹⁵ Didier Lassalle, *Les minorités ethniques en Grande-Bretagne. Aspects démographiques et sociologiques contemporains*, Paris, L'Harmattan, 1997.

II.3.2 Raison d'être

Cet ouvrage, qui ne prétend bien entendu pas être exhaustif, se veut factuel mais pas pour autant descriptif : sa démarche est résolument analytique. L'ambition du présent auteur était qu'au terme de quelque 250 pages du livre le lecteur, spécialiste ou non, étudiant ou chercheur, soit éclairé par la présentation de faits rigoureusement vérifiés et recoupés, mais aussi par les analyses qui en sont proposées. Nous reviendrons dans la section suivante sur le découpage chronologique de l'ouvrage, qui en constitua une des principales difficultés techniques, compte tenu de sa dimension comparative. Au sujet des chapitres (six au total, auxquels s'ajoute l'épilogue contemporain de la troisième partie), j'ai souhaité que chacun d'entre eux soit suffisamment autonome pour être lu séparément, car cela correspond souvent à la manière dont étudiants et chercheurs consultent les ouvrages. C'est à cet effet que je me suis livré à de scrupuleuses conclusions partielles et transitions, afin que ceux qui ne consulteraient qu'un chapitre de mon ouvrage ne soient pas perdus. Cette monographie est autant celle d'un chercheur que celle d'un enseignant, mu par un souci constant de clarté et de pédagogie, dans ses écrits comme dans ses cours.

II.3.3 Difficultés inhérentes à l'approche adoptée

Le bornage chronologique de chacune des trois parties de cette monographie (« Immigration, statut des immigrés, des étrangers et des sujets coloniaux : 1930-1945 » ; « Des débuts de l'immigration de masse à la fin des Trente Glorieuses : 1945-1974 » ; « Fin de l'immigration de masse et émergence de mesures d'intégration spécifiques : 1974-2012 ») a sans nul doute constitué la principale difficulté méthodologique rencontrée. Cela s'explique par les dimensions synchronique et diachronique de cet ouvrage : l'étude simultanée des questions politiques, sociales et économiques posées par l'immigration et de l'intégration dans les deux pays et la mise en perspective historique de ces questions sur une période de huit décennies. En effet, les bornages chronologiques qui s'avèrent pertinents pour un pays ne le sont pas forcément pour un autre, même si les deux pays présentent nombre de caractéristiques communes. Le hasard, malgré tout, peut faire que, pour des raisons différentes, une année-charnière dans un pays le soit également dans l'autre. Par exemple, l'année 1962 vit à la fois l'adoption du *Commonwealth Immigrants Act* au Royaume-Uni, qui

signala la fin de l'immigration économique de masse et le début du regroupement familial et la signature des Accords d'Évian, qui entraîna l'accélération de l'immigration algérienne dans l'Hexagone.

Une des difficultés des comparaisons trans-Manche, singulièrement en matière d'immigration et d'intégration, réside dans l'impossibilité de superposition complète des problématiques nationales. D'une certaine manière, d'ailleurs, l'impossibilité de superposition complète est une nécessité : des problématiques ou des faits identiques de part et d'autre de la Manche rendraient toute comparaison inutile. On constate donc, en matière d'immigration et d'intégration que des dispositions législatives, la prise en compte de certaines problématiques ou la mise en œuvre de politiques correctives, par exemple, obéissent à des tempos distincts, même si la troisième partie (et, a fortiori, l'épilogue) révèlent une convergence accrue des deux pays entre 1974 et 2012.

Ce décalage dans le temps est notamment imputable à la manière dont le processus de décolonisation et les politiques d'immigration ont été envisagés dans l'immédiat après-guerre. L'impossibilité de superposition complète s'explique également, à l'évidence, par l'influence importante qu'exercent, malgré tout, les modèles nationaux en matière de perception de la différence culturelle, l'altérité étant plus difficile à admettre dans le modèle universaliste républicain, dont une des préoccupations majeures est précisément de transcender les différences et les catégories de population potentiellement antagonistes. Les premiers découpages chronologiques envisagés épousaient des dates pertinentes pour les deux pays. Néanmoins, ils conduisaient à un éclatement du plan et à un déséquilibre marqué entre les trois parties. C'est pour surmonter ces difficultés que j'ai finalement choisi de me fonder sur des dates-charnière de l'histoire mondiale. Bien qu'elles ne correspondent pas nécessairement à des moments-clef en matière d'immigration de part et d'autre de la Manche, elles s'avèrent pertinentes pour les deux pays directement soumis à la « mondialisation », alors même que le terme n'avait cours ni dans un pays, ni dans l'autre¹⁹⁶. À cet égard, la crise de 1929, sur laquelle s'ouvre l'étude, constitue un exemple probant de « la mondialisation avant la mondialisation ». D'ailleurs, la monographie ne manque pas d'ouvertures comparatives européennes, transatlantiques ou supranationales, inévitables si le comparatiste souhaite tirer le meilleur parti de son entreprise de mise en perspective. Une fois que le découpage fut définitif je pus me livrer à l'exercice de « tressage » comparatif, tel que je l'ai décrit plus

¹⁹⁶ Le terme « mondialisation » est apparu en français en 1953 (cf. *Le Petit Robert, op.cit.*, p. 1623) alors que le premier emploi attesté de *globalisation* en anglais remonte à 1961 (cf. *The Oxford English Dictionary, Supplement Volume I A-G*, Oxford, The Clarendon Press, 1986, p. 1240).

haut : tous les chapitres et quasiment toutes les sections comportant une dimension comparative.

Néanmoins, si les deux pays sont éminemment comparables, certaines périodes s'avèrent néanmoins délicates à comparer. L'exemple le plus frappant est celui de la période 1940-1944 : comment comparer le Royaume-Uni meurtri mais libre de Churchill¹⁹⁷ à la France de Pétain, coupée en deux, prompte à appliquer, voire, à anticiper les injonctions de l'occupant ? J'ai abordé ce chapitre prudemment, en disant clairement que l'exercice atteignait sans doute ses limites mais en tentant néanmoins de trouver certains critères relatifs de comparaison entre les deux pays : importance géopolitique et militaire de l'Empire ; attitude envers les Noirs et les sujets coloniaux ; tendance à un certain autoritarisme (ex. dix années s'écoulèrent entre les élections législatives de 1935 et celles de 1945, Churchill ne disposant pas à proprement parler d'un mandat populaire).

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, la question du statut des Algériens, intimement liée aux « événements » d'Algérie était, d'une certaine manière, encore moins comparable, puisqu'elle concernait la France seule. J'ai assumé cette spécificité et surtout, la décision de la faire figurer dans mon étude, en m'efforçant toutefois de rendre compte, hélas par le biais de sources secondaires, du point de vue de la presse britannique sur le massacre du 17 octobre 1961.

II.3.4 Bilan

Il n'est guère aisé de tirer un bilan objectif d'une monographie à laquelle j'ai travaillé pendant de longs mois, avec la constance d'un artisan vissé à son établi et pour laquelle je n'ai eu d'autre retour que celui des Presses Universitaires de Bordeaux, dont le comité éditorial a donc accepté la publication de mon travail. Néanmoins, bien que je ne sois sans doute pas le meilleur juge de mon propre travail, je vais me risquer à cet exercice périlleux.

Au fur et à mesure que la rédaction de ma monographie avançait, sans se modifier fondamentalement, ma position sur les modèles britannique et français a sensiblement évolué et s'est nuancée, notamment par rapport à mes premiers écrits, analysés plus haut et reproduits dans le recueil de publications. La capacité à arriver à des conclusions nuancées est un signe de maturité pour le chercheur, qui en début de carrière, a parfois l'impression de devoir

¹⁹⁷ À l'exception des îles anglo-normandes, dépendances de la Couronne soumises à l'occupation allemande. Un statut des Juifs y fut édicté et on assista au développement d'un système de collaboration.

exprimer des positions tranchées et ne dispose par forcément encore de connaissances suffisamment étendues pour nuancer ses analyses. L'exercice que je me suis imposé avec une monographie comparative de cette ampleur n'est naturellement pas étranger à cette évolution. Pour mener cette entreprise à bien, j'ai été amené à élargir mon champ d'étude, tant chronologiquement que thématiquement.

Du point de vue chronologique, faire débiter cette étude en 1930 et non pas en 1945 comme j'en avais l'intention initialement, m'a permis d'avancer que le Royaume-Uni avait bien mieux anticipé la décolonisation que la France, ce qui allait influencer l'élaboration des politiques d'immigration de l'après-guerre et déterminer durablement l'attitude vis-à-vis de l'immigration coloniale dans les deux pays.

Du point de vue thématique, l'ampleur de la comparaison m'a permis d'étudier de très nombreux sujets ou épisodes, qui, jusqu'alors, ne m'avaient pas ou peu mobilisé. Je mentionnerai ici entre autres (la liste est loin d'être exhaustive) l'impact de la Guerre d'Espagne dans les deux pays, la question du logement social, l'attitude du Régime de Vichy vis-à-vis de l'Outre-mer et de ses habitants, et à l'évidence, la question déterminante de la décolonisation dans les deux pays. Ce dernier point m'a conduit à mener une étude comparative sur le Commonwealth et l'Union Française, notamment grâce au passionnant article du constitutionnaliste indochinois Kinh Buu écrit en 1953 :

La Communauté dont l'Union Française approche le plus est sans doute le Commonwealth. L'une et l'autre ont une même origine coloniale avec tout ce qu'un destin commun, longtemps prolongé, implique de conséquences lointaines ; l'une et l'autre présentent cette même diversité dans l'évolution et le statut des éléments composants. Nous y retrouvons, à des degrés très différents, la même évolution vers une égalité fonctionnelle et l'existence d'une citoyenneté commune¹⁹⁸.

Toutes ces thématiques vont à présent nourrir mes enseignements, à commencer par la question de la décolonisation. Compte tenu de la question de civilisation britannique au programme du concours de l'agrégation 2013, je vais assurer deux séances consacrées à la décolonisation comparée dans mon université, avec, à l'évidence, une dimension

¹⁹⁸ Buu Kinh, « Union française et Commonwealth », dans *Politique étrangère* N°6 - 1953 pp. 463-474. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1953_num_19_6_2643. Lien actif le 14 septembre 2012.

transmanche, mais aussi, une ouverture vers les autres décolonisations européennes, néerlandaise, belge et portugaise, notamment.

D'un point de vue technique, le fait d'avoir mené à bien une comparaison sur une telle échelle en entremêlant (ou en « tressant ») sans cesse des éléments relatifs au Royaume-Uni et à la France et en évitant l'écueil de la juxtaposition, m'a rendu plus à même de conseiller les étudiants en recherche qui souhaiteraient s'aventurer sur la voie du comparatisme.

Avant sa mise sous presse courant 2013, cet ouvrage sera agrémenté d'un index. Par ailleurs, la démarche comparative sera mieux explicitée que dans la mouture actuelle (mi-septembre 2012).

Cette monographie sous ma signature fait suite à deux directions (ou co-directions) de revues, dont la prochaine section va à présent rendre compte.

II.4 Direction de numéros de revues

II.4.1 « Hybridité et Mixité » : *Cahiers du MIMMOC* n°4 (novembre 2007)

Ce numéro de la revue en ligne de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Poitiers *Les Cahiers du MIMMOC*¹⁹⁹ est le fruit d'une collaboration scientifique avec Susan Trouvé-Finding, de l'Université de Poitiers. Il est l'aboutissement de deux journées d'étude, « Mixité » et « Le refus de l'hybridité culturelle », respectivement organisées par Susan Trouvé-Finding à l'Université de Poitiers en avril 2005 et par moi-même à l'Université Toulouse 2 – Le Mirail en octobre 2006. Les recoupements et les synergies qui apparurent à l'issue des deux manifestations firent naître le projet d'une publication interdisciplinaire commune, qui se matérialisa un an après la deuxième journée d'étude, qui, outre les chercheurs poitevins, toulousains, bordelais et orléanais, mobilisa trois collègues britanniques, Nadia Kiwan (Aberdeen), Steve Wharton (Bath), et Gino Raymond (Bristol), qui présida une séance. Voici le sommaire dudit numéro, tel qu'il apparaît sur le site des *Cahiers du MIMMOC*²⁰⁰ :

- « Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité »
Par : Susan Trouvé-Finding et Vincent Latour

¹⁹⁹ L'acronyme correspond à Mémoire(s), Identité(s) et Marginalité(s) dans le Monde Occidental Contemporain

²⁰⁰ URL : <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=75> (lien actif le 13 septembre 2012)

- « Mixité et hybridité ethniques et culturelles au Royaume-Uni : un défi pour le multiculturalisme britannique »
Par : Didier Lassalle
- « Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française et les « *citizenship ceremonies* » en Grande-Bretagne : quelques éléments de comparaison »
Par : Catherine Puzzo
- « Le Refus de l'hybridité culturelle chez les femmes musulmanes en France et en Grande-Bretagne: repli communautaire ou esquisse d'un projet politique? »
Par : Nadia Kiwan
- « Mais la loi ne fait pas tout » : l'homophobie dans la société française contemporaine depuis 2004 »
Par : Steve Wharton
- « *My Son The Fanatic*, de Hanif Kureishi, ou l'intégration à rebours »
Par : Jean-Paul Révauger
- « La mixité scolaire, la coéducation sous la Seconde République en Espagne »
Par : Elvire Diaz
- « Mixité sociale : les handicapés dans la société britannique »
Par : Marie-Hélène Adveille
- « Le multiculturalisme comme aberration mortifère: *l'ethno-nationalisme blanc* du British National Party »
Par : Pascale Sempéré
- « Entre hybridité et univocité culturelles : aspects du multiculturalisme britannique à Bristol »
Par : Vincent Latour
- « Mixité communautaire : cadre juridique d'un nouveau départ pour l'Irlande du Nord »
Par : Christian Mailhes

Si les civilisationnistes anglicistes furent les plus nombreux à contribuer à ce numéro, il regroupa également des spécialistes de *French studies*, et une civilisationniste hispaniste, dont l'article était issu d'une communication présentée à Poitiers en 2005. Malgré ces différences d'horizons disciplinaires et géographiques, tous les auteurs étaient caractérisés par la combinaison intériorité / extériorité typique des civilisationnistes et propice aux comparaisons (les articles de Nadia Kiwan, Catherine Puzzo et le mien avaient d'ailleurs une dimension comparative).

Les convergences thématiques des différentes contributions, bien que réelles, ne rendirent pas moins impérieuse la rédaction d'une introduction conceptuelle, panoramique et comparative, compte tenu de la diversité des différents articles (« Jalons pour une étude comparée des concepts de mixité et d'hybridité », analysée plus haut et reproduite dans le recueil de publication). Par le biais de cette article introductif, Susan Trouvé-Finding et moi nous efforçâmes de donner corps à l'ensemble du numéro, dont la liste des contributeurs

illustre des liens de recherche trans-Manche parfois anciens pour moi (Nadia Kiwan, Steve Wharton et, à l'évidence Gino Raymond), réactivés ou renforcés à cette occasion.

II.4.2 « Les signes religieux dans les îles britanniques et en Europe », *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique* (1er trimestre 2013)

Cette publication très conséquente (170 pages), en voie de finalisation au moment où ces lignes étaient écrites²⁰¹, est le fruit du séminaire d'équipe (« Les signes religieux dans l'espace public en Europe ») que j'ai piloté à l'UMR Europe, Européanité, Européanisation au cours des années universitaires 2009-2010 et 2010-2011. L'idée de ce séminaire était de dresser un état de lieux à l'échelle européenne (y compris en dehors de l'UE, comme dans le cas de la Turquie) sur la question des signes religieux dans l'espace public, en sollicitant des experts des divers pays concernés et / ou de la question du fait religieux dans l'espace public. L'approche était résolument pluridisciplinaire puisque des sociologues (Dominique Schnapper, EHESS), des historiens spécialistes des religions (Denis Lacorne, Science Po-CERI), des constitutionnalistes (Wanda Mastor, Université Toulouse 1 – Capitole, actuelle membre de la Commission Jospin), des anthropologues (Christiane Timmerman, Anvers), un haut fonctionnaire fédéral allemand chargé d'un programme d'intégration (Christoph Müller-Hofstede) ou des représentants de la société civile (Annie Sugier, Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes) ont notamment participé à nos travaux, à côté de nombreux civilisationnistes. Bien entendu, les « signes religieux » s'entendaient au sens large et ne se limitaient pas à la seule dimension vestimentaire, même si plusieurs des premières contributions portèrent sur cette question (notamment l'intervention inaugurale de Dominique Schnapper, sur la *burqa*). Les dimensions architecturales (lieux de culte ou d'inhumation) ou même immatérielles (place des prières ou de la liturgie dans l'espace public, en Irlande ou aux États-Unis, notamment) furent abordées dans le cadre des diverses interventions.

Il s'agissait de dépasser le débat franco-français illustrant tantôt l'érosion, tantôt la résistance (voire, l'instrumentalisation) de l'universalisme républicain (ex. avis du Conseil d'État du 27 novembre 1989 sur le principe de laïcité ; loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques ; loi de 2010 sur l'interdiction du voile intégral) et de montrer qu'en dépit de modèles nationaux divergents quant à l'affirmation des identités religieuses dans l'espace public ou à l'intégration des populations issues de l'immigration, décisions de

²⁰¹ La rédaction de la conclusion du volume sera finalisée dès que ce mémoire de synthèse sera terminé.

justice, débats et controverses avaient eu tendance à se multiplier à travers l'Europe sur la question de l'existence des signes religieux dans l'espace public, y compris au Royaume-Uni. Bien que le port de signes religieux ne fasse pas l'objet d'une interdiction formelle dans les écoles d'État, depuis une circulaire ministérielle sur les uniformes scolaires (mars 2007), les établissements ont la possibilité d'interdire le port du voile intégral dans leur enceinte. Cette décision est d'ailleurs intervenue six mois après une polémique suscitée par le ministre Jack Straw, qui avait fait part du malaise qu'il ressentait lorsqu'il recevait certaines de ses administrées portant *niqab* ou *burqa* dans sa circonscription de Blackburn. Le niveau supranational européen me semblait présenter également un grand intérêt. Bien que soucieuse de lutter contre les discriminations, l'Europe reconnaît les spécificités nationales, comme le montrent plusieurs décisions de la Cour de justice européenne déboutant des plaignantes et confortant les pays européens ayant mis en place des interdictions de port de signes d'appartenance religieuse (la Turquie en 2005, la France en 2008).

D'un point de vue pratique, il m'a semblé rapidement plus judicieux de regrouper thématiquement plusieurs interventions et d'organiser, dans les faits, des journées d'étude. Rapidement après le terme du séminaire, en juin 2011, je suis parvenu à obtenir de la plupart des intervenants qu'ils me fassent parvenir une version retravaillée de leurs travaux. Compte tenu du nombre d'articles dont nous disposions sur les îles britanniques (auxquels s'ajoute une brillante mise en perspective transatlantique, signée Denis Lacorne), j'ai proposé aux responsables de la *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique* un numéro s'articulant autour d'un noyau dur de contributions portant sur le Royaume-Uni et la République d'Irlande. Ils ont accepté ma proposition. Voici le sommaire définitif de ce numéro, dont Dominique Schnapper a accepté de signer l'introduction :

Dominique Schnapper (EHESS / Conseil Constitutionnel²⁰²)

Introduction : « Diversité et convergence »

Nada Afiouni (Université du Havre)

« Les carrés musulmans à Southampton et au Havre : témoignages des politiques française et britannique de la gestion de la pluralité »

²⁰² Dominique Schnapper était encore en fonctions lorsqu'elle accepta d'animer le séminaire inaugural.

Philippe Brillet (Université Toulouse 2 – Le Mirail)

« Discrétion ou discrimination ? Les silences de l'Église d'Irlande aujourd'hui »

Olivier Esteves et Philippe Vervaecke (Université Lille III)

« *Human rights both sides* : Le débat sur les voiles islamiques en Grande-Bretagne depuis 2004 »

Karin Fischer (Université d'Orléans)

« Signes religieux et espace public en République d'Irlande – le cas particulier des écoles »

Nadia Kiwan (University of Aberdeen)

« Convergence des régimes discursifs et appartenance religieuse dans l'espace public : le cas de l'islam au Royaume Uni et en France »

Denis Lacorne (Science Po – CERI)

« Les signes religieux dans l'espace public américain »

Claire Demesmay (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, Berlin)

« Guerre des cultures à Berlin : Le débat sur l'enseignement religieux à l'école publique »

Janine Ziegler (Technische Universität München)

« Le principe de séparation de l'Église et de l'État en Allemagne et en France - Histoire et actualité »

Christoph Müller-Hofstede (Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn)

« Conflits d'ordre culturel et religieux dans les écoles berlinoises : retours d'expérience et résultats d'un projet pilote par le *Bundeszentrale für politische Bildung* (« Centre fédéral pour l'éducation politique ») et la fondation Robert Bosch Stiftung.

Géraldine Galeote (Université Paris VIII)

« Les signes religieux dans l'espace public espagnol »

Kadriye Karagür-Yalçın (Europe, Européanité, Européanisation, UMR 5222 CNRS)

« Représentations du voile chez les jeunes issus des migrations de Turquie en France »

Wanda Mastor (Université Toulouse 1 – Capitole)

« Les signes religieux dans l'espace public européen : aspects constitutionnels »

Annie Sugier (Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes)

Regard de la société civile : « L'universalité des droits se décline-t-elle au féminin ? »

Vincent Latour

Conclusion : « Les signes religieux non-chrétiens au Royaume-Uni et en Europe : Révélateurs des prémices, de la consolidation, et de l'érosion relative du multiculturalisme ».

Les deux années passées à piloter ce séminaire furent prenantes mais captivantes, du point de vue scientifique, cela va de soi, mais aussi, parce qu'elles ont confirmé mon goût pour l'organisation pratique de telles manifestations, dont le coût relativement élevé m'a poussé à trouver des partenariats, avec d'autres établissements du pôle universitaire bordelais (Bordeaux IV, faculté de droit, pour la mise à disposition gracieuse d'une salle de conférence lors de la journée d'étude sur les îles britanniques) ou, encore, avec le *Goethe Institut* de Bordeaux, qui, en mars 2011 a accueilli la journée d'étude consacrée à l'Allemagne dans ses locaux et a pris en charge les frais de traduction simultanée (et de traduction d'articles, en vue de la publication).

L'expérience gagnée au cours de ces deux années me sera donc sans nul doute fort précieuse à l'avenir, notamment si je suis appelé à occuper des responsabilités plus importantes au sein d'une équipe de recherche.

La prochaine section tâchera de rendre compte de mes efforts pour faire connaître et reconnaître la civilisation britannique en dehors des cercles universitaires.

II.5 Diffusion extérieure de la recherche

II.5.1 « Les uns contre les autres », *Alternatives Internationales*, mars 2006²⁰³

Yann Mens, rédacteur en chef d'*Alternatives Internationales* lut la critique consacrée par *Cercles* au numéro de *RANAM* où avait été publié mon premier article (« Integration or Disintegration ? The British multicultural model in question ») qu'il se procura. Il me contacta, fin 2005, afin de me demander d'écrire pour sa revue un article synthétique retraçant

²⁰³ « Les uns contre les autres », *Alternatives Internationales* n°30 « La deuxième génération bouscule l'Europe », mars 2006.

les origines et l'évolution des politiques d'intégration au Royaume-Uni, quelques mois après les attentats du 7 juillet 2005, alors que l'inflexion intégrationniste décrite dans l'article de *Ranam* se confirmait et s'accroissait. Il fut publié en mars 2006 dans le n° 30 d'*Alternatives Internationales*, intitulé « La deuxième génération bouscule l'Europe ». Consacré aux questions d'intégration en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, ce numéro avait une dimension comparative, bien que peu d'auteurs se soient livrés à des comparaisons à l'intérieur de leurs articles respectifs.

La plupart des articles étaient rédigés par des universitaires : historiens (Léo Lucassen, Universités d'Amsterdam et Leiden ; Nicolas Bancel, Université de Strasbourg) ; politistes (Maurice Crul, Université de Rotterdam) ou sociologues (Dirk Jacobs, Université Libre de Bruxelles). J'ai hésité à inclure cet article au recueil de publications (dans la catégorie « Immigration, Intégration : Conceptualisation, synthèses, panoramas »), car, sur la forme, il ne satisfait évidemment pas aux canons universitaires, en termes de longueur, notamment. Néanmoins, cet exercice de diffusion extérieure de la recherche (expression préférée ici au terme de « vulgarisation », qui semble impliquer un certain renoncement aux exigences scientifiques, si ce n'est leur avilissement) s'avéra très stimulant et m'obligea à faire preuve d'une grande concision. En effet, cet article devait impérativement comporter moins de 1000 mots (soit cinq à sept fois moins que la plupart des articles universitaires). Si ce format très réduit ne me permit guère d'entrer dans les détails, il ne m'empêcha pas de donner une dimension comparative à la conclusion de mon article, dans laquelle je soulignai la promotion inédite d'un certain universalisme outre-Manche, et, par contraste, l'« ethnicisation » (pour reprendre le terme employé par l'anthropologue Jean-Loup Anselme²⁰⁴) relative des problématiques sociales en France. Cette ouverture au comparatisme témoignait, en tout cas, du virage amorcé depuis mon premier article, paru dans *Ranam*. La publication de mon article dans une revue non-universitaire ne me donna pas l'impression de trahir ma vocation de civilisationniste, mais bien au contraire, de la servir, ayant ainsi la possibilité d'atteindre un public beaucoup plus vaste que d'ordinaire (le journal tirait alors à plus de 40 000 exemplaires). En outre, j'obtins du rédacteur en chef qu'un encadré à visée pédagogique sur le recensement et les statistiques ethniques au Royaume-Uni soit ajouté à côté de l'article afin d'aider le lecteur néophyte. Plus de six ans après sa publication, l'article jouit toujours d'une réelle visibilité, puisqu'il demeure disponible, en accès payant, sur le portail d'articles de

²⁰⁴ Anselme (2011), *op.cit.*

sciences humaines et sociales CAIRN²⁰⁵, ce qui constitue d'ailleurs un gage de sa dimension universitaire.

J'ai néanmoins deux regrets au sujet de cette publication. Tout d'abord, le titre de l'article n'est pas de moi : très journalistique, il a été choisi par le journal. Par ailleurs, le journal me présente comme un « Maître de conférences à l'Université Toulouse-2 Le Mirail », occultant ainsi complètement la civilisation britannique. Ce deuxième regret ne trahit aucun orgueil mal placé de ma part, mais illustre, une nouvelle fois, la difficulté que les civilisationnistes éprouvent pour faire reconnaître leur discipline, même auprès de personnes particulièrement bien informées et cultivées.

II.5.2 « Grande-Bretagne : le multiculturalisme en question », *Cultures-Monde*, France Culture, 29 mars 2011

Suite à un premier entretien radiophonique de 45 minutes accordé au réseau EPRA (Échanges de Programmes Radio) avec le soutien de l'ACSÉ (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) en novembre 2009²⁰⁶, je fus contacté fin mars 2011 par l'assistante de Florian Delorme, animateur et producteur de *Cultures Monde*, sur France Culture, qui me convia à participer à une émission consacrée à la Grande-Bretagne, dans le cadre d'une semaine consacrée au multiculturalisme en Europe et dans le monde, quelques semaines après les déclarations fracassantes de Angela Merkel, David Cameron et Nicolas Sarkozy²⁰⁷. On me demanda le nom de deux universitaires britanniques susceptibles d'intervenir au cours de l'émission : je suggérai Gino Raymond et Tariq Modood, en raison de leur compétence évidente, mais aussi parce que leurs points de vue relativement divergents sur le bilan du multiculturalisme outre-Manche contribueraient à enrichir le débat, et à en complexifier le propos. Si, compte tenu des différentes chroniques, mon temps de parole n'excéda pas une vingtaine de minutes, l'exercice se révéla très intéressant, bien qu'intimidant, d'autant plus que je n'avais pas été préalablement informé des questions qui me seraient posées.

S'adresser à un public non-spécialiste constitue toujours un exercice fructueux pour l'universitaire, qui doit savoir se rendre accessible. Cependant, il convient de ne pas céder aux

²⁰⁵ Vincent Latour « Grande-Bretagne : les uns contre les autres », *Alternatives Internationales* 3/2006 (n°30), p. 38-38. URL : www.cairn.info/magazine-alternatives-internationales-2006-3-page-38.htm.

²⁰⁶ Cet entretien fut diffusé sur quelque 140 radios hertziennes, dont nombre de radios régionales du groupe Radio France et demeure téléchargeable en ligne :

²⁰⁷ L'émission demeure téléchargeable sur le site de France Culture. URL : <http://www.franceculture.fr/emission-culturesmonde-le-multiculturalisme-en-questions-24-le-royaume-uni-2011-03-29.html> (lien actif le 14 septembre 2012)

simplifications excessives vers lesquelles les journalistes souhaitent parfois l'entraîner. De tels exercices sont envisageables uniquement s'ils apportent quelque chose à l'analyse des faits et s'ils ne se résument pas à une demande de « réaction à chaud » : le temps du journaliste et du chercheur ne sont pas les mêmes.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

BILAN ET PERSPECTIVES

Le bilan proposé par ce mémoire de synthèse, qui retrace mon itinéraire de recherche depuis la soutenance de ma thèse de doctorat, s'est donc appuyé, dans un premier temps, sur une réflexion épistémologique, théorique et méthodologique sur la civilisation et le comparatisme. Je me suis tout d'abord intéressé à la civilisation, à la fois en tant que notion philosophique et en tant que discipline universitaire (les deux acceptions étant intimement liées), dont la reconnaissance en tant que discipline scientifique à part entière demeure encore imparfaite, notamment du point de vue des instances nationales de la recherche. Ce manque de reconnaissance, nous l'avons vu, tient en partie au fait que la civilisation ne dispose pas d'outils théoriques ou méthodologiques qui lui soient propres et qu'elle doit donc les emprunter aux disciplines qui constituent son substrat, variable d'un chercheur à l'autre, en fonction des thèmes de recherche choisis. Pour ma part, c'est donc vers l'histoire, la science politique, la sociologie et l'anthropologie que je me tourne le plus fréquemment (ce qui, on l'a vu, ne veut pas dire que tous mes travaux aient recours à ces quatre disciplines).

Je me suis efforcé de montrer les liens entretenus par « civilisation » et « culture », qui loin d'être antagonistes, me semblent complémentaires. En effet, l'approche « culturaliste » que je revendique, notamment pour ma monographie, est féconde pour le civilisationniste, à condition, toutefois, qu'il sache s'imposer un certain nombre de garde-fous et que le recours à la culture n'occasionne pas un affaiblissement du substrat théorique et méthodologique indispensable au civilisationniste. Le recours à « la culture pour la culture » risquerait en effet de détourner le chercheur de l'objet initialement étudié. À cet égard, cette réflexion sur le culturalisme m'a permis de distinguer clairement mon approche de celle des spécialistes de *cultural studies* (caractérisées notamment par une extension des outils de l'analyse littéraire à l'étude de phénomènes sociaux ou historiques) et, dans une moindre mesure, de celle des spécialistes d'histoire culturelle (dont les analyses ont parfois tendance à découler de l'étude des seules représentations).

J'ai ensuite montré que l'interdisciplinarité, bien que consubstantielle à la civilisation, ne la distingue pas pour autant de manière décisive des autres sciences sociales, elles aussi caractérisées par une hybridation disciplinaire de plus en plus marquée. La vraie

caractéristique (et valeur ajoutée) du civilisationniste semble plutôt résider dans la combinaison d'extériorité (plus ou moins absolue, nous l'avons vu) au champ d'étude et à l'intériorité conférée par une connaissance fine de la langue et approfondie de la culture, qui font défaut à la plupart des historiens, politistes, sociologues ou anthropologues français spécialistes du Royaume-Uni. Cette conjugaison intériorité / extériorité, alliée à une familiarité avec des théories tant anglo-saxonnes que françaises, confèrent au civilisationniste un regard original sur des faits sociaux, politiques et / ou historiques britanniques, ce qui, à l'évidence, est de nature à faciliter ses échanges et collaborations avec des chercheurs britanniques.

L'alliance intériorité / extériorité est d'autant plus fondamentale, qu'elle dispose, par définition, le civilisationniste au comparatisme, qui peut donc être perçu comme l'allié naturel de la civilisation britannique, voire, sa prolongation logique : c'est ce que je me suis efforcé de démontrer dans le deuxième chapitre. Une réflexion épistémologique et théorique sur le comparatisme en tant que méthode d'analyse (commune aux quatre disciplines qui nourrissent ma pratique de la civilisation) et sur les différents types de comparaisons possibles m'a permis de définir ma propre approche, qui, en raison, des diverses catégories de comparaisons mobilisées (temps, espace, groupes humains) et d'un recours à la diachronie comme à la synchronie, peut être qualifiée de multivariée. Grâce à une brève étude de cas sur le lutte contre la discrimination raciale, j'ai montré certains des usages possibles du comparatisme en civilisation britannique et, également, les conséquences dommageables d'une approche non-comparative. À l'appui de la démonstration esquissée depuis le début du chapitre et du lien naturel entre civilisation et comparatisme, souligné depuis le début de la première partie, j'ai montré que les civilisationnistes, pourtant parfaitement fondés à investir le champ comparatiste, franchissent rarement le pas, essentiellement car ils n'ont pas été formés au comparatisme. À cet égard, le nombre relativement réduit de comparatistes au sein des départements d'anglais, surtout en province, est un frein au développement de cette méthode d'analyse, qui, mon expérience personnelle d'enseignant me l'a prouvé, enthousiasme pourtant les étudiants dès qu'ils y sont confrontés.

La deuxième partie du présent mémoire, qui se fonde sur une analyse de mes travaux de recherche depuis ma soutenance de thèse, met en exergue la cohérence de mon itinéraire de recherche, mais aussi les évolutions fondamentales, thématiques et méthodologiques, qu'il a connues au cours des onze dernières années. La civilisation, telle que je l'entends, obéit à une logique de strates : mes centres intérêts les plus récents (par exemple, la question des liens

entretenus par religion et politique et une des ses déclinaisons possibles, la visibilité religieuse ; les comparaisons entre groupes religieux etc.) n'ont pour autant supplanté les plus anciens, sans cesse revisités et enrichis, avec des perspectives et des outils nouveaux. La thématisation proposée pour mes travaux montrent leur diversité, leur évolution thématique et méthodologique, avec un recours de plus en plus fréquent aux comparaisons, notamment internationales, même si je ne considère pas l'approche comparative comme une obligation : tous les thèmes ne s'y prêtent pas.

À travers l'analyse des vingt-deux travaux retenus (y compris l'article illustrant mon attachement, sous certaines réserves, à la diffusion extérieure de la recherche), j'ai montré comment j'étais parvenu à élaborer une méthode comparative permettant, à partir de critères de comparaison clairement identifiés, d'entrecroiser des éléments ayant trait à deux pays (voire à plus, dans certains travaux) en évitant l'écueil de la juxtaposition et donc, de la fausse comparaison, ou, du moins, de la comparaison incomplète. C'est uniquement lorsque ces fondations ont été suffisamment solides que fut entreprise – et menée à bien – la rédaction de ma monographie, que je ne considère nullement comme une arrivée à destination, mais bien comme une étape dans mon parcours scientifique tout comme, à l'évidence, cette habilitation à diriger des recherches, qui témoigne de ma volonté de passer à une nouvelle phase de ma carrière, que ce soit pour la formation et l'encadrement des futurs spécialistes ou l'animation de la recherche.

Mes projets de recherche ne manquent bien sûr pas. Je ne mentionnerai ici que les plus conséquents et ceux, qui, au moment où ces lignes sont écrites, sont les plus susceptibles de se concrétiser.

Au printemps 2012, j'ai été sollicité par des collègues parisiens, civilisationnistes (Romain Garbaye, Paris IV) et historiens (Ariane Chebel d'Appollonia, IEP de Paris), afin de répondre à un appel d'offre de l'ANR. Sans en trahir le teneur précise, il s'agit d'une étude comparative États-Unis / Royaume-Uni, qui porte sur l'impact des politiques sécuritaires et « de cohésion » mises en œuvre depuis 2001 sur diverses communautés issues de l'immigration. La tâche qui me reviendrait au sein de ce projet consisterait à effectuer, à Londres, une étude comparative sur les Nigériens (relativement également répartis entre musulmans et chrétiens) et les Sikhs (groupe non musulman issu du sous-continent indien, récemment étudié dans une perspective comparative dans l'article à paraître dans le prochain numéro de la *Revue Française de Civilisation Britannique*), deux « communautés » généralement ignorées par les études portant sur l'impact du virage sécuritaire au Royaume-Uni. Sikhs et Nigériens

présentent des caractéristiques communes en termes de mobilisation communautaire, établie de longue date chez les premiers, plus récente chez les seconds : là résiderait un des critères de comparaison. Ce projet réclamerait un important investissement de terrain. Au moment où ces lignes étaient écrites, le projet était classé premier sur liste complémentaire, ce qui est encourageant pour une première tentative. S'il ne devait pas se matérialiser, nous le retravaillerions pour le soumettre à nouveau, par le biais de l'ANR ou d'autres appels d'offre.

Afin de peaufiner le projet, les porteurs du projet ont proposé un panel lors du prochain colloque du *Council for European Studies* en juin 2013, à Amsterdam, où Romain Garbaye m'a proposé de communiquer avec lui sur la base du projet, de manière à pouvoir amorcer une dynamique indépendamment des résultats des projets.

Par ailleurs, le même collègue et moi avons soumis une proposition d'atelier de civilisation britannique lors du prochain Congrès de la SAES à Dijon, en mai 2013 (« Naming/Labeling British society : political discourse on citizenship and identity »). Les participants à cet atelier seront invités à illustrer et analyser tous types de discours politiques, médiatiques et universitaires britanniques censés décrire et analyser la société, et à les replacer dans leurs contextes historique, social et politique, en soulignant les éléments de rupture ou de continuité, avant et après l'alternance de 2010. Au moment où ces lignes étaient écrites (mi-septembre 2012), cette proposition était toujours suspendue à la décision de l'Assemblée Générale du CRECIB, début octobre 2012.

En ce qui concerne les directions de numéros de revues, je co-dirigerai avec Catherine Puzzo un numéro de la revue en ligne *Miranda* (Université Toulouse 2 – Le Mirail, disponible sur le portail revues.org) se fondant, d'une part, sur les communications présentées lors d'une journée d'étude que nous avons organisée en février 2012 sur le thème « Circulations dans et vers les îles britanniques » et, d'autre part, sur les propositions d'articles résultant d'un appel à contributions complémentaire lancé en septembre 2012.

À plus long terme, les projets de nouvelles monographies ne manquent pas. La rédaction de « Le Royaume-Uni et la France au test de l'immigration et à l'épreuve de l'intégration : 1930-2012 » et ma rédaction des chapitres sur les années 1970 et 1980 m'ont convaincu d'explorer cette époque plus en profondeur dans le cadre d'un ouvrage spécifique. Parmi les thèmes que je trouve dignes d'intérêt, figurent la finalisation de la législation ad hoc au Royaume-Uni, suivie de l'entrée progressive dans un multiculturalisme de fait quelque peu ébranlé par l'affaire Rushdie à la fin de la décennie ; l'arrêt de l'immigration de masse en France suivie de la mise en œuvre de politiques d'insertion peu assumées sous la présidence

de Valéry Giscard d'Estaing puis revendiquées au début du premier septennat de François Mitterrand, marqué par la perméabilité d'une partie de la gauche au multiculturalisme, avant un certain renouveau universaliste à la fin de la décennie. Ce projet rendrait compte des politiques d'immigration alors en vigueur en Allemagne (proche de la France par certains aspects, en raison de la définition tardive d'une réelle politique d'intégration moderne) et aux Pays-Bas (porteurs d'un modèle multiculturaliste comparable, par certains aspects au modèle britannique, bien que reposant sur un système spécifiquement néerlandais, celui de la pilarisation).

Du présent mémoire de synthèse transparaît, je crois, mon goût pour les collaborations scientifiques (visible, notamment, dans les articles cosignés avec des collègues), pour le pilotage de projets de recherche (comme en témoignent, par exemple le séminaire sur les signes religieux et la publication, en voie de finalisation, qui en découle) et la volonté de promouvoir la civilisation britannique, notamment comparative, auprès des étudiants, des représentants des autres sciences sociales, voire, auprès de ceux qui n'appartiennent pas directement au monde universitaire.

Cette prédisposition à travailler collectivement avec une palette élargie d'angles d'analyse, propice à de réelles collaborations interdisciplinaires, constituera un de mes principaux atouts dans le nouveau chapitre que je compte ouvrir, au terme de la présente étape.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages (ou contributions à des ouvrages)

Afiouni Nada, « Les cimetières britanniques à l'image du multiculturalisme britannique? » in *Sexe, Race et Mixité*, sous la direction de Michel Prum, Paris, L'Harmattan, "Racisme et eugénisme", 2011, 254 p.

Angleviel Frédéric, « La IV^e République et l'évolution politique et institutionnelle des quatre territoires français du Pacifique » dans Cauchy Pascal, Combeau Yves et Sirinelli Jean-François (sous la direction de), *La Quatrième République et l'outre-mer français*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, 154 p.

Anselme Jean-Loup, *L'ethnicisation de la France*, Paris, Editions Lignes, 2011, 136 p.

Anselme Jean-Loup, *Vers un multiculturalisme français. L'Empire de la coutume*, Paris, Flammarion-Champs Essais, 1996, 179 p.

Blanchet A., Ghiglione R., Massonat J., Trognon A., *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1987, 197 p.

Boudon Raymond et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie* (7^e édition) Paris, Presses Universitaires de France - Quadrige, 2011, 714 p.

Burnett Tylor Edward, *Primitive culture : researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art, and custom* Vol. 1, London, John Murray, 1920, 520 p.

Cantle Ted, *Community Cohesion: A Report of the Independent Review Team*, (2001).URL:<http://resources.cohesioninstitute.org.uk/Publications/Documents/Document/DownloadDocumentsFile.aspx?recordId=96&file=PDFversion>

Cantle Ted, *The End of Parallel Lives? The Report of the Community Cohesion Panel*, 2004. URL : <http://www.communities.gov.uk/documents/communities/pdf/153866.pdf>

Cauchy Pascal, Combeau Yves et Sirinelli Jean-François (sous la direction de), *La Quatrième République et l'outre-mer français*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, 154 p.

Charlot, Monica, *Livre blanc sur la recherche en études anglophones. Rapport sur le secteur n° 9 : Civilisation Britannique*, 2001. URL : http://web.univ-pau.fr/saes/pb/rech2001/09_civgb.htm

Charlot Monica, *Naissance d'un problème racial. Minorités de couleur en Grande-Bretagne*, Paris, Armand Colin, 1972, 348 p

Costa-Lacoux Jacqueline, *De l'immigré au citoyen*, Paris, La Documentation Française N°

4886-1989-11, 1989, 160 p.

Dommergues André, *Le Commonwealth. Histoire et civilisation*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy « Univers anglo-américain », 1991, 334 p.

Dubourdieu Elaine, « A Question of Colour : Race Relations in Britain during the Second World War », dans *La société anglaise en guerre, septembre 1939-août 1945*, sous la direction de Bernard Gilbert, Paris, Éditions du temps, 1996, 159 p.

Duclert Vincent, *1870-1914. La République Imaginée*, Paris, Belin, 2010, 864 p.

Esteves Olivier, *De L'invisibilité à l'islamophobie : les musulmans britanniques (1945-2010)*, Paris, Presses de Science Po, 2011, 274 p.

Fassin Didier & Fassin Éric (sous la direction de), *De la question sociale à la question raciale ? : Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, 264 p.

Ferréol Gilles (sous la direction de), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2009, 242 p.

Fuchs Gérard, *Ils resteront : le défi de l'immigration*, Paris, Syros, 1987, 193 p.

Giddens Anthony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, London, Polity, 1998, 166 p.

Gaspard Françoise et Servan-Schreiber Claude, *La fin des immigrés*, Paris, Seuil, 1984, 216 p.

Geisser Vincent & Zemouri Aziz, *Marianne et Allah. Les Politiques françaises face à la question musulmane*, Paris, La Découverte, 2007, 300 p.

Godard Bernard et Taussig Sylvie, *Les musulmans en France. Courants Institutions, communautés : un état des lieux*, Paris, Robert Laffont, 2007, 454 p.

Hargreaves Alec G., *Immigration, Race and Ethnicity in Contemporary France*, London / New York, Routledge, 1995, 268 p.

Hollifield James F., *L'immigration et l'État-Nation : A la recherche d'un modèle national*, Paris, L'Harmattan, 1997, 107 p.

Jennings Éric, «Vichy fut-il aussi anti-noir?», dans *L'Empire colonial sous Vichy*, sous la direction de Jacques Cantier et Eric Jennings, Paris, Odile Jacob, 2004, 398 p.

Jennings Éric, *Vichy sous les Tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, 386 p.

House Jim & MacMaster Neil, *Paris 1961 Algerians, State Terror, and Memory*, London, OUP, 2009, 375 p.

Jobard Fabien, «An overview of French riots 1981-2004 », dans *Rioting in the UK and*

France : A comparative analysis, sous la direction de David Waddington, Fabien Jobard & Mike King, Cullompton, Willan Publishing, 2009, 276 p.

Jones K. & Smith A.D., «The economic impact of Commonwealth immigration», dans *Research in population economics: an annual compilation of research*. Vol. 1 (ed. J.L.Simon) Greenwich, Connecticut, JAI Press, 1978, 347 p.

Khellil Mohand, *L'intégration des Maghrébins en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, 182 p.

Lapeyronnie Didier, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF « Sociologie d'aujourd'hui », 361 p.

Larzenfeld Paul, *Philosophie des sciences sociales*, Paris, NRF, 1970, 506 p.

Lassalle Didier, *Les minorités ethniques en Grande-Bretagne. Aspects démographiques et sociologiques contemporains*, Paris, L'Harmattan, 1997, 400 p

Latour Vincent et Puzzo Catherine, « Aspects du traitement journalistique de la campagne présidentielle française outre-Manche : *The Times / The Sunday Times & The Guardian / The Observer* » dans *La présidentielle 2007 au filtre des médias étrangers*, sous la direction de Carmen Pineira-Tresmontant, Paris, L'Harmattan, 2008, pp 145-161.

Latour Vincent, « Bristol, un multiculturalisme moribond », dans *Les Politiques de la diversité : expériences anglaise et américaine*, sous la direction de Emmanuelle Le Texier, Olivier Esteves, Denis Lacorne, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 133-150

Latour Vincent, « Converging at last? France, Britain and their minorities », in Tariq Modood and Gino Raymond, *The Construction of Minority Identities in France and Britain*, London / New York, Palgrave-Macmillan, 2007, pp 98-116.

Latour Vincent, « Des Huguenots aux Somaliens : continuités et ruptures dans l'accueil des réfugiés à Bristol », dans *Les politiques de l'immigration en France et au Royaume Uni : Perspectives historiques et contemporaines*, sous la direction de Lucienne Germain et Didier Lassalle. Paris, L'Harmattan, janvier 2007, pp 177-191.

Latour Vincent et Afiouni Nada, « Discriminations, mesure des discriminations et discrimination positive à l'égard des populations d'origine immigrée en Europe : perspectives franco-britanniques » dans *Vers un modèle social européen ?*, sous la direction de Stephan Martens et Jean-Paul Révauger, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux- Collection « Perspectives européennes », 2012, pp 249-268.

Latour Vincent et Vervaecke Philippe, « Institutionnaliser l'islam : comparaison trans-Manche », dans *L'Atlantique multiracial : Discours, politiques, dénis*, sous la direction de James Cohen, Andrew J. Diamond et Philippe Vervaecke, Paris, Karthala-Science Po CERI, 2012, pp 289-314.

Latour Vincent, « Les modèles d'intégration français et britannique, face à l'europanisation, la mondialisation et la transnationalisation » dans *Religions en Europe*, sous la direction de Hugo Flavier et Jean-Pierre Moisset, Paris, Pedone, octobre 2012, pp 121-

132 (pagination non définitive, ouvrage en voie de finalisation).

Latour Vincent, « *Same Old (s)Tories ? Le parti conservateur face aux enjeux migratoires et multiculturels (1997-2006)* » dans *Le parti conservateur britannique : 1997-2007 Crises et reconstruction*, sous la direction de Jean-Philippe Pons, Rennes, Presses Universitaires de Rennes Collection Didact anglais, 2007, pp 79-90.

Latour Vincent, « The Sarkozy years: defining a new paradigm for diversity governance in France? » in *The Sarkozy Presidency: Breaking the Mould ?*, edited by Gino G. Raymond, London, Palgrave-Macmillan, 2013 (ouvrage en cours de publication).

Latour Vincent, « The securitization of British multiculturalism », dans *Diversity, Citizenship and National Identities in the British Isles* (titre provisoire), sous la direction de Pauline Schnapper et Romain Garbaye, volume en cours d'évaluation par Palgrave Macmillan (pagination non connue).

Laurence Jonathan & Vaïsse Justin, *Integrating Islam: Political And Religious Challenges in Contemporary France*, Washington DC, Brookings Institution Press, 2006, 342 p.

Lorenzi-Cioldi Fabio, *Questions de méthodologie en sciences sociales*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1997, 304 p.

Mc Roy Antony, *From Rushdie to 7/7 : The Radicalisation of Islam in Britain*, London: the Social Affairs Unit, 2006, 310 p.

Mobilité humaine et droit au regroupement familial, Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population du Conseil de l'Europe, Doc. 10123, 1er avril 2004. <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/doc04/FDOC10123.htm>

Morin Edgar, *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, 328 p.

Muracciole Jean-François, « L'Empire colonial au sortir de la Guerre », dans *La Quatrième République et l'Outre-Mer Français*, sous la direction de Pascal Cauchy, Yves Combeau et Jean-François Sirinelli, Paris, Publications de la Société française de l'outre-mer, 2009, 398 p.

Neveu Catherine, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Paris, Karthala, 1993, 400 p.

Oxford English Dictionary (The), Supplement Volume I A-G, Oxford, The Clarendon Press, 1986, 1331 p.

Ouseley Herman, *Community pride not prejudice - making diversity work in Bradford*, 2001.

URL:<http://resources.cohesioninstitute.org.uk/Publications/Documents/Document/DownloadDocumentsFile.aspx?recordId=98&file=PDFversion>

Paxton Robert, *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973, 384 p.

Peneff Jean, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris, La Découverte « grands repères », 2009, 254 p.

Pipes Daniel, *The Rushdie Affair, the novel, the Ayatollah and the West* (4th edition), Piscataway, New Jersey, 2009, 400 p.

Quivy Raymond et Van Campenhoudt Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006, 256 p.

Révauger Cécile, Révauger Jean-Paul, Shepherd Andrée, *Le mémoire de civilisation britannique en maîtrise et en DEA*, Bordeaux, PUB Collection « Parcours universitaire », 2000, 70 p.

Alain Rey et Josette Rey-Debove (sous la direction de), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2011, 2837 p.

Sabeg Yazid et Sabeg Yacine, *Discrimination Positive : Pourquoi la France ne peut y échapper*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, 247 p.

Silverman David (sous la direction de), *Qualitative Research, Theory, Method and Practice*, London, Sage, 1997, 262 p.

Silverman Maxim, *Deconstructing the Nation. Immigration, Racism and Citizenship in Modern France*, London, Routledge, 1992, 204 p.

The Plowden Report. *Children and their Primary Schools A Report of the Central Advisory Council for Education (England)*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1967
<http://www.educationengland.org.uk/documents/plowden/plowden1-05.html>

Tombs Robert & Tombs Isabelle, *La France et le Royaume-Uni. Des ennemis intimes*, Paris, Armand Colin, 2012, 503 p.

Richmond Anthony, *Migration and Race Relations in an English City: A study in Bristol*, London, Institute of Race Relations–Oxford University Press, 1973, 344 p.

Robinson Vaughan, *Transients, Settlers and Refugees : Asians in Britain*, Oxford, Clarendon Press, 1988, 261 p.

Schor Ralph, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, 1985, 761 p.

Schor Ralph, *L'antisémitisme en France dans l'entre-deux guerres. Prélude à Vichy*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005, 380 p.

Singh Gurharpal and Singh Tatla Darshan, *Sikhs in Britain: The Making of a Community*, London / New York, Zed Books, 2006, 274 p.

Smith Graham A, *When Jim Crow met John Bull : Black American Soldiers in World War II Britain*, London : I.B. Tauris, 1987, 265 p.

Solomos John, *Race and Racism in Britain*, London, Macmillan, 1993, 279 p.

Sugier Annie, « L'universalité des droits se décline-t-elle au féminin ? », dans *Les signes religieux dans l'espace public en Europe*, Revue de l'Observatoire de la Société Britannique, sous la direction de Vincent Latour, Toulon, Presses Universitaires de Toulon, Automne 2012 (publication 2012)

Tellier Thibault, *Le temps des HLM, 1945-1975*, Paris, Autrement, 2007, 209 p.

Todd Emmanuel, *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, 1994, 390 p.

Toynbee Arnold J., *A study of history* Volume 6, London, Oxford University Press, 1956 (7th ed.) URL : <http://archive.org/stream/studyofhistory5018264mbp#page/n637/mode/2up>

Verneuil Christophe, *La France et les étrangers, du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2010, 223 p.

Vigour Cécile, *Les comparaisons dans les sciences sociales : Pratiques et Méthodes*, Paris, La Découverte Collection « Repères », 2005, 335 p.

Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Paris, Grasset, 2002, 403 p.

Withol de Wenden Catherine et Leveau Rémy, *La bourgeoisie*, Paris, CNRS éditions, 2007, 240 p.

Articles

Abdelfettah Nedjma, « *Science coloniale* et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris (1917-1952) », *Bulletin de l'Institut du Temps Présent* (CNRS), « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XX^e siècle », Paris, juin 2004, n°83 URL : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle332&lang=fr.html>

Ageron Charles-Robert, Leca Jean, Souiah, Sid-Ahmed, Stora Sid-Ahmed, « Algérie », *Encyclopédie Universalis* en ligne (accès abonnés), Paris, Universalis, 2010.

Aitken Iain, « Enoch Powell dismissed for *racialist* speech », *The Guardian*, Monday 22 April 1968

Archer Toby, « Welcome to the *Umma*. The British State and its Muslim Citizens Since 9/11 », *Co-operation and Conflict: Journal of the Nordic International Studies Association*, Vol. 44(3), 2009.

Blanchard Emmanuel, « La dissolution des Brigades nord-africaine de la préfecture de Police: la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1953)? », *Bulletin de l'Institut du Temps Présent* (CNRS), « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XX^e siècle », Paris, juin 2004, n°83 URL : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle329&lang=fr.html>

Blum Alain, Guérin-Pace France, Le Bras Hervé, « La statistique, piège ethnique », *Le Monde*, 10 novembre 2007.

Bourdieu Pierre, « Sociologues de la croyance et croyance de sociologues / Sociologists of Belief and Beliefs of Sociologists ». In: *Archives des sciences sociales des religions*. N. 63/1, 1987. pp. 155-161. URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1987_num_63_1_2424

Bourdieu Pierre et Wacquant Loic J.D., « Sur les ruses de la raison impérialiste », In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 121-122, mars 1998, pp 109-118. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5322_1998_num_121_1_3250

Condon Stéphanie et Byron Margaret, « Migrations, résidence et représentations de la famille : les familles caribéennes en France et en Grande-Bretagne », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol.24 - n°1, 2008, <http://remi.revues.org/4247> ; DOI :10.4000/remi.4247, 23 p.

Descola Philippe, « Claude Lévi-Strauss: une présentation ». École des Hautes Études en Sciences Sociales, Laboratoire d'anthropologie sociale. URL: <http://las.ehess.fr/document.php?id=500>

Donegani, Jean-Marie, « De l'anthropologique au politique », *Raisons politiques* 2/2006 (n° 22), p. 5-14.
URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-2-page-5.htm

Doublet Jacques, « La visite du Haut comité consultatif de la population et de la famille à Londres », *Population*, 1e année, n°4, 1946, p.785 URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1946_num_1_4_1740

Durkheim Émile, «Qu'est-ce qu'un fait social ?», *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 6, Janvier 2005. URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1259>

Escafré-Dublet Angéline, « L'État et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique. Politique, Culture, Société*, N°4, janvier-avril 2008, <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=04&rub=autres-articles&item=35>

Etcheparre Stella «Ruptures et dissensions au sein de la communauté musulmane britannique: quand les musulmans mettent en garde contre les dérives intégristes », dans *Les relations interethniques dans l'aire anglophone: entre collaboration(s) et rejet(s)*, sous la direction de Didier Lassalle et Lucienne Germain, Paris, L'Harmattan, 2009, 252 p.

« France orders expulsion of 1,500 Algerians. Second night of riots in Paris », *The Guardian*, Thursday, October 19, 1961.

Gastaut Yvan, « L'irruption du thème de l'immigration dans les médias », *Confluences Méditerranée* - n°24, hiver 1997-1998. URL : http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_24_3.pdf

Germain Lucienne, « Des *Protocoles* au *Public Order Act* : la communauté juive anglaise face à l'antisémitisme (1920-1936) », *Revue Française de Civilisation Britannique*, février 1985, volume 3, n°2, pp. 97-119.

Gillan Audrey, « Day the East End said 'No pasaran' to Blackshirts », *The Guardian*, Saturday 30 September 2006.

Gordon Daniel A., 'World Reactions to the 1961 Paris Pogrom', *University of Sussex Journal of Contemporary History*, 1, 2000.

Grebenik E., « The Report of the Royal Commission on Population (abstract) », *Nature*, Issue 164, 298-300, 20 August 1949. URL: <http://www.nature.com/nature/journal/v164/n4164/abs/164298a0.html>

Gruson Luc, « Immigration et diversité culturelle : 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France ». URL : <http://luc.gruson.pagesperso-orange.fr/interculturel-Luc-gruson.pdf>

Hall Stuart, « The march of the neo-liberals », *The Guardian*, Monday 12 September 2011. URL : <http://www.guardian.co.uk/politics/2011/sep/12/march-of-the-neoliberals>

Julien Élise, « Le comparatisme en histoire », *Hypothèses* 1/2004 (), p. 191-201. URL : www.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-191.htm.

Kauffmann Sylvie, « Les avantages de la discrimination positive », *Le Monde*, 5 avril 2004

Kinh Buu, « Union française et Commonwealth », dans *Politique étrangère* N°6 - 1953 pp. 463-474. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1953_num_19_6_2643.

Kundnani Arun, "The death of multiculturalism", 1 April 2002, *The Institute of Race Relations*. <http://www.irr.org.uk/2002/april/ak000001.html>

Lacoste Yves, « La question postcoloniale », *Hérodote*, 2006/1 n° 120, p. 23. URL: <http://www.cairn.info/revue-herodote-2006-1-page-5.htm>

Lacoste Yves, « Les jeunes immigrés ignorent l'histoire de leurs parents », *Le Soir d'Algérie*, 12 juin 2010. <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2010/06/12/article.php?sid=101401&cid=41>

« L'affaire des *Versets Sataniques* : M. Chirac renvoie dos à dos les auteurs d'appels au meurtre et Salman Rushdie », *Le Monde*, 2 mars 1989.

Latour Vincent, « Entre hybridité et univocité culturelles Aspects du multiculturalisme britannique à Bristol », dans « La mixité et le refus de l'hybridité », sous la direction de

Vincent Latour et Susan Trouvé-Finding, *Cahiers du MIMMOC* n° 4, novembre 2007 <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=357> (lien actif le 15 septembre 2012)

Latour Vincent, « Huit années de gestion travailliste des relations raciales (1997-2005). Vers une autonomisation du modèle multiculturel britannique ? », dans « La Grande Bretagne entre modèle américain et social libéralisme », *Observatoire de la Société Britannique* N°1, sous la direction de Gilles Leydier et Jean-Paul Révauger, Toulon, Université du Sud Toulon Var, janvier 2006, pp 205-217.

Latour Vincent, « Integration or disintegration? The British multicultural model in question », *Ranam* N° 36, ESSE 6 Proceedings, Strasbourg 2002 – Vol. 3 *Cultural Studies*, sous la direction de Christian Civardi, Strasbourg, Université Marc Bloch, 2003, pp 155-161.

Latour Vincent et Trouvé-Finding Susan, « Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité », dans « La mixité et le refus de l'hybridité », sous la direction de Vincent Latour et Susan Trouvé-Finding, *Cahiers du MIMMOC* n° 4, novembre 2007. URL: <http://cahiersdumimmoc.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=284> (lien actif le 15 septembre 2012)

Latour Vincent, « La *communauté musulmane* : une émergence tardive mais une installation durable dans le paysage politique et institutionnel britannique », dans *Hérodote* n° 137 «Géopolitique des Iles britanniques », sous la direction de Béatrice Giblin et Yves Lacoste, Paris, Éditions La Découverte, 2010, pp 35-56.

Latour Vincent, « Les métamorphoses du multiculturalisme britannique », *Revue française de civilisation britannique* Vol. XIV n°3, « Le défi multiculturel en Grande-Bretagne », sous la direction de Gilbert Millat. Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne Nouvelle, 2007, pp 23-36.

Latour Vincent, « Les minorités ethniques et les politiques de retour à l'emploi. Étude des stratégies mises en place par l'autorité locale de Bristol », *Observatoire de la société britannique* N°2, « Les politiques de retour à l'emploi en Grande-Bretagne et en France », sous la direction de Jean-Paul Révauger, Toulon, Université Toulon Sud Var, juin 2006, pp 211-222.

Latour Vincent, « Les uns contre les autres », *Alternatives Internationales* n°30 « La deuxième génération bouscule l'Europe », mars 2006, pp 38-39.

Latour Vincent et Puzzo Catherine, « L'impact du 11 septembre au Royaume-Uni : déclencheur du durcissement des politiques d'immigration et d'intégration ou simple prétexte ? » dans Le Royaume-Uni dans le monde depuis 2001, *Revue Babel* n° 21, Toulon, Université de Toulon Sud Var, 2010, pp 167-194.

Latour Vincent, « Multiculturalism upheld? Immigration, Race Relations and Diversity Management under John Major (1990-1997) », dans *Revue de l'Observatoire de la Société Britannique* n°7, « Les années John Major 1990-1997 », sous la direction de Jean-Philippe Fons, Toulon, Université de Toulon Sud Var, mars 2009, pp 219-231.

Latour Vincent, « Muscular liberalism, surviving multiculturalism? A historical and political contextualisation of David Cameron's Munich Speech », *Observatoire de la société britannique* N°12, sous la direction de Jean-Philippe Fons et Gilles Leydier, Toulon, Université du Sud Toulon Var, 2012 (pagination non connue à ce jour, publication en cours)

Latour Vincent, « Visibilités sikhe et musulmane au Royaume-Uni : Tentative de comparaison » dans *Minorités, intégration en Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth*, Revue Française de Civilisation Britannique, sous la direction de Didier Lassalle et Suzy Halimi, Paris, Presses Universitaire de la Sorbonne Nouvelle, automne 2012, pp 137-153.

Malik Kenan, "The real value of diversity", *Connections*, Winter 2002. URL: <http://www.kenanmalik.com/essays/diversity.html>

Meyriat Jean, « Chapitre IX ». « Area Studies », in Meyriat Jean, *La science politique en France 1945-1958*, Paris, Presses de Sciences Po « Hors collection », 1960, p. 113-125. URL : <http://www.cairn.info/la-science-politique-en-France-1945-1958---page-113.htm>

Minard Philippe, « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences? », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2002/5 - no49-4bis, Paris, Belin, pp 81-121. URL: <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-5-page-81.htm>

Mouriaux René & Wihtol de Wenden Catherine, "Syndicalisme français et islam", *Revue française de science politique*, 37e année, n°6, 1987. pp. 794-819

« Octobre à Paris et Ici on noie les Algériens : le 17 octobre 1961, la justice se noya dans la Seine », *Le Monde*, 14 octobre 2011.

Nemliche Mohammed, « Il y a dix ans, «la Marche des beurs», *Nouvel Observateur*, Semaine du 02/12/93.

Pouchard Alexandre, « Laïcité : trois heures de débat pour clore deux mois de polémique », *Le Monde*, 5 avril 2011.

Pouillard Denys, Directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, « Laïcité : la nécessité d'un bouclier constitutionnel », *Médiapart*, jeudi 7 octobre 2010. URL : <http://blogs.mediapart.fr/blog/denys-pouillard/071010/laicite-la-necessite-dun-bouclier-constitutionnel>

« Racism and immigration in Britain », *International Socialism Journal*, Issue 68, Autumn 1995 <http://pubs.socialistreviewindex.org.uk/isj68/brown.htm>

Robine Jérémy, « Des ghettos dans la nation. Conflit géopolitique à propos des enfants français de l'immigration postcoloniale », *Hérodote* 2008/3, n° 130, p.191. Article en accès libre et gratuit. URL : <http://www.cairn.info/revue-herodote-2008-3-page-173.htm>

Roussellier Nicolas, « L'histoire du temps présent : succès et interrogations » in *Vingtième*

Siècle. Revue d'histoire, n°37, janvier-mars 1993 pp. 139-141. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_02941759_1993_num_37_1_2650

Schnapper Dominique, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », *Question d'Europe* n°90, Fondation Robert Schuman, 25 février 2008, 6 p. URL : http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-90

Sénac Réjane, « Zones d'Éducation Prioritaires : enjeux d'une politique », dans *Revue européenne de migrations internationales*. Vol.16 N°3, pp.7-28. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_07650752_2000_num_16_3_1739

Smith George, « Whatever happened to educational priority areas? », *Oxford Review of Education*, Vol 13, N° 1, 1987, pp 249-205

« Trop de musulmans en France ? Claude Guéant persiste et signe », *latribune.fr*, 4 avril 2011. URL :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20110404trib000613037/trop-de-musulmans-en-france-claude-gueant-persiste-et-signe.html>

Van Damme Stéphane, « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/5 no51-4bis, p. 48-58.

Voutat Bertrand et Knuesel René, « La question des minorités. Une perspective de sociologie politique », In *Politix* 10, N°38. Deuxième trimestre 1997, pp 136-149.

Weil Patrick, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale: une nationalité française dénaturée », *EUI Working paper HEC No. 2003/3*

URL : http://www4.ac-lille.fr/~immigration/ressources/IMG/pdf/Statut_musul_alg.pdf, 17 p.

Willaime Jean-Paul, « L'approche sociologique des faits religieux », in *Actes de l'université d'automne - Religions et modernité*, 2003. URL : <http://eduscol.education.fr/pid25222-cid46656/l-approche-sociologique-des-faits-religieux.html>

Laurent Willemez, « La sociologie historique », *Encyclopédie Universalis* « Ressources documentaires pour l'enseignement » (accès abonnés, Environnement Numérique de Travail, Université Toulouse 2 – Le Mirail), 5 p. URL : <https://nomade.univ-tlse2.fr/http/www.universalis-edu.com/encyclopedie/sociologie-historique/>

Communications, conférences, cours

Afiouni Nada, « La diversité dans les manuels d'instruction civique en France et en Grande-Bretagne », communication présentée lors du Colloque international du CRCCEM, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, *Citoyenneté, Empires et Mondialisation*, 25, 26, 27 septembre 2003.

Latour Vincent, « Une crise des modèles nationaux d'intégration en Europe ? », conférence non publiée présentée dans le cadre du Campus d'été de l'Université Bordeaux IV-Montesquieu, Atelier « Crise d'identité », vendredi 17 septembre 2010, Bayonne.

Phillips Trevor, «Sleepwalking to segregation, Lecture before the Manchester Council for Community Relations», Manchester Town Hall, Thursday 22 September 2005. http://www.sourceuk.net/article/6/6439/sleepwalking_to_segregation.html

Poirier François, « Toute production humaine est analysable: objets, documents et représentations », Méthodologie universitaire EC1: Initiation aux méthodes en Sciences Humaines (1999). URL : <http://www.univ-paris13.fr/ANGLICISTES/POIRIER/UE03D-01/POIRIER-UE03D-01.htm>

Sumpf Joseph, « Durkheim et le problème de l'étude sociologique de la religion ». In : *Archives des sciences sociales des religions*. N° 20, 1967, pp 63-73. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0003-9659_1965_num_20_1111_1786

Thèses et mémoires

Afiouni Nada, « La gestion de la différence en Grande-Bretagne et en France : discours et pratiques. L'exemple de l'éducation multiculturelle », sous la direction de Jean-Paul Révauger, Université d'Aix-Marseille I, 2001.

Gamess Thibault, « La loi de départementalisation du 19 mars 1946: un tournant dans l'exécutif de la Martinique », mémoire présenté à la faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Lille, sous la direction de Pierre Mathiot, septembre 2002. URL : http://edocorale74.univ-lille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/politique/gamesst02.pdf, 316 p.

Puzzo Catherine, « Immigration Controls in Britain and France (1970-1986): A Comparative Study of Policy », School of Language and International Studies, University of Surrey, March 2001, 275 p.

Sources audiovisuelles

« David Cameron's Munich Speech on Multiculturalism », 5 February 2011. URL : <http://www.youtube.com/watch?v=VsGQvOq8cEs&feature=related>

Du côté de chez Fred, Antenne 2, « France Plus », 30 mai 1990. <http://www.ina.fr/art-et-culture/musique/video/CPB90004998/l-association-france-plus.fr.html>

« Du travailleur immigré au résident étranger » (1^e partie) émission *Saga cités*, 23 novembre 1996, France 2. URL : <http://www.ina.fr/video/CPC96007933/du-travailleur-immigre-au-resident-etranger-1ere-partie.fr.html>

« Foyers immigrés », Journal télévisé TF1 20h, 17 avril 1976. URL : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAA7600650701/foyers-immigres.fr.html>

« Foyer malien a Vitry », Journal télévisé TF1 20h, 27 décembre 1980 URL : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAA8001946101/foyer-malien-a>

vitry.fr.html

Frears Stephen, *My Beautiful Laundrette*, 1985.

Krier Jacques, « Ouvriers noirs de Paris », *Cinq Colonnes à la Une*, 1964 dans Edouard Mills-Affif et Anne Riegel, *La Saga des Immigrés 1960-1980* (DVD), Paris, INA, 2007.

« Le Racisme en Angleterre : Indiens et Pakistanais », *Cinq colonnes à la une*, 4 octobre 1963. URL : www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAF93012454/le-racisme-en-angleterre-indiens-et-pakistanais.fr.html

« Les travailleurs immigrés: comment réduire les inégalités ? », *Les trois vérités*, 23 mai 1973 URL : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/I09027399/debat-sur-les-travailleurs-immigres.fr.html>

Meadows Shane, *This is England*, 2006.

« Valéry Giscard d'Estaing, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 2e tour », 13 mai 1974 <http://www.ina.fr/politique/allocutions-discours/video/CAF92011287/valery-giscard-d-estaing.fr.html>

Vautier René, *Avoir vingt ans dans les Aurès*, 1972.

Données primaires créées par l'auteur

Entretien non-directif avec Abderrhamane Rifai, lundi 9 avril 2012, Toulouse.

Entretien téléphonique non-directif avec Arezki Dahamani, dimanche 30 janvier 2011.

Entretien non-directif avec Jean-Paul, jeudi 7 octobre 2010, Paris.

Sites web

Archives Nationales

<http://caom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

Assemblée Nationale

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

www.aphp.fr

Cairn.info

www.cairn.info

GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)
<http://www.gisti.org>

Guardian (The)

www.guardian.co.uk

Hansard (House of Commons Daily Debates)

<http://hansard.millbanksystems.com/>

Haut Conseil à l'Intégration (HCI)

<http://www.hci.gouv.fr>

Home Office

<http://www.homeoffice.gov.uk>

INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)

<http://www.insee.fr>

Institut National de l'Audiovisuel (INA)

www.ina.fr

Institut National des Études Démographiques (INED)

<http://www.ined.fr>

Independent (The)

<http://www.independent.co.uk/>

Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Muslim Council of Britain

<http://www.mcb.org>

National Archives

<http://www.nationalarchives.gov.uk>

Persee

<http://www.persee.fr>

The Thatcher Foundation

<http://www.margaretthatcher.org/>

United Nations

www.un.org

Vie Publique, Direction de l'information légale et administrative.

<http://www.vie-publique.f>